

**THE SUPERIOR
COURT OF JUSTICE:
REALIZING
OUR VISION**

REPORT FOR 2015 AND 2016

ONTARIO



The Ontario Superior Court of Justice has a vision. The vision is embodied in three simple, distinct attributes that the court aspires to sustain: Independent, responsive justice, open to all.



**THE SUPERIOR
COURT OF JUSTICE:
REALIZING
OUR VISION**

REPORT FOR 2015 AND 2016

MESSAGE FROM THE CHIEF JUSTICE

Welcome to the fifth Superior Court of Justice Annual Report, covering the court's activities for 2015 and 2016.

September 2015 marked the 25th anniversary of the creation of the Superior Court of Justice through the merger of the County and District Courts and the High Court of Justice. However, as a court of original, full and plenary jurisdiction, the Superior Court of Justice's origins reach back much further. They can be traced to the *Magna Carta*, which celebrated its 800th anniversary that same year. The members of the Superior Court of Justice are fiercely proud of our court's history and tradition. At the same time, we look to the future, continually striving to find new ways to deliver meaningful, accessible and affordable justice to the people of Ontario.

Our court's future course is guided by the vision statement we adopted at the end of 2015. The vision — *Independent, responsive justice, open to all* — sets out three core judicial ideals. This statement represents the principles of our court that we hope will inspire our judges in discharging their judicial responsibilities. Equally, our vision underpins our court's public commitment to deliver judicial services that fulfill the needs of the public we serve. Our report for 2015 and 2016 outlines the court's activities and accomplishments over those years in our mission to meet each of the vision statement's three principles.

I am very proud of the comprehensive "best practices" review begun in 2013, and our achievements on that initiative, to date. Through a comprehensive review of scheduling practices, we wanted to identify and establish standards and practices that would ensure every step in every proceeding meaningfully moves the case forward. Having completed that task in early 2015, our court then focussed its efforts on province-wide implementation of those best practices. By the time we completed the court's 2016 schedules, the best scheduling practices were fully incorporated province-wide. This resulted in more efficient scheduling and assignment of our judicial complement and its judicial workload. These best practices were also incorporated into the court's comprehensive set of Practice Directions in every region. The Practice Directions inform counsel and litigants about what they should expect from the court — and what is expected of them.

The judges of the Superior Court of Justice are remarkable in the commitment, dedication and wisdom they bring to their judicial roles. I am very proud to serve as their Chief Justice.

Chief Justice Heather J. Smith

The Court undertook many of the initiatives described in this report at an institutional level, through RSJ Council and the committees of RSJ Council. I am truly grateful to the remarkable Executive of the court — Associate Chief Justice Marrocco, the eight Regional Senior Judges and the Senior Family Judge — for the wise counsel they provide to me and to their fellow judges, and for their tremendous contribution to this court’s administration.

At the same time, I am keenly aware that the “heavy lifting” needed to realize our court’s vision is achieved by each and every member of our court. Every day, the judges deliver the highest quality of judicial services — in the courtroom, the conference room, the pre-trial room, and in the well-reasoned, quality judgments they render. The judges of the Superior Court of Justice are remarkable in the commitment, dedication and wisdom they bring to their judicial roles. I am very proud to serve as their Chief Justice.

Our court’s achievements are also the product of the vital support and determined efforts of the dedicated, professional, courts’ administration staff. The court could not perform its work without their able assistance. I thank them for their invaluable contributions to all our efforts, both past and future.

This report reflects our court’s commitment to embrace every challenge and to continuously improve the way we deliver justice to the people of Ontario. Energized and encouraged by the progress we’ve made in these last two years, we look to the future with confidence, purpose and vision. I hope you also be encouraged by, and enjoy, what you read in the pages that follow.

Yours truly,



Heather J. Smith
Chief Justice



*The Hon. Madam Justice Heather J. Smith,
Chief Justice*

MESSAGE FROM THE ASSOCIATE CHIEF JUSTICE

I am very pleased to join Chief Justice Smith in welcoming you to the Superior Court of Justice's Annual Report for 2015 and 2016. This report provides an opportunity to describe the diligence and hard work of our judicial colleagues.

Below, I have highlighted some of my own activities in 2015 and 2016 that I undertook in addition my schedule as a sitting judge. As Associate Chief Justice, my responsibilities include management of the Small Claims Court and the Divisional Court. I also serve on the Civil Rules Committee.

The Small Claims Court accounts for just over 45 per cent of all civil proceedings in Ontario. It serves as an accessibility leader by trying to ensure the affordable delivery of justice. There are two provincially-appointed Judges and 360 Deputy Judges who preside over proceedings in the Small Claims Court. Deputy Judges are senior lawyers that the Regional Senior Judge appoints with the approval of the Attorney General. I would like to thank the Deputy Judges of the Small Claims Court for their dedicated work across the entire province. Their service ensures that the Small Claims Court continues to provide timely and reasoned decisions. To assist them in discharging their important duties, a new Deputy Judges Council website was created in 2015 and, in 2016, a new Small Claims Court Judicial Reference Guide was distributed to Deputy Judges and posted on the website.

In March 2015, the Small Claims e-filing service pilot project expanded to cover all of Ontario. Initially limited to liquidated claims (i.e., claims for money owing under an agreement), the service expanded again in April 2016 to include e-filing of all types of claims. By the end of 2016, almost 48 per cent of all claims filed with the court were filed online. I welcome the Ministry of the Attorney General's proposal to build on this success and begin e-filing in Superior Court of Justice civil matters in 2017.

The Divisional Court continues its effective and efficient administration of justice as an appellate court. It is unique to Ontario and demonstrates continued excellence in administrative law. As an appellate branch of the Superior Court, the Divisional Court is the primary forum for judicial review of government action in Ontario. It also hears statutory appeals from decisions of provincial administrative tribunals and has some family and civil appellate jurisdiction. This court is one of the busiest appellate courts in Canada. The Chief Justice and I thank the Divisional Court judges for meeting the challenges of its heavy caseload.

I want to express my sincere appreciation to all our court staff. Their daily efforts support our work in maintaining a fair, effective and efficient justice system in Ontario.

Associate Chief Justice Frank N. Marrocco

At the Civil Rules Committee, our court has worked to make civil proceedings more efficient and effective. The *Rules of Civil Procedure* (a regulation under the *Courts of Justice Act*) set out court procedures for the Superior Court of Justice and Court of Appeal. Accomplishments of this committee in 2015 and 2016 are set out later in this report under the heading “Civil Jurisdiction”.

In July 2016, the Superior Court launched its own publication ban notification system. The system enhances the openness of court proceedings by providing parties seeking discretionary publication bans with an easy and effective method to notify the media.

On a final note, I want to express my sincere appreciation to all our court staff. Their daily efforts support our work in maintaining a fair, effective and efficient justice system in Ontario.

I hope you enjoy this Report for 2015 and 2016.

Yours truly,

A handwritten signature in black ink that reads "Frank Marrocco". The signature is written in a cursive, flowing style.

Frank N. Marrocco,
Associate Chief Justice



*The Hon. Mr. Justice Frank N. Marrocco,
Associate Chief Justice*

MESSAGE FROM THE SENIOR FAMILY JUDGE

It is my pleasure to contribute to the Superior Court of Justice's report and to specifically address issues relating to the Family Court branch of our court.

Family proceedings make up a significant proportion of new cases in all Superior Court of Justice locations in Ontario. They involve complex legal, social and interpersonal issues. These proceedings have a significant impact on the lives of the children and families that we serve, most of whom are going through what is, no doubt, the most challenging experience of their lives. As noted in the Law Society of Upper Canada's report, *Listening to Ontarians: Report of the Ontario Civil Legal Needs Project*,¹ Ontario residents are more likely to have a dispute concerning a familial relationship than any other serious legal problem. In his contribution to the 2012 book, *Middle Income Access to Justice*,² Professor Nicholas Bala notes what makes family cases different from other court cases:

"Most types of court cases are retrospective, with a judicial focus on ending a relationship on just terms. However family cases, especially those involving children, are largely prospective... It is the restructuring of familial relationships rather than their terminology that is the central objective of the family justice process".

As the Senior Family Judge, I have had the opportunity to preside over family cases in many different locations across the province. I have also travelled across Ontario to participate in several family law continuing education programs and to meet with family justice partners and stakeholders. Those visits have contributed immensely to my understanding of the challenges that we continue to face in this area, at both provincial and local levels.

Over the past two years, the Superior Court has worked hard to improve our management of family and child protection cases. We have developed new judicial resources (e.g., Justice Linhares de Sousa's *Child Protection Electronic Bench Book*), new resources for the public (e.g., *Guide to Processes for Family Law Cases at the Superior Court of Justice*) and improved the family law content in our court's Practice Directions. We have also implemented our court's family law and child protection best practices to ensure that we are doing our part to address access to justice challenges.

...do what you can, within your own sphere of responsibility and also through working collaboratively with others, to achieve concrete change and improvement for our family justice system.

Chief Justice Smith and I have also devoted considerable energy to supporting Unified Family Court expansion in Ontario, with support from both the current and past Attorneys General, Chief Justice Lise Maisonneuve and Senior Family Advisory Justice Debora Paulseth from the Ontario Court of Justice, Chief Justice Strathy, Ministry of the Attorney General representatives, the family bar, and family justice organizations.

I have also sat as a member of the Superior Court of Justice's Education Committee and participated in many different educational programs for our judges, including our new child protection seminar established in honour of our late colleague, Justice Heidi Polowin. In addition, I have continued to serve as a member of the Family Law Rules Committee along with several colleagues from our court, representatives from the Ontario Court of Justice, the Ministry of the Attorney General and the family bar.

Before closing, I want to reiterate the request I made in the previous Annual Report, for each of you who work within the family justice system to join the Superior Court and other partners to do what you can, within your own sphere of responsibility and through working collaboratively with others, to achieve concrete change and improvement for our family justice system. I am pleased to support Chief Justice Smith as we continue to work at this endeavor.

Finally, I want to thank all the judges of our court who work tirelessly to preside over family cases. I also want to thank the members of each Community Liaison and Resource Committee and each member of my Consultation Committee for their remarkable commitment to this important work.

Yours truly,



George Czutrin,
Senior Family Judge



*The Hon. Mr. Justice George Czutrin,
Senior Family Judge*



TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION TO THE REPORT FOR 2015 AND 2016	1
01 ABOUT THE SUPERIOR COURT OF JUSTICE	5
JUDGES OF THE SUPERIOR COURT OF JUSTICE	6
CASE MANAGEMENT MASTERS	6
DEPUTY JUDGES AND PROVINCIAL JUDGES OF THE SMALL CLAIMS COURT	6
02 JURISDICTION OF THE SUPERIOR COURT OF JUSTICE	9
CRIMINAL JURISDICTION	9
CIVIL JURISDICTION	10
FAMILY JURISDICTION	11
SMALL CLAIMS COURT	12
DIVISIONAL COURT	14
03 KEY ACHIEVEMENTS AND INITIATIVES	17
INDEPENDENT JUSTICE	17
RESPONSIVE JUSTICE	23
OPEN TO ALL	30
04 JUDGES OF THE SUPERIOR COURT OF JUSTICE	38
SUPERIOR COURT OF JUSTICE JUDGES AND MASTERS BY REGION	38
RETIRED JUDGES	46
IN MEMORIAM	47
05 REGIONAL STATISTICS	51



INTRODUCTION TO THE REPORT FOR 2015 AND 2016

The Ontario Superior Court of Justice has a vision. The vision is embodied in three simple, distinct attributes that the court aspires to sustain:

INDEPENDENT, RESPONSIVE JUSTICE, OPEN TO ALL.

Each concept is rich in historic and modern understandings about the judicial branch of our Canadian legal system. This Annual Report aims to illuminate these concepts through the Superior Court's activities and accomplishments in 2015 and 2016.

The vision statement is the result of an extended and thoughtful process of the court engaging its judges to gain their perspectives on two central questions:

What are the core attributes a court requires to maintain the public's confidence and, most importantly, to serve the public well?

What are the underlying principles that will successfully guide this court in deciding where and how to deploy its valuable judicial resources most effectively?

Within the context of the vision statement and its three principles, the court provides this report, describing its achievements and initiatives over the last two years. Through this report, the court aims to demonstrate that it is not resting on its past successes or reputation, but is actively striving to meet the needs of the public today, in every way that is within the court's judicial authority.

In addition to reflecting and guiding the court at an institutional level, the vision statement inspires and reflects the contributions and accomplishments of every member of the court. The court's vision is embodied and realized in the service that its judges provide each day — in the courtroom, the conference room and in chambers. Whether it is reviewing written submissions, evidence and materials, crafting reasons, fulfilling case management duties or performing judicial administration, much of our judges' work takes place outside of court hours and outside of the public eye. For that reason, this report includes quotes from some members of the Superior Court offering insight into the challenges, rewards and significance of the office they hold and the work they do.

The court's vision states what the court represents now and what it aspires to embody in the future. It is a vision that has already charted the court's direction and driven much of the court's recent accomplishments, detailed in this report. The vision will continue to guide and support the court as it plans for the future.

A large, modern courthouse building with a prominent glass facade reflecting the sky. The building has multiple stories and a mix of materials, including brick and stone. In the foreground, there is a paved plaza with a few people walking. To the right, there are flagpoles with the Canadian and Ontario flags. A sign in the foreground provides the address and name of the building.

SECTION 1 **ABOUT THE SUPERIOR COURT OF JUSTICE**

Waterloo Region Courthouse | Palais de justice de la région de Waterloo

85 rue Frederick Street
Waterloo Region Courthouse
Palais de justice de la région de Waterloo
Superior Court of Justice | Cour supérieure de justice
Ontario Court of Justice | Cour de justice de l'Ontario

ABOUT THE SUPERIOR COURT OF JUSTICE

The origins of the Superior Court of Justice can be traced back to the 1700s, when the English legal system was imported to Ontario (then known as Upper Canada) and, beyond that, to the first courts of England, whose authority over government actions were based in the *Magna Carta* over 800 years ago.

What is currently known as the Superior Court of Justice was established in 1990, when amendments to the *Courts of Justice Act* created one large superior trial court in Ontario, through the merger of the High Court of Justice for Ontario with the District Court and the Surrogate Court. This new superior trial court — the largest and busiest in Canada — was named the Ontario Court (General Division). In 1999, the name of the Ontario Court (General Division) was changed to the Superior Court of Justice.

The structure and administration of the Superior Court of Justice is a function of the Canadian constitution, which divides the responsibility for maintaining the provincial superior courts such as the Superior Court of Justice between the federal and provincial governments. Under the constitution, the federal Attorney General appoints, provides judicial education for, and pays the salaries of the Superior Court's judges; the provincial Attorney General is obligated to support all aspects of the Superior Court's administration. In addition, the principle of judicial independence requires that all aspects of judicial administration that touch upon the judicial function — such as judicial scheduling and assignment — must remain under the control of the judiciary themselves.

Much responsibility for safeguarding the independence of the judiciary lies with the Chief Justice, who has the statutory authority to direct and supervise the sittings of the Superior Court and the assignment of judicial duties. In addition, the Chief Justice's overarching responsibility to protect the court's institutional independence requires the Chief Justice to communicate and liaise with the federal and provincial governments and many other participants in the justice system.

The Superior Court sits in over 50 court locations and is divided into eight administrative regions. Each region is headed by a regional senior judge, who carries out the powers and duties of the Chief Justice, as her delegate. That means regional senior judges have the responsibility for scheduling judges' sittings and assigning cases within in their own region.

The executive of the Superior Court of Justice includes the Chief Justice, the Associate Chief Justice, eight Regional Senior Judges, and the Senior Judge of the Family Court. These 11 judges make up the Regional Senior Judges Council, which advises the Chief Justice on policy and governance issues affecting the administration of the Court.

JUDGES OF THE SUPERIOR COURT OF JUSTICE

Superior Court judges are appointed under section 96 of the *Constitution Act, 1867*. The Governor General makes the appointments, acting on the advice of the federal Cabinet and recommendations from the Minister of Justice and Attorney General of Canada. The Minister makes recommendations after receiving the advice of a Judicial Advisory Committee that has reviewed all the candidates.

A candidate for a judicial appointment must be a lawyer who has practised law for at least 10 years, is proficient in the law, and has the personal qualities, professional skills, abilities, and life experiences that are appropriate to undertake the role of a judge. Once appointed to the Superior Court, a judge can remain in office until the mandatory retirement age of 75.

CASE MANAGEMENT MASTERS

Case management masters are provincially appointed judicial officers who have the authority to hear and determine certain matters in civil cases, including motions, pre-trials and case conferences. Case management masters may also adjudicate *Construction Lien Act* trials and mortgage and general references, provide dispute resolution services, and serve as registrars in bankruptcy under the *Bankruptcy and Insolvency Act*. Under a pilot project in Ottawa established under the *Family Law Rules*, case management masters also hear specified matters in family proceedings. Prior to their appointment, masters are experienced lawyers with a minimum of 10 years at the bar.

The Superior Court currently has sixteen case management masters. Fourteen masters sit in Toronto and two masters sit in Ottawa. Masters who sit in Toronto also circuit to the Central East and Central West Regions to conduct pre-trial conferences and to hear civil motions.

*“The office of Master has been in existence in this province since 1837. Nevertheless, we are often asked what this role entails. In addition to hearing and determining matters under the **Construction Lien Act** and the **Bankruptcy and Insolvency Act**, masters case manage civil proceedings and preside over motions and pre-trials. Given that most civil matters resolve without proceeding to trial, masters play a crucial role in delivering timely and cost-effective justice. Today’s masters are honoured to continue a 180 year tradition of providing quality judicial service to Ontarians.”*

Master Barbara McAfee, *Administrative Master, Toronto Region*

DEPUTY JUDGES AND PROVINCIAL JUDGES OF THE SMALL CLAIMS COURT

Deputy Judges are senior lawyers appointed to preside over proceedings in the Small Claims Court. They are appointed for a term by the Regional Senior Judge of the region in which they will preside, with the approval of the Attorney General. There are currently approximately 360 deputy judges in Ontario.

Under the *Courts of Justice Act*, a Small Claims Court proceeding may also be adjudicated by a provincial judge assigned to the Provincial Court (Civil Division) before September 1, 1990. Currently, the Small Claims Court has two Provincial Judges, both of whom serve on a *per diem* basis.



SECTION 2
**JURISDICTION OF THE
SUPERIOR COURT OF JUSTICE**

JURISDICTION OF THE SUPERIOR COURT OF JUSTICE

The Superior Court of Justice in Ontario is unique among the courts of the province: it is a court of “inherent jurisdiction”, meaning that it does not derive its existence from legislation, as the other courts of the province do. The Superior Court of Justice in Ontario has inherent jurisdiction over criminal, civil and family cases, arising from England’s common law traditions. This inherent jurisdiction authorizes the court to hear any and all matters that are not assigned to another level of court. The court also has authority over matters granted to it by federal and provincial statutes.

CRIMINAL JURISDICTION

The Superior Court of Justice is a Superior Court of criminal jurisdiction. The court has the power to try any indictable offence under the *Criminal Code* and other federal statutes, such as the *Controlled Drugs and Substances Act*. However, the Superior Court generally tries only the most serious criminal offences. These include murder, manslaughter, drug trafficking, robbery and other offences against the security of the state, or an attempt or conspiracy to commit one of these offences. An individual accused of any of these offences is tried by a judge of the Superior Court sitting with or without a jury.

The Superior Court also conducts reviews of bail hearings held in the Ontario Court of Justice and hears appeals from summary conviction cases tried in the Ontario Court of Justice.

Under the *Criminal Code*, the Superior Court has the authority to establish rules governing criminal proceedings in the Superior Court. The Superior Court of Justice’s Criminal Rules Committee advises the Chief Justice about these rules. Mr. Justice Bruce Durno chairs the Committee; the other Committee members are designated by the Chief Justice, in consultation with the chairs and the Regional Senior Judges.

In 2015, **3,184** new criminal proceedings commenced in the Superior Court of Justice. In 2016, there were **3,171** new criminal proceedings.

The Regional Statistics in Section 4 of this report detail the number of new criminal proceedings commenced in each Superior Court of Justice region in each of the last two years.

CIVIL JURISDICTION

The Superior Court of Justice hears all civil proceedings in Ontario. These include commercial matters, personal injury, bankruptcy and insolvency cases, and litigation involving wills and estates. The Superior Court also has some appellate jurisdiction under various statutes. The *Rules of Civil Procedure* generally govern proceedings in the Superior Court.

The Civil Rules Committee makes the *Rules of Civil Procedure*, subject to the approval of the Attorney General. The Civil Rules Committee has 29 members. Of the 16 judicial members, eight are judges that the Chief Justice of the Superior Court of Justice appoints. To promote the consideration of regional perspectives in proposed civil rule amendments, Superior Court judges from seven regions are members of the Civil Rules Committee.

The Rules of Civil Procedure set out the court processes that litigants with civil matters in the Superior Court of Justice and Court of Appeal must follow. Many rule changes that became effective in 2015 were identified through a rules review conducted by this court in 2014. These changes included adjustments to administrative dismissals for delay, requirements that applications for leave to appeal to the Divisional Court be heard in writing, establishment of a judge's authority to order a pre-trial or case conference, and introduction of a new venue rule for mortgage actions. Additional rule changes introduced in 2016 that will take effect in 2017 include changes to permit e-filing in civil matters, and to make Divisional Court leave to appeal proceedings more efficient.

In addition to the rules, the Superior Court of Justice has Practice Directions that govern how civil proceedings are conducted. This includes a provincial Practice Direction that applies to all locations as well as one or more Practice Directions for each region in the province. These Practice Directions are found on the "Practice Directions and Policies" page of the Superior Court of Justice's website.

In 2015, **74,111** new civil proceedings were commenced in the Superior Court of Justice. In 2016, **72,667** new civil proceedings were commenced.

(These numbers do not include the approximately 20,000 uncontested estates cases commenced in Ontario each year. They also do not include Small Claims Court or Divisional Court cases, which are described in the following sections of this report.)

The Regional Statistics in Section 4 of this report provide details of the number of new civil proceedings commenced in each Superior Court of Justice region in each of the last two years.

FAMILY JURISDICTION

Family law involves both federal and provincial statutes. In most locations in Ontario, jurisdiction over family proceedings is divided between the Superior Court of Justice and the Ontario Court of Justice. Both courts preside over child and spousal support and child custody and access. Under federal law, the Superior Court has sole jurisdiction in all cases involving divorce and the division of property. Under provincial law, child protection and adoption cases must be heard in the Ontario Court of Justice.

The *Courts of Justice Act* has unified this split jurisdiction in 17 of the 50 Superior Court locations, through the creation of the Family Court, a branch of the Superior Court. At each Family Court site, the court hears all family matters, including divorce, division of property, support, custody and access, child protection and adoption. The Family Court began as a pilot project in Hamilton in 1977. It was referred to as the “Unified Family Court” and, for that reason, the Family Court is still sometimes referred to as the Unified Family Court. Since then, the Family Court has expanded to St. Catharines, Barrie, London, Kingston, Napanee, Ottawa, Perth, Brockville, L’Orignal, Cornwall, Perth, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Bracebridge, Peterborough and Durham Region.

As this system evolved and the Family Court expanded to various locations throughout the province, the philosophy and approach of family law proceedings changed. In the past, “ugly affidavit wars” were a constant feature in family law litigation. However, since July 1, 2004, the *Family Law Rules* have governed all family law proceedings commenced in either the Superior Court of Justice or the Ontario Court of Justice. The same procedures, forms and steps apply in both courts. As a result, we have seen the system develop an emphasis on case management and encouraging settlement. Ultimately, this has led to a less adversarial approach to resolving family law disputes

The Family Rules Committee, established under the *Courts of Justice Act*, makes rules for the practice and procedure of family proceedings in Ontario, subject to the approval of the Attorney General. Members of the committee are appointed by and include representatives from the Superior Court of Justice, the Ontario Court of Justice, the Ministry of the Attorney General, and the family law bar.

The Regional Statistics in Section 4 of this report detail the number of new family proceedings commenced in each Superior Court of Justice region in each of the last two years.

SMALL CLAIMS COURT

The Small Claims Court branch of the Superior Court of Justice is an extremely busy court. It handles nearly half of all civil claims in Ontario. In 2015 and 2016 (as in previous years), over 45 per cent of all civil cases heard in Ontario courts commenced in the Small Claims Court.

In 2015, a total of **62,925** new small claims proceedings were commenced; in 2016, **59,885** new small claims proceedings were commenced.

The Small Claims Court provides an efficient and cost-effective forum for Ontarians to bring or defend civil claims for up to \$25,000 in monetary or property damages. The *Rules of the Small Claims Court* provide for streamlined procedures, allowing litigants to have their cases determined at a lower cost and in less time than cases commenced in the Superior Court.

Typically, Deputy Judges preside over proceedings in the Small Claims Court. Deputy Judges are senior lawyers appointed by the Regional Senior Judge with the approval of the Attorney General. Provincially appointed judges may also hear Small Claims Court proceedings. As of December 31, 2016, the Small Claims Court roster included 360 deputy judges and two *per diem* provincially appointed judges.

The *Courts of Justice Act* establishes a Deputy Judges Council for the Small Claims Court. Chaired by Associate Chief Justice Frank Marrocco, the Deputy Judges Council serves the following functions:

- reviewing and approving standards of conduct for deputy judges as established by the Chief Justice;
- reviewing and approving a plan for the continuing education of deputy judges as established by the Chief Justice; and
- making recommendations on matters affecting deputy judges.

In each region, the Regional Senior Judge delegates the responsibility for overseeing the Small Claims Court to a Superior Court judge, who serves as the Administrative Small Claims Court Judge for that region. The Committee of Administrative Judges for the Small Claims Court includes judicial representatives from each of the Superior Court's eight regions. From 2014 until June 2016, the committee was chaired by Regional Senior Justice James Turnbull; in June 2016, Regional Senior Judge Peter Daley assumed duties as chair. The Administrative Judges meet at least twice a year to discuss matters related to the Small Claims Court.

While the number of new Superior Court civil proceedings in the province exceeded the number of new Small Claims Court proceedings in 2015 and 2016, five regions had more Small Claims Court proceedings than Superior Court civil proceedings in both years (Central East, Central West, East, Northeast and Northwest).

The Regional Statistics in Section 4 of this report detail the number of new civil proceedings commenced in the Small Claims Court branch in each of the last two years.

DIVISIONAL COURT

The Divisional Court is an appellate branch of the Superior Court. The Divisional Court is the primary forum for judicial review of government action in Ontario, hearing statutory appeals from decisions of provincial administrative tribunals across Ontario. The Divisional Court also has some family and civil appellate jurisdiction. Usually, a panel of three judges hears and decides a case; in some circumstances, a single judge hears and decides.

In Toronto, the Divisional Court sits regularly throughout the year. In each of the other seven judicial regions, the Divisional Court is scheduled to hear matters several times a year.


The Divisional Court is one of the busiest appellate courts in Canada, with **1,463** new proceedings commenced in 2015, and **1,394** in 2016.

The Regional Statistics in Section 4 of this report detail the number of new proceedings commenced in the Divisional Court branch in each of the last two years.

Despite the Divisional Court's large and complex caseload, the court continues to offer timely hearing dates.

The Divisional Court continues to benefit from exceptional leadership. In 2015, Madam Justice Harriet Sachs held the administrative lead position for the Divisional Court, working alongside Associate Chief Justice Marrocco. Partway through 2016, Mr. Justice Ian Nordheimer assumed this position. The dedicated staff in the Divisional Court office coordinate sittings in Toronto and the rest of the province.

In February 2016, the Superior Court's Consolidated Divisional Court Practice Direction was amended to encourage parties to file electronic versions of materials filed in support of motions for leave to appeal from an interlocutory order of a judge under rule 62.02 of the *Rules of Civil Procedure*. These changes built upon amendments to rule 62.02 made in 2015, requiring these motions to be heard in writing to promote efficiency in the assignment and disposition of these motions. Additional rule changes introduced in 2016, which will take effect in 2017, will make Divisional Court leave to appeal proceedings even more efficient.



SECTION 3
**KEY ACHIEVEMENTS
AND INITIATIVES**

KEY ACHIEVEMENTS AND INITIATIVES

Throughout 2015 and 2016, the Superior Court of Justice actively worked to deliver the achievements and initiatives described below. These accomplishments aimed to bring the court's vision statement — *Independent, responsive justice, open to all* — to life.

INDEPENDENT JUSTICE

Judicial independence is the foundation of public confidence in a fair and objective justice system. The principle of judicial independence is generally recognized as comprising two aspects. The first applies to the individual judge and embodies the imperative that a judge be, and be seen to be, free to decide every case honestly and impartially on the basis of the law and the evidence, without external pressure or influence and without fear of interference in the matters over which the judge presides. The second facet of judicial independence is institutional independence, which relates to the necessary separation of powers between the judicial branch and the executive and legislative branches of government. This separation is indispensable to maintaining public confidence in the Canadian justice system. At the institutional level, judicial independence involves issues such as ensuring the security and integrity of judicial information, and ensuring that judges have the resources and support they require to discharge their judicial duties fairly and effectively.

Set out below are some examples of the Superior Court's initiatives and achievements in 2015 and 2016 to preserve the independence that is so vital to the work judges do.

"I am keenly aware that the red sash I put on means something to people. They are entrusting me with the most important and precious things in their life — including their children — because they believe that I will be fair and impartial, that I will listen to them, and that I will decide their case based solely on what I hear in their case and on the law. We must never take that trust for granted."

Justice Ronald Kaufman,
*Family Court branch of the Superior Court of Justice,
Central East Region*

SUPERIOR COURT OF JUSTICE CLERKSHIP PROGRAM

Since its inception twenty years ago, the Superior Court of Justice clerkship program has grown in strength and numbers. Each year, the program attracts highly qualified candidates from law faculties across Canada. Twenty-five judicial law clerks staff the program. Collectively, they support over 330 judges in Ontario's eight judicial regions.

The court's law clerks provide judges with critical support by conducting legal research and analysis, and editing draft judgments in every area of the court's substantive jurisdiction.

Throughout their clerkship, clerks receive formal and informal mentorship from the judiciary. The program provides law clerks with an unparalleled opportunity to gain knowledge across every area of the law, to develop skills in legal research and in oral and written advocacy, and to learn about the court process from the judicial perspective.

The Clerkship Committee provides advice to the Chief Justice on law clerk recruitment issues, assignment of judicial mentors to law clerks and law clerk educational programming that meets the Law Society of Upper Canada's articling requirements. In 2016, the Clerkship Committee was co-chaired by Madam Justice Barbara Conway and Madam Justice Wendy Matheson along with judicial members Mr. Justice Bruce Thomas and Mr. Justice Steve Coroza.

JUDICIAL INFORMATION TECHNOLOGY OFFICE

The security of judicial information is a critical component of judicial independence. The Judicial Information Technology Organization (JITO) is dedicated to ensuring the integrity and security of the information of the Superior Court.

Established through an agreement between the Ministry of the Attorney General and the three Ontario courts, JITO is directed by each court's Chief Justice, through the executive legal officers of each Chief Justice's office. In the Superior Court, the SCJ Information Technology Committee provides advice to Chief Justice Smith on information technology plans, policies, and proposals that affect the Superior Court. With respect to matters common to all three courts, JITO receives direction from the Tri-Courts Information Technology Committee Chief Justices' Information Technology Steering Committee, which has judicial representatives from each of the three Ontario courts.

Through JITO, the court has control over judicial information, which is segregated from ministry or government information in accordance with the Canadian Judicial Council's *Blueprint for the Security of Judicial Information*. Beyond this, JITO plays a critical role in providing technical information, analysis, and advice to the court on technology initiatives. JITO also provides technology education to the judiciary, including seminars on information technology security.

In 2015 and 2016, JITO provided key technical support to a number of Superior Court initiatives, including the establishment of the court's

publication ban notification system, the re-launch of the SCJ judicial intranet, the creation of a new website for deputy judges, the implementation of a new database for judicial conferences and the creation of a new Superior Court of Justice judicial scheduling tool.

LIBRARY COMMITTEE

To effectively discharge their judicial duties, judges require secure and ready access to case law, leading legal analysis and a broad range of publications and other resources and tools. The Chief Justice's Library Committee consults with and advises the Manager of Judicial Library Services (JLS) on the legal research and information needs of the Superior Court of Justice.

The committee was chaired in 2015 by Regional Senior Justice James Turnbull who was succeeded by Regional Senior Justice Robbie Gordon in 2016. The committee consults with JLS to ensure judicial officers' legal research, information and training needs are met. The committee includes judges from across the province and a case management master.

The Library Committee has been reinvigorated over the last two years as JLS leads the ongoing transition of library resources from print to digital. To manage the digital transition, the committee led the creation of a multi-phased plan for JLS to modernize the provision of library services and create a judicial training program to ensure judges can effectively use online tools.

SUPERIOR COURT OF JUSTICE JUDICIAL INTRANET

In 2016, the Office of the Chief Justice, the Justice Information Technology Office (JITO) and Judicial Library Services (JLS) jointly undertook a project to redesign the Superior Court of Justice judicial intranet. The new SCJ judicial intranet, launched in November 2016, serves as a "one-stop" electronic resource for judges and the judicial secretaries and law clerks who support them.

The new intranet features legal resources such as bench books, papers and other tools in each area of the court's work. It also has pages dedicated to issues that may apply to all court proceedings. These include judgment preparation, accommodation of persons with disabilities, addressing self-represented parties, First Nations/Indigenous persons' interests and French language services. Most of the materials on the SCJ judicial intranet were created by judges of the court for the benefit of their judicial colleagues.

The intranet also contains information on Superior Court governance, policy and administration. The intranet includes pages dedicated to covering important topics such as security and information technology from the unique perspective of the judiciary.

Making these resources available on a single, well-organized site with enhanced search functions and other user-friendly features will ensure that judges and those who support them, have immediate, current and easy access to the informational resources they need to discharge their critical judicial responsibilities.

SECURITY COMMITTEE

The Superior Court of Justice Security Committee addresses all matters to do with the security of judges and masters in their official and personal capacities. The mandate of the committee is to evaluate the status of existing security measures, to identify gaps in security, and to develop and promote security programs that remedy areas of vulnerability.

The Security Committee continues to work closely with the court's security partners, the Justice Sector Security Office and local police services. Over the period of this report, the Security Committee surveyed Local Court Security Committees (LCSCs) at all court locations. LCSCs act in an advisory capacity to the local Chief of Police and meet regularly to address local security concerns. Based on feedback from LCSCs, the Security Committee evaluated the status of existing security measures and reported its findings to the Chief Justice.

The Security Committee continued to raise the judiciary's awareness of security by developing a video presentation subsequently posted on the judges' secure intranet site, along with other security resources for judges, masters and deputy judges. The committee also worked with the Judicial Information Technology Office on information-technology-related security measures.

JUDICIAL EDUCATION

In addition to appointing judges of the Superior Court of Justice, the federal government also provides funding for judicial education. Although funded through the federal government, the content and provision of judicial education remains within the exclusive authority of the judiciary to preserve the core principles of judicial independence and impartiality.

Every year, the Superior Court holds two education seminars for all judges of the court. The annual spring and fall seminars are administered and coordinated through the National Judicial Institute (NJI), an independent, not-for-profit organization led by judges to support judicial education. The seminars cover a wide range of topics, including substantive and procedural law across all of the court's lines of business and issues relating to the broader social context in which judges discharge their judicial duties. The Chief Justice's Education Committee is responsible for developing the content of these seminars. The Chief Justice appoints three committee members directly and three on the recommendation of the Ontario Superior Court Judges' Association. In 2015 and 2016, the Education Committee members were Chief Justice Heather Smith, Regional Senior Justice Michelle Fuerst, Senior Family Justice George Czutrin, Madam Justice Giovanna Toscano Roccamo, Madam Justice Helen Rady, Mr. Justice Paul Perell and Madam Justice Deena Baltman.

In addition, each of the Superior Court's eight regions holds an annual meeting, pursuant to s. 52 of the *Courts of Justice Act*, which includes a judicial education component. Those programs are developed and administered by the judiciary within each region.

Apart from these court-specific programs, Superior Court judges also attend a number of judicial educational conferences. For example, all recently-appointed Superior Court judges attend comprehensive seminars for new federally-appointed judges jointly organized by the NJI and the Canadian Institute for the Administration of Justice. Judges are also encouraged to attend national and international educational conferences organized by judicial organizations or other legal groups, to develop expertise in particular areas of the law.

MASTERS EDUCATION

Case management masters attend two education conferences each year, as approved by the Chief Justice. The conferences are held in the spring and fall. The Executive of the Masters' Association of Ontario establishes the focus of the conferences. In 2015 and 2016, the executive of the Masters' Association included Master Graham, Master Abrams, Master MacLeod and Master Short. Master Mills replaced Master MacLeod on the Executive following his appointment as Judge of the Superior Court of Justice in June 2016.

The content of the conferences include a variety of topics relating to substantive and procedural law and other issues concerning the discharge of masters' duties. In 2015 and 2016, the areas of focus included self-represented litigants, motor vehicle accident personal injury actions, employment law, class actions, insurance issues, reasons for decision and technology.

Individual masters also attend supplementary educational courses throughout the year. These include intensive French language training, judgment writing courses, seminars on construction law and other courses relating to the particular areas of law over which masters preside.

DEPUTY JUDGES EDUCATION

The Caswell Seminars are an annual educational seminar held for deputy judges of the Small Claims Court in each region. First established in 2002, the Caswell Seminars were re-named the *Caswell Education Seminars for Deputy Judges* in 2003 in honour of the late Madam Justice Moira Caswell, a former Administrative Judge of the Small Claims Court who made great contributions to deputy judges' education.

The Caswell Seminars are organized by the Deputy Judges Council, whose mandate includes reviewing and approving a plan for the continuing education of deputy judges as established by the Chief Justice. Every year, the Caswell seminars cover a broad range of substantive and procedural topics relevant to Small Claims Court proceedings and typically include presentations from Superior Court judges, deputy judges, counsel, service providers and other professionals.

CHILD PROTECTION ELECTRONIC BENCH BOOK

Child protection cases represent a significant amount of the court's work. Timely, appropriate and effective resolution of these cases is critical and continues to be a top priority for the Superior Court. In 2015, the Superior Court implemented new *Best Practices for Child Protection Cases*, which address the scheduling, assignment and conduct of each step in a child protection case.

To further support judges who preside over child protection cases, Madam Justice Maria Linares De Sousa, a judge with the Ottawa Family Court, prepared a new *Child Protection Electronic Bench Book*. The Bench Book is a comprehensive resource that outlines each step in a child protection case for judges presiding over or case managing child protection cases. It also addresses the procedural and substantive issues that may arise in this area, with reference to statutory provisions, case law and other resources. The Bench Book also incorporates the Superior Court's *Child Protection Best Practices* and includes a section devoted to how child protection cases are case managed. First published in October 2015, the Bench Book was updated in October 2016.

"It is hard to imagine a more important area of the Superior Court's jurisdiction that directly touches the lives of families and children than those family law cases involving children at risk."

Justice Maria Linares DeSousa,
Introduction, Superior Court of Justice for Ontario Electronic Bench Book on Child Protection, (October 2015).

HEIDI POLOWIN CHILD PROTECTION SEMINAR

In 2016, the Superior Court launched a new annual child protection seminar for members of the court, established in honour of the late Justice Heidi Polowin. Before her untimely passing in May 2016, Justice Polowin presided over civil, family and child protection cases in Ottawa and dedicated significant efforts to develop the court's approach to child protection cases.

The first annual Justice Heidi Polowin Child Protection seminar was held in November 2016 in conjunction with the Statutory Meeting of the Family Court Branch. Co-chaired by Justice Mark Shelston and Justice Paul Nicholson, the inaugural Justice Heidi Polowin Child Protection Seminar was a huge success and a wonderful legacy to honour Justice Polowin's groundbreaking contributions to this critical area of the court's work.

"A fundamental part of what we bring to the system as judges is the independence and discipline to dissuade any external influence in deciding cases. I do this by being prepared, by ensuring I am bringing an open mind and independent analysis to every case and my own efforts to understand and resolve that case. My decisions flow from how the facts and the law resonate with me."

Justice Fred Myers, *Superior Court of Justice, Toronto Region*

RESPONSIVE JUSTICE

The second principle of the vision statement commits the Superior Court of Justice to delivering “responsive justice”. Responsiveness, as a principle, speaks to the *timeliness* of judicial proceedings; it also speaks to *understanding public needs*. Ontarians rightly expect a justice system that is efficient, accessible and accountable to the public, and that adapts to changing societal needs.

For the Superior Court, delivering responsive justice has included establishing and implementing processes that ensure every court event is timely and meaningful; developing a modern court system; and addressing the challenges and changes that occur on the legal landscape.

“The Nortel insolvency was extremely large. In its final stages, the court had to allocate 7.3 billion dollars in assets among various estates. What was at stake was how much each estate would get, and also how much the pensioners, or the people with long-term disabilities, or people with health claims would get. Thousands and thousands of claimants were waiting for our decision. Employees and pensioners are severely impacted if a company does not survive. When you get down to the bottom of it, a huge number of people are being affected by what we do — I never lose sight of that.”

Justice Frank Newbould, *Judicial Team Lead (Commercial List), Superior Court of Justice, Toronto Region*

“The work we do is a service to the public. I am always conscious of this: we must not get it wrong. We just cannot go into a courtroom thinking, ‘I’ll give it my best shot.’ That is just not good enough. It has got to be your highest performance every day, all day. It’s hugely rewarding.”

Justice Louise Gauthier, *Superior Court of Justice, Northeast Region*

FAMILY LAW AND CHILD PROTECTION BEST PRACTICES

Over the past two years, under the leadership of Senior Family Justice George Czutrin and with valuable input from family judges across the province, the Superior Court developed and implemented new best practices for child protection and family cases.

Guiding principles for the court’s child protection and family best practices include (i) timely dispositions of all cases involving children at risk, (ii) moving the case to resolution and being as productive as possible at each step in a family case, and (iii) timely court events, especially at the outset of a family case.

The Superior Court’s child protection best practices require the court to make all reasonable efforts to meet the required statutory and regulatory timelines for issuing a final determination on a child’s care, particularly those in section 70 of the *Child and Family Services Act*.

These best practices govern the scheduling, assignment and conduct of child protection and family cases, providing guidance to each Superior Court centre and each Superior Court judge on how best to manage these important cases that comprise a significant amount of the court's work. Achieving these best practices will require ongoing cooperation from both levels of government, the family law bar, children's aid societies and community service providers.

FAMILY LAW PRACTICE DIRECTIONS

Another example of the court's efforts to improve the Family Court process is the introduction of significant changes to the province-wide and regional Practice Directions relating to family proceedings. The new family Practice Directions incorporate the family law and child protection best practices and bring consistency, transparency and rigour to the conduct of a family law cases in the Superior Court.

Providing litigants with clear direction on the requirements that apply to each stage of a family case allows them to be prepared for every court attendance. This will help ensure that their case moves forward to resolution as effectively and quickly as possible.

IMPLEMENTATION OF CIVIL BEST PRACTICES

The best practices for civil cases developed through the Superior Court's best practices review and through the Greater Toronto Area's Civil Review Project led by Regional Senior Justice Geoffrey Morawetz continued to be implemented and expanded in 2015 and 2016.

In Toronto, changes introduced as part of a pilot in 2014 proved successful in effecting greater scheduling efficiencies and, consequently, were incorporated permanently into the Toronto region's civil scheduling practices through a new practice direction in July 2015. This included the establishment of Civil Practice Court to assist in scheduling particularly complex motions or trials or in identifying cases that would benefit from case management.

Several other regions adopted new Practice Directions incorporating the civil best practices established by the court and introducing clear and comprehensive directions for the scheduling and management of civil proceedings, including the Central South Region (June 2016), the South-west Region (August 2016) and the Central East Region (January 2017).

In Ottawa, a civil case management "re-boot" was launched in May 2015. Initiatives introduced as part of the re-boot, such as a trial management court and an express case conference court, were met with enthusiasm by the Ottawa civil bar and continued into 2016. In Hamilton, a pilot initiative introduced in June 2014 to provide civil litigants with early intervention to encourage early resolution where appropriate, continued to yield very positive results — well over 90% of the cases in the pilot resolved.

EXPANDED CASE MANAGEMENT MASTERS RESPONSIBILITIES IN THE CENTRAL EAST AND CENTRAL WEST REGIONS

In 2012, the court launched a pilot project for case management masters to circuit to Newmarket (Central East) and Brampton and Milton (Central West) for one week each month to conduct pre-trials in simplified procedure cases. This pilot was expanded in February 2015. Masters' responsibilities in those centres were expanded to include civil pre-trials and civil motions within the jurisdiction of a master and their scheduled time in each region was increased to two weeks each month. Based on the success of that expansion, masters' scheduled time in the Central West and Central East regions will be further increased in the court's 2017 schedules.

PHYSICIAN-ASSISTED DEATH APPLICATIONS

In *Carter v. Canada (Attorney General)*, 2016 SCC 4, released on January 15, 2016, the Supreme Court of Canada directed that, as of February 6, 2016, applications may be brought to provincial superior courts for exemptions from the *Criminal Code* prohibition against physician-assisted death pending the anticipated introduction of amendments to the *Criminal Code*.

While the Supreme Court's previous decision, *Carter v. Canada (Attorney General)*, 2015 SCC 5, provided some guidance on the criteria for such an application, the Superior Court recognized the need for clarity on the process to be followed by those seeking the Superior Court's authorization for a physician-assisted death. The court also recognized that, given the nature of the applications, timely scheduling and disposition of these applications was critical.

On January 29, 2016, the Superior Court issued a Practice Advisory governing applications for judicial authorization of physician-assisted death. The Practice Advisory offered procedural guidance to counsel and parties. It also listed the evidentiary requirements for such an application, consistent with the Supreme Court of Canada's decision in *Carter*. The first of its kind throughout Canada, the Practice Advisory served as a model for courts in other provinces crafting their own procedures for these applications.

The Court also responded fairly, effectively and efficiently in scheduling and determining the 13 urgent applications brought in the weeks that followed. Each application was heard within seven days. The judges who heard those applications rendered thoughtful and prompt reasons for their decisions, each within 24 hours of hearing the application.

R. v. JORDAN RESPONSE

The Superior Court of Justice has had the benefit of a rigorous criminal case management system, introduced in 2006 in response to the recommendations in the report that Justices David Watt and Bruce Durno prepared, *New Approaches to Criminal Trials: Report of the Chief Justice's Advisory Committee on Criminal Trials in the Superior Court of Justice*.

Nevertheless, following the July 2016 release of the Supreme Court of Canada's decision in *R. v. Jordan*, 2017 SCC 27, the Superior Court embraced the "clarion call" for all justice system players — including the courts — to take action to ensure the timely disposition of criminal cases.

The court immediately began re-examining and refining its own processes to improve efficiency. On September 1, 2016, the court implemented a new practice direction. It governs applications under s 11(b) of the *Charter* to ensure that they are scheduled and conducted fairly and efficiently.

The court established new procedures governing informations and indictments, to reduce delay and to ensure judges have the information they need to proactively monitor and manage cases to disposition. A judicial working group reviewed the court's criminal rules and forms to further strengthen criminal case management (including judicial pre-trials) and trial management. The Superior Court has also engaged at an institutional level with other justice system partners to identify ways to work together to ensure the fair and timely disposition of criminal matters. The court's partners in this initiative include the Ontario Court of Justice, the Ministry of the Attorney General's Court Services and Modernization Divisions, federal and provincial Crown prosecutors and the Defence bar.

JUDICIAL COMPLEMENT

The Superior Court of Justice's court schedule is set almost a year in advance, taking into account each region's current and anticipated judicial complement. For that reason, judicial vacancies can create significant scheduling challenges for the court. At various times in 2015 and 2016, outstanding judicial vacancies imposed significant pressures on several regions of the court. During those times, the judges of the Superior Court went above and beyond — deferring and contributing holidays and non-sit time, expanding their individual court dockets and conference lists and caseloads, and travelling to preside at other court locations within or outside of their regions — to manage the court's caseload and meet the public's needs despite the challenges caused by outstanding judicial vacancies.

The timely filling of judicial vacancies is critical to the court meeting its obligations to Ontarians. The Superior Court has a long-established policy designed to permit most judicial vacancies to be anticipated well in advance and therefore filled seamlessly through timely judicial appointments. Judges are expected, wherever possible, to provide at least six months' notice of a retirement or supernumerary election that will create a judicial vacancy on the court. This notice is provided to the federal Minister of Justice, who is responsible for recommending judicial appointments to the federal cabinet, so that the vacancy can be anticipated and therefore filled on a timely basis.

MODERNIZATION COMMITTEE

The Superior Court is committed to modernizing the court system and its processes — a common goal it shares with the Ministry of the Attorney General, which has the constitutional responsibility for the administration of justice. In 2015, the Chief Justice announced the court's modernization initiative and established the Modernization Committee (ModCom) to proactively engage with the ministry on modernization issues. Former Regional Senior Judge (RSJ) James Turnbull was the ModCom's first chair, with members RSJ Geoff Morawetz (Toronto), RSJ Michelle Fuerst (Central East) and Senior Family Justice George Czutrin. RSJ Geoff Morawetz is the current chair.

Underlying the court's approach to modernization is the core principle that court modernization must balance a review of courtroom staffing needs with the delivery of modern courtroom technology. Upon the ministry's confirmation that it shared that holistic approach, the ModCom began a series of meaningful discussions with the Assistant Deputy Attorneys General for the ministry's Court Services Division and its new Modernization Division that continued throughout the second half of 2016.

With the understanding that the ministry would be considering a new courtroom staffing model as part of its courtroom modernization initiative, the ModCom produced reports that identified all essential court staff functions required *before, during* and *after* a court proceeding, in all areas of the court's work. These comprehensive reports, developed with the assistance of representatives of the Ontario Superior Court Judges' Association, covered essential court staff functions for civil, family, criminal, child protection and Divisional Court proceedings. They have formed and will continue to form the basis for all modernization discussions with the ministry.

The ModCom tackled several issues that are pre-conditions to implementing courtroom modernization. These include ensuring accurate data entry for every proceeding and a sound court staff training plan. It identified the many technologies that a modern courtroom requires. Importantly, the ModCom established the court's technology priorities and the required delivery timing to achieve a successful, holistic approach to modernizing the Superior Court experience for the benefit of judges, counsel, litigants, jurors, witnesses and the public.

DISPUTE RESOLUTION OFFICER PROGRAM

Dispute Resolution Officers (DROs) are senior family law lawyers. The local regional senior judge appoints DROs to conduct case conferences pursuant to Rule 17(9) and (9.1) of the *Family Law Rules*.

Launched as a pilot program in Toronto in 1995, the DRO program is now in Brampton and Milton (Central West), Newmarket, Barrie and Durham (Central East), Hamilton and St. Catharines (Central South) and London (South West). In locations with the DRO program, the first appearance on a motion to change an order comes before a DRO, not a judge. The DRO meets with the parties to determine the issues, explore settlement options and determine if the file is ready to go before a judge. DROs can also assist parties in setting a schedule for disclosure and the next steps in the proceeding.

While each of these programs initially operated on a *pro bono* basis, funding is currently available for all DRO programs except in London and St. Catharines. These two sites currently operate on a pilot basis, with funding scheduled to start in the fall of 2017. The Superior Court wishes to extend its sincere gratitude to both the DRO lawyers who have provided *pro bono* services for several years and to the Ministry of the Attorney General for funding the DRO program to ensure its long-term sustainability.

UPDATE ON COURTHOUSE FACILITIES

Each year, Chief Justice Smith, with input from each regional senior judge, has delivered a prioritized list of facilities projects to the Ministry of the Attorney General. A primary criterion for setting priorities is whether the facility project is required to permit the court's judges to perform their constitutionally mandated judicial duties.

Through this process, the court identified a number of court locations requiring large-scale facilities additions and upgrades because they lack sufficient courtrooms, jury facilities, conference/settlement rooms and chambers or because they suffer from significant security deficiencies. Two such locations, Barrie and Newmarket, received much-needed relief when the construction of modular additions to those courthouses was completed in 2014. The Ontario government has also committed to addressing significant facility deficiencies at two of the Superior Court of Justice's busiest centres, Brampton and Toronto.

In Brampton, the government has agreed to construct an addition to the existing courthouse. This will create additional criminal jury courtrooms, non-jury courtrooms and additional conference/settlement rooms. The new space will provide much needed relief; as an interim measure, some Brampton cases continue to be transferred to other nearby centres where courtrooms are available.

In Toronto, the Ontario government has committed to moving family matters out of 393 University Avenue and into new, secure hearing rooms that will be constructed within the existing courthouse at 361 University Avenue. The Ontario government has also agreed to consolidate most Superior Court civil operations into 330 University Avenue. This will create internal efficiencies and reduce confusion for litigants and members of the bar. The court eagerly awaits completion of both projects.

For several years, the court has identified the need for a new courthouse in Milton as its top priority. The Chief Justice remains optimistic that the Ontario government will shortly announce the approval of this project, which is desperately required to serve Canada's fastest growing community.

RESOURCES FOR DEPUTY JUDGES

Deputy judges deliver justice to tens of thousands of Ontarians who come before the Small Claims Court each year, most of whom represent themselves. To assist deputy judges in discharging their judicial duties, a number of resources have been developed specifically for them. In 2015, a new dedicated and secure website for deputy judges was launched. The website contains information about the Deputy Judges Council and its mandate, standards of conduct for deputy judges, education materials, security information and other useful resources, including new judgment writing templates created specifically for Small Claims Court proceedings. In addition to serving as a resource tool, the website can also be used to post news and information of interest to deputy judges.

The *Small Claims Court Judicial Reference Guide* was created in 2016 to provide deputy judges with a helpful, central repository of key policy and procedural guidelines for the Small Claims Court. The Guide was distributed to all deputy judges and posted on the Deputy Judges Council website.

OPEN TO ALL

“The most advanced justice system in the world is a failure if it does not provide justice to the people it is meant to serve. Access to justice is therefore critical.”

Rt. Hon. Beverley McLachlin, P.C.,

Chief Justice of Canada, 2007,

“Justice in our courts and the challenges we face”³

The third principle of the Superior Court of Justice vision statement requires the court to be “open to all”. This principle consists of two distinct elements, the first of which is *openness* and *transparency*. The open court principle has been described as a “hallmark of a democratic society”.⁴ The transparency and accountability that result from it is essential to ensuring the integrity of the court system and to enhancing public confidence in the courts and the justice system.

The second element is access to *justice* — an issue that, while universally recognized as critically important, is not always easy to define, because it has so many facets. Access to justice requires identifying and removing barriers to accessing the court system, whether they are physical, legal, financial, linguistic or cultural. It includes making justice timely and affordable by ensuring that court processes are efficient and effective and that every court event is meaningful. It involves making the court system easier to navigate by simplifying court processes and making information readily available and written in plain language. Providing meaningful access to justice in a diverse society also requires earning the confidence of all members of the public that, if and when they engage with the justice system, they will be heard, respected and treated fairly. This requires court processes that are alive to cultural issues and that judges have the essential skills and awareness they need to be able to look beyond their own personal perspective and to hear and judge cases in a fair and impartial manner.

In 2015 and 2016, the Superior Court of Justice worked creatively and diligently, both within its own judicial sphere of authority and in collaboration with other justice system partners, to enhance the openness of court proceedings and to enhance access to justice. A number of those initiatives and achievements are described in this section.

“The justice system is there to serve the public. It follows that we, as judges, are public servants. We are there to serve and not to be served. There are many facets to this: we have an obligation to ensure that everyone who comes before the courts, either with counsel or without counsel, is treated with dignity and respect, and with patience and compassion. It is also important that everyone be given a meaningful opportunity to be heard. I see this as critical to our role and to maintaining public confidence in the administration of justice.”

Justice Renee Pomerance,

Local Administrative Judge (Windsor) Southwest Region

PUBLICATION BAN NOTIFICATION SYSTEM

As the “eyes and ears” of the public, the media play an essential role in preserving the openness of court proceedings. To assist the media in fulfilling that important role, the Superior Court of Justice launched a publication ban notification system in July 2016. Associate Chief Justice Frank Marrocco and Justice Ian Nordheimer led this initiative, supported by the Office of the Chief Justice and the Judicial Information Technology Office.

The publication ban notification system enhances access to justice and the transparency of court proceedings by clarifying the process for parties to follow if they intend to ask the court to impose a discretionary publication ban in a proceeding. The court’s new notification service provides parties with a free and effective way to notify the media of a publication ban request.

Under the system, any person seeking a discretionary publication ban in a Superior Court proceeding must serve and file a written notice of application/motion. The requesting party must also provide notice to the media through the court’s publication ban notification service by completing and submitting a Notice of Request for Publication Ban form (available through the court’s website). Then, the court emails the notice to members of the media on the Superior Court of Justice Publication Ban Notification Media Subscriber List.

Since its launch in July 2016, more than one hundred media representatives from across Ontario have joined the Media Subscriber List. Publication ban notices have been sent relating to all areas of the court’s work.

UNIFIED FAMILY COURTS

In April 2016, then Attorney General, the Honourable Madeleine Meilleur, Chief Justice Smith and Chief Justice Lise Maisonneuve of the Ontario Court of Justice began discussions about the potential for expanding Unified Family Courts in Ontario. Currently, there are Unified Family Courts at 17 of the 50 Superior Court of Justice sites.

Unifying family proceedings — which would otherwise be divided between the Superior Court of Justice and the Ontario Court of Justice — into a single Unified Family Court benefits family litigants in many ways: avoiding confusion and duplication; enhancing consistent and dedicated case management of family cases; and allowing for the consolidation of critical front-end services. These services assist families in understanding their options, empower them to make more informed choices and, ultimately, make family law proceedings more timely and effective.

Both Chief Justices expressed their support for expanding Unified Family Courts, if there is proper resourcing for the expansion. Both the provincial and federal governments have expressed interest in expanding Unified Family Courts in Ontario. The current Attorney General for Ontario, the Honourable Yasir Naqvi, has confirmed his support for Family Court expansion. Accordingly, a Working Group was struck with representatives from the Ministry of the Attorney General, the Superior Court of Justice and the Ontario Court of Justice. Its mandate was to identify immediate sites

for expansion, primarily at centres where there are no facility impediments to expansion, and to develop a plan for expansion to all remaining sites in Ontario. The objective is to achieve province-wide expansion by 2025.

The Working Group is developing a proposal for the federal government. The proposal will identify sites for immediately establishing Unified Family Courts, provided the necessary number of additional members of the Family Court are appointed.

“One thing that is evident when a litigant is in front of you, whether they be self-represented or not, is that they hope to have everything resolved that day. They want an end to their dispute. They have been thinking about appearing in court non-stop, and they are anxious, nervous. They just want to resolve things. I try to make every court appearance count. Even if we cannot resolve it all, I do my best to resolve one or two smaller issues so that the parties do not think it’s a day wasted or that their efforts to prepare and file their materials and to come to court have been for nothing. As a judge, you have to show compassion. We will make a difference in someone’s life. It is not just the law we are dealing with. It is psychology. I want everyone who comes before me to go home with the sense that something has been accomplished.”

Justice Johanne Lafrance-Cardinal,
Family Court branch of the Superior Court of Justice, East Region

GUIDE TO PROCESS FOR FAMILY LAW CASES

In 2016, the Superior Court produced the new *Guide to Process for Family Cases at the Superior Court of Justice*. Members of the Family Law bar, Legal Aid Ontario and Community Legal Education Ontario (CLEO) assisted the court with this work and The Action Group on Access to Justice (TAG)⁵ also provided support. In clear, easy-to-understand language, this comprehensive guide summarizes the requirements under the *Family Law Rules* and the Superior Court’s Practice Directions for each step in a family law case.

The guide is available on the Superior Court’s website and will be available shortly in Family Law Information Centres across Ontario.

STEPS TO JUSTICE

The Superior Court of Justice is a proud partner of the new, innovative public website, Steps to Justice (<https://stepstojustice.ca/>). Launched with support from TAG, Steps to Justice covers several areas of law, including family law. Steps to Justice is different from other websites that provide legal information. Its question and answer format is user-friendly, and its legal content undergoes an extensive review process before it is posted.

The new site allows litigants to find clear answers to their legal questions much more easily and receive suggested next steps and referrals for additional information.

CRIMINAL ROWBOTHAM PILOT PROJECT

The Superior Court of Justice was pleased to support the development of a pilot project to streamline *Rowbotham* applications (i.e. applications for state funded counsel in criminal proceedings). The pilot project was initiated by Mr. Justice John McMahon in Toronto, who raised concerns about the number of court appearances and associated delays in criminal cases arising from *Rowbotham* applications, most of which are, ultimately, resolved on consent.

The pilot streamlines *Rowbotham* applications through early identification of cases that are likely to be resolved on consent, and by having a standardized process to allow those cases to be resolved without the need for a formal court application. The Ministry of the Attorney General's Agency and Tribunal Relations Division and Legal Aid Ontario, in consultation with the Superior Court, Court Services Division, Crown prosecutors and the Criminal Lawyer's Association developed this project.

The *Rowbotham* pilot project launched in April 2015 in the Superior Court in Toronto. In April 2016, it expanded into Brampton. Based upon its success, the pilot expanded into four additional sites in fall 2016 (Ottawa, Cornwall, Barrie and Hamilton) with province-wide expansion expected to be completed in April 2017.

SCJ VIDEO CONFERENCING PILOT PROJECT

The Superior Court of Justice Video Conferencing Project, a joint project of the court, the Ministry of the Attorney General's Innovation Office and the Justice Video Network (a division of Justice Technology Services), launched in July 2015. The pilot involved select civil and family proceedings in eight court locations: Toronto, Ottawa, Belleville, Oshawa, Newmarket, Sudbury, Cochrane and Timmins.

The pilot was overseen by Superior Court of Justice Video Conference Steering Committee, whose mandate is to identify how video conferencing technology could be used to enhance access to justice. Using existing technology, the pilot introduced a standardized Video Conference Request form to streamline the process for requesting, scheduling and tracking a video conference. While the limited scope of the pilot kept the overall number of video conferences conducted under the pilot quite modest, counsel and parties who participated in the pilot provided very positive feedback, reporting that the video conferencing saved them significant time and money.

SMALL CLAIMS E-FILING

The Small Claims Court e-filing service, which launched in August 2014 in four pilot locations, expanded province-wide in March 2015. Small Claims Court litigants can use the service to file certain court forms and pay fees online, 24 hours a day. The service transmits litigants' uploaded documents to the court's case tracking system. Electronically-issued claims and default judgments are then returned to the filers by email, requiring fewer trips to the court office. Initially limited to claims for money owing under an agreement, enhancements in April 2016 made e-filing possible for all types of claims.

There are two ways to e-file documents:

- Filing Wizard guides users through the process of creating and submitting Small Claims Court documents and paying fees. This is a good option for first time filers who are unfamiliar with the court process and people who are representing themselves in court.
- Quick File gives legal professionals and others who frequently file small claims the option of uploading already completed forms.

In 2015, 28 per cent of all plaintiff's claims filed with the Small Claims Court were filed online. By 2016, this had risen to 48 per cent. Visit www.ontario.ca/smallclaims for more information.

"The first part of the Small Claims Court process, the settlement conference, is a very informal one. The parties meet with a deputy judge to discuss the case and often, they reach resolution on terms agreeable to all parties. On many occasions, the parties walk out of settlement conferences smiling, shaking hands, and thanking the deputy judge for their assistance. For matters that are not resolved at the settlement conference and that do proceed to trial, our decisions are made expeditiously — either the same day or in a very short time-frame. This is important because we know that our decisions impact the lives of people. It allows us to minimize any hardship that may exist from monetary loss, and it allows us to reduce the stress associated with litigation. The work we do directly impacts the lives of people in a very positive way."

Deputy Judge Laura Ntoukas,
Administrative Deputy Judge of the Small Claims Court, Toronto Region

FRENCH LANGUAGE SERVICES INITIATIVES

The Superior Court of Justice remains committed to developing judicial awareness of the language rights of French-speaking litigants and ensuring that litigants' French language rights are respected. The court has worked collaboratively with members of the Ontario Attorney General's French Language Services Bench and Bar Committee to implement all of recommendations in its 2012 report, *Access to Justice in French*,⁶ and its follow-up 2015 report, *Enhancing Access to Justice in French: A Response to the Access to Justice in French Report*.⁷

Madam Justice Julie Thorburn, the court's judicial lead on French language issues, is a member of the Bench and Bar Committee and co-chaired its Response Steering Committee, which produced the 2015 report. Justice Thorburn and Justice Johanne Lafrance-Cardinal are members of the implementation committee for a pilot project to deliver seamless access to French language services within the Ottawa courthouse. Launched in May 2015 by the Ministry of the Attorney General in partnership with the three Ontario courts, the pilot will serve as a template for actively offering French language services throughout Ontario.

The Office of the Chief Justice continues to work with the Minister of Justice and the Commissioner of Federal Judicial Affairs to ensure that the

court maintains a core complement of bilingual judges across the province though the appointment of qualified French-speaking judges.

All judges newly appointed to the Superior Court receive information on French language rights as part of their initial orientation. In addition, each of the court's semi-annual education conferences features a dedicated clinic for bilingual judges to discuss French language challenges, develop common practices and brush-up on new French common law legal terminology and resources. The Chief Justice continues to support attendance by Superior Court judges and case management masters at the annual week-long, high-proficiency-level French language training courses sponsored by the Commissioner for Federal Judicial Affairs.

“La cour supérieure de l’Ontario reconnaît que les limites du langage signifient les limites de son propre monde. L’offre active de services en français à la cour fait en sorte qu’avec préavis, les francophones reçoivent leurs services juridiques dans la langue officielle de leur choix, et que les services soient accessibles et de qualité comparable à celle des services offerts dans l’autre langue. Car il n’y a pas de justice sans avoir accès à la justice.”

Justice Julie Thorburn, Superior Court of Justice, Toronto Region

INDIGENOUS JUSTICE

In June 2015, the Truth and Reconciliation Commission of Canada (TRC) released its final report, *Honouring the Truth, Reconciling for the Future*, and issued 94 Calls to Action. The report culminated the TRC's six-year mandate to document the testimonies of Indian Residential School survivors from across Canada. The 94 Calls to Action aim to redress the legacy of residential schools and advance the process of Canadian reconciliation.

The Honourable Erwin Stach, a former judge of the Superior Court, is the Chief Justice's designate on the Debwewin Jury Review Implementation Committee, which was established in 2013 to implement the recommendations of the Honourable Frank Iacobucci's *Report on First Nations Representation on Ontario Juries*. In March 2015, the Committee issued a Progress Report on its efforts to enhance the representation of First Nations persons living on-reserve on provincial jury rolls.

The *Aboriginal Law: Bench Book* written by Justice Patrick Smith the Superior Court (East Region) was first published in 2014. It is currently being updated and a revised version will be released in 2017.

The Superior Court of Justice dedicated its 2016 fall educational conference to the theme of Indigenous justice. The keynote speaker was the Honourable Murray Sinclair, former chair of the Truth and Reconciliation Commission. Senator Sinclair had also presented at the court's conference in 2011, and the court was pleased to have him return now that the Commission has issued its report and calls to action. Senator Sinclair emphasized the role of education in reconciliation, calling upon judges to be aware of the histories of indigenous individuals who come before them, and to make reconciliation part of their lives.

On the heels of Senator Sinclair's call for deeper judicial engagement in reconciliation, in November 2016, Chief Justice Smith and four other Superior Court judges attended a three-day Gladue Summit in Thunder Bay, hosted by the Ministry of the Attorney General's Indigenous Justice Division. At that event, Chief Justice Smith affirmed the importance of ongoing dialogue between the courts and Indigenous Peoples in advancing the objectives of reconciliation.

"One thing that affects the delivery of court services in Northern Ontario is our geography. The Northwest Region is roughly the size of France. It covers two time zones. Weather conditions can impede people's ability to reach the court. This is especially true for people who reside in locations other than Thunder Bay, Fort Frances or Kenora. Many of the First Nations in this region are not accessible by road, and flights to and from them are very expensive. In Thunder Bay, we have the technological capacity to videoconference and teleconference with parties located who are located elsewhere. Increasingly, First Nations are acquiring the infrastructure to access these networks. With improved technology, it should be possible for people who live in remote communities to overcome distance and participate in court proceedings. Land claims disputes could be heard more often in the locations in which they arise. We need to do more to hear people where they are, and to reach out to them."

Justice Helen Pierce, Superior Court of Justice, Northwest Region

THE WALSH FAMILY LAW NEGOTIATION COMPETITION

In March 2015, the Superior Court was proud to launch the first annual Walsh Family Law Negotiation Competition. This family law student negotiation competition, run in conjunction with the Walsh Family Law Moot, is named in honour of the Honourable George Walsh, a former judge of the Superior Court who was a pioneer in the development of our current approach to the resolution of family law cases.

Teams from six Ontario law schools negotiate a reality-based family law dispute in front of leading family lawyers and judges, gaining real and practical exposure to the current practice of family law.

The Superior Court is pleased to work with the Association of Family and Conciliation Courts-Ontario and members of the Ontario Court of Justice and family law bar in hosting this exceptional event.

The image shows a modern, minimalist interior space. In the foreground, there is a long, low-profile desk or reception counter with a dark, reflective top and a light-colored wooden base. Two black office chairs are positioned behind the desk. The background features a wall made of large, light-colored stone tiles. A person in a dark jacket and pants is walking from left to right across the middle ground, slightly blurred. The ceiling is white with recessed lighting and a digital display showing the number '1149'. Above the desk, there is a large window with a grid pattern, partially covered by a translucent green panel.

SECTION 4
**JUDGES OF THE SUPERIOR
COURT OF JUSTICE**

CENTRAL EAST REGION JUDGES



**The Hon. Madam Justice
Michelle K. Fuerst**
Regional Senior Judge

LOCAL ADMINISTRATIVE JUDGES

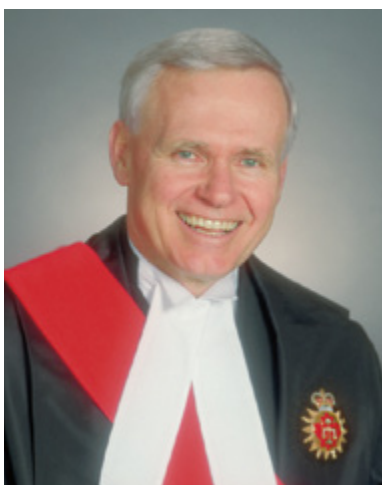
The Hon. Mr. Justice M. L. Edwards,
Newmarket
The Hon. Mr. Justice D. S. Gunsolus, Lindsay
The Hon. Mr. Justice G. M. Mulligan, Barrie
The Hon. Mr. Justice A. R. Rowsell, Durham
The Hon. Mr. Justice T. M. Wood, Bracebridge

JUDGES OF THE REGION

The Hon. Mr. Justice S. Bale
The Hon. Mr. Justice R. T. Bennett
The Hon. Madam Justice L. A. Bird
The Hon. Mr. Justice R. C. Boswell
The Hon. Mr. Justice R. Charney
The Hon. Mr. Justice J. C. Corkery
The Hon. Mr. Justice J. Di Luca
The Hon. Mr. Justice G. P. Di Tomaso
The Hon. Mr. Justice P. A. Douglas
The Hon. Madam Justice M. P. Eberhard
The Hon. Madam Justice J. E. Ferguson
The Hon. Madam Justice L. E. Fryer
The Hon. Madam Justice C. A. Gilmore
The Hon. Mr. Justice B. A. Glass
The Hon. Mr. Justice F. Graham
The Hon. Madam Justice S. E. Healey
The Hon. Madam Justice J. E. Hughes
The Hon. Mr. Justice A. P. Ingram
The Hon. Mr. Justice D. A. Jarvis
The Hon. Mr. Justice R. P. Kaufman
The Hon. Madam Justice M. L. Lack
The Hon. Madam Justice S. Lavine
The Hon. Mr. Justice B. G. A. MacDougall
The Hon. Mr. Justice J. R. McCarthy
The Hon. Mr. Justice J. P. L. McDermot
The Hon. Madam Justice H. A. McGee
The Hon. Mr. Justice M. K. McKelvey
The Hon. Mr. Justice J. S. McLeod
The Hon. Mr. Justice E. B. Minden
The Hon. Madam Justice A. M. Mullins
The Hon. Mr. Justice C. S. Nelson
The Hon. Mr. Justice P. W. Nicholson
The Hon. Mr. Justice H. K. O'Connell
The Hon. Madam Justice L. M. Olah

The Hon. Madam Justice E. A. Quinlan
The Hon. Mr. Justice D. W. E. Salmers
The Hon. Madam Justice M. A. C. Scott
The Hon. Mr. Justice J. B. Shaughnessy
The Hon. Mr. Justice A. Sosna
The Hon. Mr. Justice P. W. Sutherland
The Hon. Mr. Justice D. R. Timms
The Hon. Madam Justice M. E. Vallee
The Hon. Madam Justice R. A. Wildman
The Hon. Madam Justice S. J. Woodley

CENTRAL SOUTH REGION JUDGES



**The Hon. Mr. Justice
James R. H. Turnbull**
Regional Senior Judge
Until June 2016



**The Hon. Mr. Justice
Harrison S. Arrell**
Regional Senior Judge
As of October 2016

LOCAL ADMINISTRATIVE JUDGES

The Hon. Mr. Justice R. J. Harper, Brantford
The Hon. Madam Justice C. Lafrenière,
Hamilton (Family)
The Hon. Madam Justice W. L. MacPherson,
Simcoe
The Hon. Madam Justice T. Maddalena,
Welland
The Hon. Madam Justice J. A. Milanetti,
Hamilton
The Hon. Mr. Justice R. J. Nightingale, Cayuga
The Hon. Mr. Justice G. E. Taylor, Kitchener

JUDGES OF THE REGION

The Hon. Madam Justice C. D. Braid
The Hon. Mr. Justice D. A. Broad
The Hon. Madam Justice C. E. Brown
The Hon. Mr. Justice G. A. Campbell
The Hon. Madam Justice K. A. Carpenter-Gunn
The Hon. Madam Justice D. L. Chappel
The Hon. Mr. Justice D. L. Edwards
The Hon. Mr. Justice P. J. Flynn
The Hon. Mr. Justice C. S. Glithero
The Hon. Mr. Justice A. J. Goodman
The Hon. Mr. Justice D. J. Gordon
The Hon. Mr. Justice J. R. Henderson
The Hon. Mr. Justice R. A. Lococo
The Hon. Mr. Justice T. R. Lofchik
The Hon. Madam Justice L. Madsen
The Hon. Mr. Justice R. J. D. Mazza
The Hon. Madam Justice M. Jo McLaren
The Hon. Mr. Justice M. D. Parayeski
The Hon. Mr. Justice A. Pazaratz
The Hon. Mr. Justice J. A. Ramsay
The Hon. Mr. Justice R. B. Reid
The Hon. Mr. Justice R. D. Reilly
The Hon. Madam Justice J. W. Scott
The Hon. Mr. Justice A. Skarica
The Hon. Mr. Justice J. W. Sloan
The Hon. Mr. Justice P. R. Sweeny
The Hon. Mr. Justice R. M. Thompson
The Hon. Mr. Justice J. R. H. Turnbull
The Hon. Madam Justice L. M. Walters
The Hon. Mr. Justice A. C. R. Whitten

CENTRAL WEST REGION JUDGES



**The Hon. Madam Justice
Francine E. Van Melle**
Regional Senior Judge
Until February 2015



**The Hon. Mr. Justice
Peter A. Daley**
Regional Senior Judge
As of February 2015

LOCAL ADMINISTRATIVE JUDGES

The Hon. Madam Justice D. F. Baltman,
Brampton

The Hon. Madam Justice K. D. Coats, Milton

The Hon. Mr. Justice C. Conlan, Walkerton

The Hon. Madam Justice N. M. Mossip, Guelph

The Hon. Madam Justice B. J. Wein,
Orangeville

JUDGES OF THE REGION

The Hon. Mr. Justice I. W. André

The Hon. Mr. Justice K. N. Barnes

The Hon. Mr. Justice T. A. Bielby

The Hon. Mr. Justice I. S. Bloom

The Hon. Mr. Justice S. A. Coroza

The Hon. Mr. Justice F. Dawson

The Hon. Madam Justice M. J. Donohue

The Hon. Mr. Justice S. B. Durno

The Hon. Mr. Justice M. G. Emery

The Hon. Mr. Justice J. M. Fairburn

The Hon. Mr. Justice D. F. Fitzpatrick

The Hon. Mr. Justice J. M. Fragomeni

The Hon. Mr. Justice M. R. Gibson

The Hon. Mr. Justice D. K. Gray

The Hon. Mr. Justice S. C. Hill

The Hon. Mr. Justice W. M. LeMay

The Hon. Mr. Justice G. D. Lemon

The Hon. Madam Justice L. K. McSweeney

The Hon. Madam Justice G. M. Miller

The Hon. Mr. Justice D. G. Price

The Hon. Mr. Justice L. Ricchetti

The Hon. Madam Justice S. S. Seppi

The Hon. Madam Justice L. Snowie

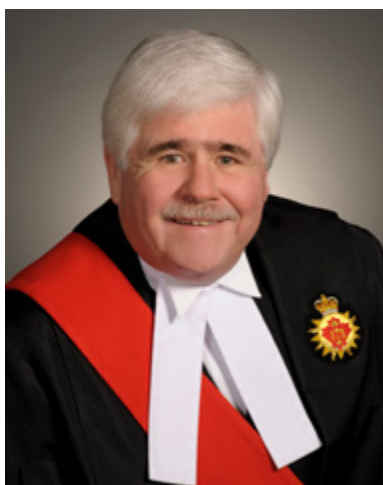
The Hon. Mr. Justice J. R. Sproat

The Hon. Mr. Justice J. K. Trimble

The Hon. Madam Justice E. R. Tzimas

The Hon. Madam Justice J. Woolcombe

EAST REGION JUDGES



**The Hon. Mr. Justice
James E. McNamara**
Regional Senior Judge

LOCAL ADMINISTRATIVE JUDGES

The Hon. Mr. Justice R. N. Beaudoin,
Ottawa (Civil)
The Hon. Madam Justice A. Doyle,
Ottawa (Family)
The Hon. Mr. Justice C. T. Hackland,
Ottawa (Small Claims Court)
The Hon. Mr. Justice M. S. James, Pembroke
The Hon. Mr. Justice M. R. Labrosse,
Ottawa (Divisional Court)
The Hon. Madam Justice J. LaFrance-Cardinal,
Cornwall
The Hon. Mr. Justice G. Mew,
Napanee (Criminal and Civil)
The Hon. Mr. Justice K. E. Pedlar, Brockville
The Hon. Mr. Justice R. Pelletier, L'Orignal
The Hon. Madam Justice L. D. Ratushny,
Ottawa (Criminal)
The Hon. Mr. Justice R. F. B. Scott, Picton
The Hon. Mr. Justice M. P. Shelston,
Ottawa (CFSA)
The Hon. Mr. Justice W. U. Tausendfreund,
Belleville
The Hon. Mr. Justice G. W. Tranmer,
Kingston (Criminal and Civil)
The Hon. Madam Justice A. C. Trousdale,
Kingston and Napanee (Family)

JUDGES OF THE REGION

The Hon. Mr. Justice B. W. Abrams
The Hon. Madam Justice C. D. Aitken
The Hon. Madam Justice J. A. Blishen
The Hon. Mr. Justice M. Z. Charbonneau
The Hon. Madam Justice S. Corthorn
The Hon. Madam Justice T. Engelking
The Hon. Mr. Justice J. M. Johnston
The Hon. Mr. Justice P. B. Kane
The Hon. Mr. Justice S. J. Kershman
The Hon. Madam Justice L. Lacelle
The Hon. Mr. Justice R. M. Laliberté
The Hon. Mr. Justice R. T. Leroy
The Hon. Madam Justice
M. T. Linhares de Sousa

The Hon. Madam Justice V. J. Mackinnon
The Hon. Mr. Justice C. U. MacLeod
The Hon. Madam Justice
H. K. MacLeod-Beliveau
The Hon. Mr. Justice R. L. Maranger
The Hon. Mr. Justice C. D. A. McKinnon
The Hon. Mr. Justice H. R. McLean
The Hon. Mr. Justice T. Minnema
The Hon. Madam Justice J. A. Parfett
The Hon. Mr. Justice K. B. Phillips
The Hon. Mr. Justice M. Quigley
The Hon. Mr. Justice T. D. Ray
The Hon. Madam Justice C. Robertson
The Hon. Mr. Justice P. Roger
The Hon. Madam Justice E. Sheard
The Hon. Mr. Justice G. P. Smith
The Hon. Mr. Justice R. J. Smith
The Hon. Madam Justice G. Toscano Roccamo
The Hon. Madam Justice B. R. Warkentin

MASTERS

Master N. Champagne
Master M. T. Fortier

NORTHEAST REGION JUDGES



**The Hon. Mr. Justice
Robbie D. Gordon**
Regional Senior Judge

LOCAL ADMINISTRATIVE JUDGES

The Hon. Mr. Justice R. G.S. Del Frate, Gore Bay
The Hon. Mr. Justice E. E. Gareau, Sault Ste. Marie
The Hon. Mr. Justice E. J. Koke, Parry Sound
The Hon. Madam Justice C. A. M. MacDonald,
Cochrane and Timmins
The Hon. Mr. Justice D. J. Nadeau, North Bay
The Hon. Mr. Justice J. A. S. Wilcox, Haileybury

JUDGES OF THE REGION

The Hon. Mr. Justice R. D. Cornell
The Hon. Mr. Justice M. G. Ellies
The Hon. Madam Justice L. L. Gauthier
The Hon. Madam Justice P. C. Hennessy
The Hon. Mr. Justice N. M. J. Karam
The Hon. Mr. Justice A. Kurke
The Hon. Mr. Justice I. S. McMillan
The Hon. Mr. Justice J. S. Poupore
The Hon. Madam Justice A. S. Rasaiah
The Hon. Mr. Justice R. A. Riopelle
The Hon. Mr. Justice P. U. Rivard
The Hon. Mr. Justice R. Y. Tremblay
The Hon. Mr. Justice G. T. S. Valin
The Hon. Mr. Justice M. N. Varpio
The Hon. Mr. Justice W. L. Whalen

NORTHWEST REGION JUDGES



**The Hon. Mr. Justice
Douglas C. Shaw**
Regional Senior Judge
Until December 2016

LOCAL ADMINISTRATIVE JUDGE

The Hon. Mr. Justice J. S. Fregeau,
Fort Frances and Kenora
Regional Senior Justice D. C. Shaw,
Thunder Bay

JUDGES OF THE REGION

The Hon. Mr. Justice F. B. Fitzpatrick
The Hon. Mr. Justice W. D. Newton
The Hon. Madam Justice H. M. Pierce
The Hon. Mr. Justice T. A. Platana

SOUTHWEST REGION JUDGES



**The Hon. Mr. Justice
Thomas A. Heenev**
Regional Senior Judge

LOCAL ADMINISTRATIVE JUDGES

The Hon. Mr. Justice J. M. W. Donohue,
Goderich
The Hon. Madam Justice K. Gorman,
St. Thomas and Woodstock
The Hon. Mr. Justice D. A. Grace, London
The Hon. Mr. Justice P. J. Henderson,
London (Family Court Branch)
The Hon. Mr. Justice I. F. Leach, Stratford
The Hon. Madam Justice R. M. Pomerance,
Windsor
The Hon. Mr. Justice B. G. Thomas,
Chatham and Sarnia

JUDGES OF THE REGION

The Hon. Mr. Justice D. R. Aston
The Hon. Mr. Justice C. M. Bondy
The Hon. Mr. Justice S. K. Campbell
The Hon. Mr. Justice T. J. P. Carey
The Hon. Mr. Justice J. A. Desotti
The Hon. Mr. Justice M. A. Garson
The Hon. Mr. Justice J. C. George
The Hon. Madam Justice P. Hebner
The Hon. Mr. Justice P. B. Hockin
The Hon. Mr. Justice J. P. R. Howard
The Hon. Mr. Justice G. King
The Hon. Madam Justice D.M. Korpan
The Hon. Madam Justice L. C. Leitch
The Hon. Madam Justice M. McSorley
The Hon. Madam Justice A. K. Mitchell
The Hon. Mr. Justice V. Mitrow
The Hon. Madam Justice J. N. Morissette
The Hon. Mr. Justice K. W. Munroe
The Hon. Mr. Justice T. L. J. Patterson
The Hon. Madam Justice H. A. Rady
The Hon. Mr. Justice R. Raikes
The Hon. Mr. Justice S. Rogin
The Hon. Madam Justice L. C. Templeton
The Hon. Mr. Justice G. J. Verbeem
The Hon. Mr. Justice H. A. Vogelsang

TORONTO REGION JUDGES



**The Hon. Mr. Justice
Geoffrey B. Morawetz**
Regional Senior Judge

TEAM LEADERS

The Hon. Mr. Justice S. E. Firestone, Civil
The Hon. Mr. Justice B. T. Glustein,
Small Claims Court
The Hon. Madam Justice J. E. Kelly, Criminal
The Hon. Mr. Justice T. J. McEwen, Civil
The Hon. Mr. Justice J. B. McMahon, Criminal
The Hon. Mr. Justice F. J. C. Newbould,
Commercial
The Hon. Mr. Justice I. V. B. Nordheimer,
Divisional Court
The Hon. Mr. Justice P. M. Perell, Class Actions
The Hon. Madam Justice S. M. Stevenson,
Family
The Hon. Madam Justice D. A. Wilson, Civil

JUDGES OF THE REGION

The Hon. Madam Justice J. T. Akbarali
The Hon. Mr. Justice S. Akhtar
The Hon. Madam Justice B. A. Allen
The Hon. Mr. Justice T. L. Archibald
The Hon. Madam Justice N. L. Backhouse
The Hon. Mr. Justice E. P. Belobaba
The Hon. Madam Justice C. J. Brown
The Hon. Mr. Justice M. F. Brown
The Hon. Mr. Justice K. L. Campbell
The Hon. Mr. Justice P. J. Cavanagh
The Hon. Madam Justice V. R. Chiappetta
The Hon. Mr. Justice R. A. Clark
The Hon. Mr. Justice M. Code
The Hon. Madam Justice B. A. Conway
The Hon. Mr. Justice D. L. Corbett
The Hon. Madam Justice K. B. Corrick
The Hon. Madam Justice B. L. Croll
The Hon. Mr. Justice M. R. Dambrot
The Hon. Mr. Justice J. F. Diamond
The Hon. Mr. Justice G. R. Dow
The Hon. Mr. Justice T. Ducharme
The Hon. Madam Justice T. M. Dunnet
The Hon. Mr. Justice S. F. Dunphy
The Hon. Mr. Justice M. D. Faieta
The Hon. Madam Justice M. D. Forestell
The Hon. Madam Justice E. E. Frank

The Hon. Mr. Justice A. M. Gans
The Hon. Madam Justice N. E. Garton
The Hon. Mr. Justice R. F. Goldstein
The Hon. Madam Justice S. R. Goodman
The Hon. Mr. Justice G. A. Hailey
The Hon. Madam Justice A. L. Harvison Young
The Hon. Madam Justice S. G. Himel
The Hon. Mr. Justice K. G. Hood
The Hon. Madam Justice C. Horkins
The Hon. Mr. Justice F. P. Kiteley
The Hon. Madam Justice F. Kristjanson
The Hon. Mr. Justice E. R. Kruzick
The Hon. Mr. Justice T. R. Lederer
The Hon. Mr. Justice S. N. Lederman
The Hon. Madam Justice W. Low
The Hon. Mr. Justice I. A. MacDonnell
The Hon. Madam Justice W. M. Matheson
The Hon. Mr. Justice J. D. McCombs
The Hon. Madam Justice F. E. McWatt
The Hon. Madam Justice R. E. Mesbur
The Hon. Madam Justice A. M. Molloy
The Hon. Mr. Justice J. P. Moore
The Hon. Mr. Justice E. M. Morgan
The Hon. Mr. Justice F. Myers
The Hon. Mr. Justice A. J. O'Marra
The Hon. Mr. Justice B. P. O'Marra
The Hon. Mr. Justice V. Paisley
The Hon. Madam Justice L. A. Pattillo
The Hon. Mr. Justice M. A. Penny
The Hon. Mr. Justice C. Perkins
The Hon. Madam Justice A. M. Pollak
The Hon. Mr. Justice M. G. Quigley
The Hon. Madam Justice H. E. Sachs
The Hon. Madam Justice M. Sanderson
The Hon. Madam Justice G. F. Spiegel
The Hon. Madam Justice N. J. Spies
The Hon. Madam Justice E. M. Stewart
The Hon. Mr. Justice D. G. Stinson
The Hon. Madam Justice K. E. Swinton
The Hon. Mr. Justice E. F. Then
The Hon. Madam Justice J. A. Thorburn
The Hon. Madam Justice J. M. Wilson
The Hon. Mr. Justice H. Wilton-Siegel
The Hon. Madam Justice K. P. Wright

MASTERS

Master L. S. Abrams
Master C. Albert
Master R. Brott
Master R. Dash
Master A. T. Graham
Master J. Haberman
Master T. Hawkins
Master M. J. Jean
Master B. McAfee
Master J. E. Mills
Master R. A. Muir
Master L. A. M. Pope
Master D. E. Short
Master C. G. T. Wiebe

RETIRED JUDGES

JAN. 1, 2015 – DEC. 31, 2016

CENTRAL EAST REGION

BARRIE

The Hon. Mr. Justice J. Robert MacKinnon (1993–2016)

The Hon. Mr. Justice John McIsaac (1992–2015)

The Hon. Mr. Justice Alfred Stong (1995–2015)

COBOURG

The Hon. Madam Justice Mary Jane Hatton (1999–2016)

NEWMARKET

The Hon. Madam Justice Sherrill Rogers (1999–2016)

DURHAM

The Hon. Mr. Justice Peter Magda (1999–2016)

CENTRAL WEST REGION

BRAMPTON

The Hon. Mr. Justice Terrance O'Connor (1993–2015)

The Hon. Mr. Justice A. Donald Mackenzie (1992–2016)

GUELPH

The Hon. Mr. Justice John Belleghem (1992–2016)

The Hon. Mr. Justice Cas Herold (1989–2016)

CENTRAL SOUTH REGION

BRANTFORD

The Hon. Mr. Justice James Kent (1982–2016)

WELLAND

The Hon. Madam Justice C. Anne Tucker (2002–2015)

KITCHENER

The Hon. Mr. Justice Peter Hambly (1999–2016)

ST. CATHARINES

The Hon. Mr. Justice Joseph Quinn (1995–2016)

EAST REGION

OTTAWA

The Hon. Mr. Justice Paul Lalonde (1999–2015)

The Hon. Mr. Justice John McMunagle (2010–2015)

The Hon. Mr. Justice Douglas Rutherford (1991–2016)

The Hon. Mr. Justice Alan Sheffield (1999–2016)

KINGSTON

The Hon. Mr. Justice Douglas Belch (1998–2015)

PICTON

The Hon. Mr. Justice Richard Byers (1988–2016)

NORTHEAST REGION

SUDBURY

The Hon. Mr. Justice J. Stephen O'Neill (1999–2015)

NORTHWEST REGION

THUNDER BAY

The Hon. Mr. Justice John DePencier Wright (1985–2015)

SOUTHWEST REGION

LONDON

The Hon. Mr. Justice Alan Bryant (2003–2015)

The Hon. Madam Justice Mary Marshman (1995–2015)

WINDSOR

The Hon. Mr. Justice Richard Gates (2003–2015)

STRATFORD

The Hon. Mr. Justice Roland Haines (1991–2016)

TORONTO REGION

The Hon. Madam Justice Sandra Chapnik (1991–2016)

The Hon. Mr. Justice Eugene Ewaschuk (1983–2015)

The Hon. Mr. Justice Peter Jarvis (1991–2015)

The Hon. Mr. Justice John Macdonald (1991–2016)

The Hon. Mr. Justice Theodore Matlow (1981–2015)

The Hon. Mr. Justice James Spence (1993–2015)

The Hon. Mr. Justice Chris Speyer (1988–2016)

The Hon. Mr. Justice W. Brian Trafford (1993–2016)

The Hon. Mr. Justice John Wilkins (1993–2015)

The Hon. Mr. Justice Kevin Whitaker (2010–2016)

IN MEMORIAM
JAN. 1, 2015 – DEC. 31, 2016



The Hon. Madam Justice Heidi Polowin
May 29, 1954 – May 5, 2016

Date of Appointment: June 20, 2000
Region / Centre: East / Ottawa

A modern, multi-story building with a glass facade and white panels. The building is the central focus of the image. In the foreground, there is a red bench, a red trash can, and a yellow fire hydrant. A person is riding a bicycle in the foreground, slightly blurred. The sky is clear and blue.

SECTION 5 **REGIONAL STATISTICS**

CENTRAL EAST REGION

2015

REGIONAL POPULATION: ⁸

34,257 NEW PROCEEDINGS

2,669,987

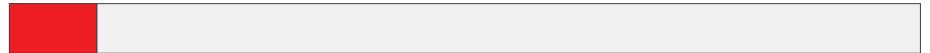
19% OF ONTARIO'S POPULATION (13,792,052)

Civil



10,109 (14%) OF ONTARIO'S 74,111 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



338 (11%) OF ONTARIO'S 3,184 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



12,050 (24%) OF ONTARIO'S 49,801 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



11,559 (18%) OF ONTARIO'S 62,925 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



201 (14%) OF ONTARIO'S 1,463 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

2016

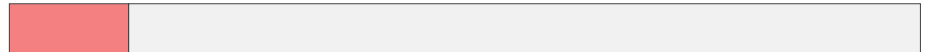
REGIONAL POPULATION:

34,797 NEW PROCEEDINGS

2,708,047

19% OF ONTARIO'S POPULATION (13,959,890)

Civil



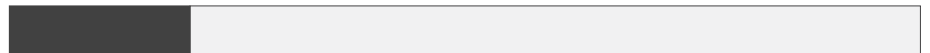
10,989 (15%) OF ONTARIO'S 72,667 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



351 (11%) OF ONTARIO'S 3,171 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



12,130 (25%) OF ONTARIO'S 49,069 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



11,132 (19%) OF ONTARIO'S 59,885 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



195 (14%) OF ONTARIO'S 1,394 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

CENTRAL SOUTH REGION

2015

22,983 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

1,803,877

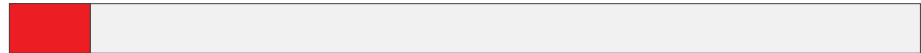
13% OF ONTARIO'S POPULATION (13,792,052)

Civil



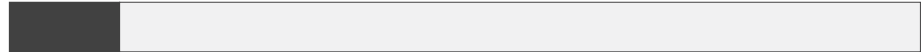
8,152 (11%) OF ONTARIO'S 74,111 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



310 (10%) OF ONTARIO'S 3,184 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



6,834 (14%) OF ONTARIO'S 49,801 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



7,600 (12%) OF ONTARIO'S 62,925 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



87 (6%) OF ONTARIO'S 1,463 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

2016

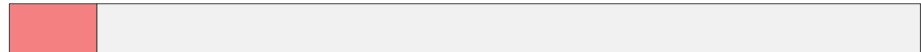
22,408 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

1,820,107

13% OF ONTARIO'S POPULATION (13,959,890)

Civil



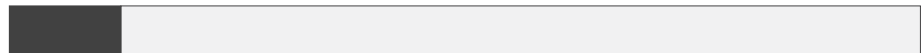
7,729 (11%) OF ONTARIO'S 72,667 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



250 (8%) OF ONTARIO'S 3,171 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



6,829 (14%) OF ONTARIO'S 49,069 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



7,473 (12%) OF ONTARIO'S 59,885 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



127 (9%) OF ONTARIO'S 1,394 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

CENTRAL WEST REGION

2015

29,975 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

2,446,096

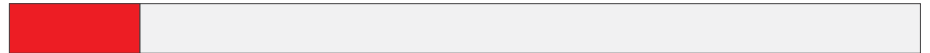
18% OF ONTARIO'S POPULATION (13,792,052)

Civil



11,568 (16%) OF ONTARIO'S 74,111 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



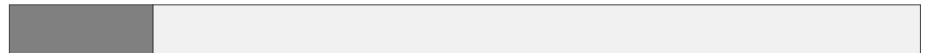
533 (17%) OF ONTARIO'S 3,184 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



5,953 (12%) OF ONTARIO'S 49,801 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



11,769 (19%) OF ONTARIO'S 62,925 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



152 (10%) OF ONTARIO'S 1,463 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

2016

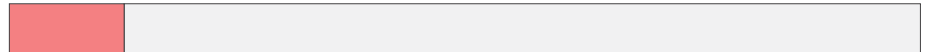
28,752 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

2,489,237

18% OF ONTARIO'S POPULATION (13,959,890)

Civil



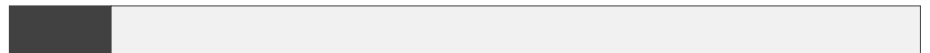
10,456 (14%) OF ONTARIO'S 72,667 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



460 (15%) OF ONTARIO'S 3,171 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



6,177 (13%) OF ONTARIO'S 49,069 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



11,504 (19%) OF ONTARIO'S 59,885 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



155 (11%) OF ONTARIO'S 1,394 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

EAST REGION

2015

22,940 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

1,800,290

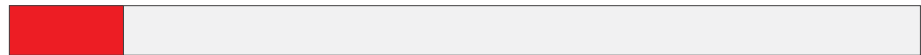
13% OF ONTARIO'S POPULATION (13,792,052)

Civil



6,413 (9%) OF ONTARIO'S 74,111 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



457 (14%) OF ONTARIO'S 3,184 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



8,504 (17%) OF ONTARIO'S 49,801 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



7,455 (12%) OF ONTARIO'S 62,925 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



111 (8%) OF ONTARIO'S 1,463 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

2016

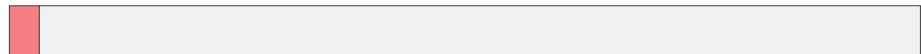
22,630 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

1,818,919

13% OF ONTARIO'S POPULATION (13,959,890)

Civil



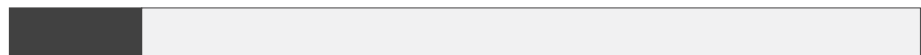
6,626 (9%) OF ONTARIO'S 72,667 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



415 (13%) OF ONTARIO'S 3,171 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



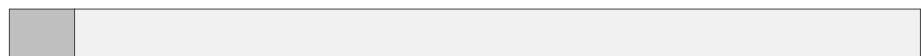
8,363 (17%) OF ONTARIO'S 49,069 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



7,119 (12%) OF ONTARIO'S 59,885 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



107 (8%) OF ONTARIO'S 1,394 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

NORTHEAST REGION

2015

7,390 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

558,765

4% OF ONTARIO'S POPULATION (13,792,052)

Civil



2,470 (3%) OF ONTARIO'S 74,111 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



275 (9%) OF ONTARIO'S 3,184 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



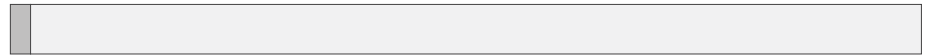
1,540 (3%) OF ONTARIO'S 49,801 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



3,072 (5%) OF ONTARIO'S 62,925 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



33 (2%) OF ONTARIO'S 1,463 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

2016

7,122 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

558,308

4% OF ONTARIO'S POPULATION (13,959,890)

Civil



2,485 (3%) OF ONTARIO'S 72,667 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



258 (8%) OF ONTARIO'S 3,171 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



1,511 (3%) OF ONTARIO'S 49,069 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



2,833 (5%) OF ONTARIO'S 59,885 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



35 (3%) OF ONTARIO'S 1,394 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

NORTHWEST REGION

2015

2,676 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

239,087

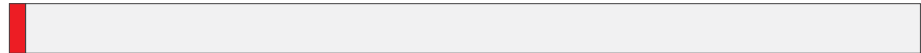
2% OF ONTARIO'S POPULATION (13,792,052)

Civil



804 (1%) OF ONTARIO'S 74,111 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



59 (2%) OF ONTARIO'S 3,184 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



542 (1%) OF ONTARIO'S 49,801 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



1,257 (2%) OF ONTARIO'S 62,925 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



14 (1%) OF ONTARIO'S 1,463 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

2016

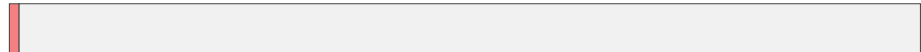
2,618 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

239,610

2% OF ONTARIO'S POPULATION (13,959,890)

Civil



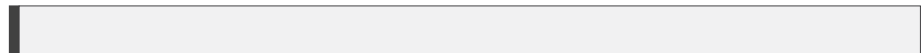
805 (1%) OF ONTARIO'S 72,667 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



76 (2%) OF ONTARIO'S 3,171 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



545 (1%) OF ONTARIO'S 49,069 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



1,176 (2%) OF ONTARIO'S 59,885 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



16 (1%) OF ONTARIO'S 1,394 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

SOUTHWEST REGION

2015

18,117 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

1,447,452

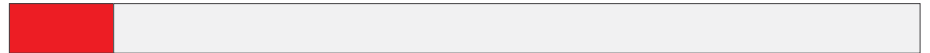
10% OF ONTARIO'S POPULATION (13,792,052)

Civil



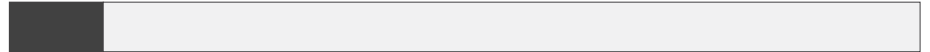
6,160 (8%) OF ONTARIO'S 74,111 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



413 (13%) OF ONTARIO'S 3,184 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



5,738 (12%) OF ONTARIO'S 49,801 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



5,724 (9%) OF ONTARIO'S 62,925 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



82 (6%) OF ONTARIO'S 1,463 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

2016

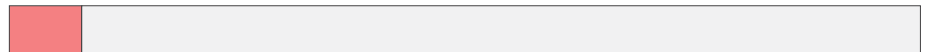
17,578 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

1,455,266

10% OF ONTARIO'S POPULATION (13,959,890)

Civil



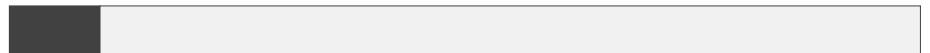
6,287 (9%) OF ONTARIO'S 72,667 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



423 (13%) OF ONTARIO'S 3,171 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



5,409 (11%) OF ONTARIO'S 49,069 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



5,385 (9%) OF ONTARIO'S 59,885 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



74 (5%) OF ONTARIO'S 1,394 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

TORONTO REGION

2015

53,146 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

2,826,498

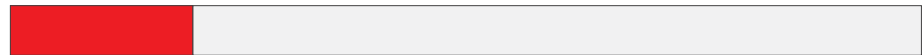
20% OF ONTARIO'S POPULATION (13,792,052)

Civil



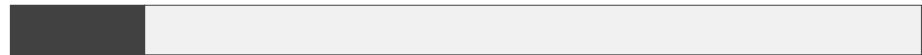
28,435 (38%) OF ONTARIO'S 74,111 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



799 (25%) OF ONTARIO'S 3,184 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



8,640 (17%) OF ONTARIO'S 49,801 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



14,489 (23%) OF ONTARIO'S 62,925 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



783 (54%) OF ONTARIO'S 1,463 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

2016

50,281 NEW PROCEEDINGS

REGIONAL POPULATION:

2,870,396

21% OF ONTARIO'S POPULATION (13,959,890)

Civil



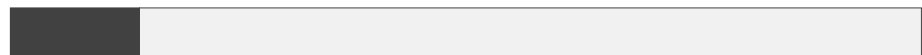
27,290 (38%) OF ONTARIO'S 72,667 NEW SCJ CIVIL PROCEEDINGS

Criminal



938 (30%) OF ONTARIO'S 3,171 NEW SCJ CRIMINAL PROCEEDINGS

Family



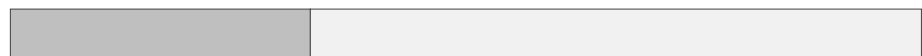
8,105 (17%) OF ONTARIO'S 49,069 NEW SCJ FAMILY PROCEEDINGS

Small Claims Court



13,263 (22%) OF ONTARIO'S 59,885 NEW SCJ SMALL CLAIMS COURT PROCEEDINGS

Divisional Court



685 (49%) OF ONTARIO'S 1,394 NEW SCJ DIVISIONAL COURT PROCEEDINGS

ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE NEW PROCEEDINGS

	2015	2016
Ontario	191,484	186,186
Central East	34,257	34,797
Central South	22,983	22,408
Central West	29,975	28,752
East	22,940	22,630
North East	7,390	7,122
North West	2,676	2,618
Southwest	18,117	17,578
Toronto	53,146	50,281

ENDNOTES AND PHOTO DESCRIPTORS

¹ Available online: <www.lsuc.on.ca/media/may3110_oclnreport_final.pdf>.

² *Middle Income Access to Justice*, (2012) University of Toronto, Edited by M. Trebilcock, A. Duggan and L. Sossin.

³ Available online: <www.scc-csc.ca/court-cour/judges-juges/spe-dis/bm-2007-03-08-eng.aspx#fnb1>.

⁴ *Vancouver Sun (Re)*, [2004] 2 S.C.R. 332 at para. 23.

See also *Canadian Broadcasting Corp. v. Canada (Attorney General)*, 2011 SCC 2 at para. 28.

⁵ The Action Group on Access to Justice (TAG) is catalyzing solutions to Ontario's access to justice challenges by facilitating collaboration with institutional, political and community stakeholders. It is funded by the Law Foundation of Ontario with support from the Law Society of Upper Canada. Available online: <www.theactiongroup.ca/about>.

⁶ Co-chaired by Justice Paul Rouleau and Paul Le Vay.

Available online: <www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/english/about/pubs/bench_bar_advisory_committee>.

⁷ Co-chaired by Justice Julie Thorburn and Elizabeth Bucci.

Available online: <www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/english/about/pubs/fls_report_response>.

⁸ All population statistics contained in the Annual Report are based on the Ontario Ministry of Finance – Ontario Population Projections (Spring 2016), 2011 Stats Can Census as at July 1, 2015.

Printed in Canada 2017 by Lowe-Martin Group

Graphic Design by Timothy Belanger.

All Photography by Shai Gil with the permission of the Ministry of the Attorney General (Ontario).

Left of Table of Contents: Ottawa Courthouse.

Introduction: Waterloo Region Courthouse.

Section 1 Divider: Waterloo Region Courthouse.

Section 2 Divider: Osgoode Hall.

Section 3 Divider: Waterloo Region Courthouse.

Section 4 Divider: Durham Region Courthouse.

Section 5 Divider: Durham Region Courthouse.

**LA COUR SUPÉRIEURE
DE JUSTICE :
RÉALISONS
NOTRE VISION**

RAPPORT POUR 2015 ET 2016



La Cour supérieure de justice de l'Ontario a une vision. Cette vision se décrit en trois attributs simples et distincts que le tribunal aspire à soutenir : Une justice impartiale et efficace, ouvert à tous.



**LA COUR SUPÉRIEURE
DE JUSTICE :
RÉALISONS
NOTRE VISION**

RAPPORT POUR 2015 ET 2016

MESSAGE DE LA JUGE EN CHEF

Bienvenue au cinquième rapport annuel de la Cour supérieure de justice, portant sur les activités du tribunal pour les années 2015 et 2016.

La Cour supérieure de justice célébrait en septembre 2015 le 25^e anniversaire de sa création par la fusion des cours de district et de comté et de la Haute Cour de justice. Toutefois, ses origines à titre de tribunal ayant compétence entière et plénière de première instance remontent bien plus loin encore, jusqu'à la *Magna Carta*, qui célébrait son 800^e anniversaire la même année. Les membres de la Cour supérieure de justice sont extrêmement fiers de l'histoire et des traditions de notre tribunal. Par le fait même, nous nous tournons vers l'avenir, nous efforçant continuellement de trouver de nouvelles manières d'offrir une justice judiciaire, accessible et abordable aux Ontariennes et aux Ontariens.

L'avenir de notre tribunal est guidé par l'énoncé de vision que nous avons adopté à la fin de 2015. Cette vision — *une justice impartiale et efficace, ouvert à tous* — décrit trois idéaux judiciaires fondamentaux. Cet énoncé présente les principes de notre Cour, qui, nous l'espérons, inspireront tous nos juges dans l'exercice de leurs responsabilités judiciaires. De même, notre vision sous-tend l'engagement public de notre Cour à offrir en tout temps des services judiciaires qui répondent aux besoins de notre public. Notre rapport pour 2015 et 2016 décrit les activités du tribunal et ses réalisations au cours de ces années dans le but de respecter chacun des trois principes de son énoncé de vision.

Je suis très fière du fait que nous avons maintenant terminé l'examen complet des pratiques exemplaires commencé en 2013 et de nos réalisations jusqu'à présent dans le cadre de cette initiative. En procédant à un examen exhaustif des pratiques relatives à l'établissement du rôle depuis 2013, nous visons à cerner et à établir des normes et des pratiques afin de veiller à ce que chaque étape de chaque procédure contribue à l'avancement du dossier de manière fructueuse. Après avoir terminé cette tâche au début de 2015, notre tribunal s'est concentré sur la mise en œuvre de ces pratiques exemplaires dans l'ensemble de la province. À l'achèvement du rôle des audiences du tribunal pour 2016, les pratiques exemplaires en la matière étaient entièrement intégrées à l'échelle de la province. L'établissement des rôles et l'affectation de l'effectif judiciaire et de sa charge de travail sont ainsi devenus plus efficaces. Ces pratiques exemplaires ont également été intégrées aux directives de pratiques complètes du tribunal dans chaque région. Les directives de pratique informent les avocats et les parties à un litige de ce à quoi ils peuvent s'attendre de la part du tribunal et ce que l'on attend d'eux.

Les juges de la Cour supérieure de justice déploient un engagement, un dévouement et une sagesse remarquables dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires. Je suis extrêmement fière d'être leur juge en chef.

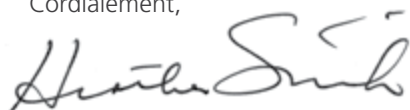
La Cour a entrepris plusieurs des initiatives décrites dans le présent rapport à l'échelle institutionnelle par l'intermédiaire du Conseil des JPR et de son comité. Je suis particulièrement reconnaissante envers le remarquable comité de direction du tribunal, composé du juge en chef adjoint Marrocco, des huit juges principaux régionaux et du juge principal de la Cour de la famille, tant pour les précieux conseils qu'il me donne et qu'il donne aux autres juges que pour son immense contribution à l'administration du tribunal.

Je suis aussi tout à fait consciente que la lourde tâche associée à la réalisation de la vision du tribunal est accomplie par chacun de ses membres. Chaque jour, les juges offrent des services judiciaires de la plus grande qualité, que ce soit dans la salle du tribunal, dans la salle de conférence, dans la salle de la conférence préparatoire ou dans les jugements bien motivés et de grande qualité qu'ils rendent. Les juges de la Cour supérieure de justice déploient un engagement, un dévouement et une sagesse remarquables dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires. Je suis extrêmement fière d'être leur juge en chef.

Les réalisations de notre tribunal résultent également du soutien inestimable et des efforts résolus des membres dévoués et professionnels du personnel administratif des tribunaux. Il serait impossible d'accomplir le travail du tribunal sans leur appui colossal. Je les remercie pour leur participation exceptionnelle à tous nos efforts, passés et futurs.

Le présent rapport dénote l'engagement du tribunal à affronter chaque défi qui se présente et à toujours améliorer la manière dont nous administrons la justice au bénéfice du peuple de l'Ontario. Enthousiastes et encouragés par notre progression des deux dernières années, nous nous tournons vers l'avenir avec confiance afin d'atteindre nos objectifs et de concrétiser notre vision. J'espère que la lecture de ce rapport comblera aussi vos attentes et insufflera votre confiance.

Cordialement,



Heather J. Smith
Juge en chef



La juge en chef Heather J. Smith

MESSAGE DU JUGE EN CHEF ADJOINT

Je suis très heureux de me joindre à la juge en chef Smith pour vous présenter le rapport annuel de la Cour supérieure de justice pour 2015 et 2016. Le présent rapport nous donne l'occasion de décrire le travail acharné de nos collègues du secteur judiciaire.

Je décris ci-après certaines de mes activités en 2015 et 2016, qui se sont ajoutées à ma fonction de juge en exercice. À titre de juge en chef adjoint, mes responsabilités comprennent la gestion de la Cour des petites créances et de la Cour divisionnaire. Je siège également au Comité des règles en matière civile.

La Cour des petites créances représente un peu plus de 45 % de toutes les procédures civiles en Ontario. La Cour des petites créances est une chef de file en matière d'accessibilité et tente d'assurer la prestation de services de justice à un coût abordable. Deux juges nommés par le gouvernement provincial et 360 juges suppléants président les procédures de la Cour des petites créances. Les juges suppléants sont des avocats chevronnés, nommés par le juge principal régional avec l'approbation du procureur général. J'aimerais remercier les juges suppléants de la Cour des petites créances pour leur dévouement dans toute la province. Leurs services permettent à la Cour de continuer de rendre des décisions rapides et raisonnées. Pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions importantes, un nouveau site Web du Conseil des juges suppléants a été créé en 2015 et un nouveau *Small Claims Court Judicial Reference Guide* a été transmis aux juges suppléants et affiché sur le site Web.

En mars 2015, le projet pilote du service de dépôt électronique de la Cour des petites créances a été étendu à la grandeur de l'Ontario. Ce Service ne visait initialement que les créances d'une somme déterminée (par exemple les sommes dues aux termes d'un contrat). Toutefois, il a été élargi une fois de plus en avril 2016 pour incorporer le dépôt électronique de tous les types de créances. À la fin de 2016, près de 48 % de toutes les demandes déposées auprès du tribunal avaient été déposées en ligne. Je vois d'un bon œil la proposition du ministère du Procureur général de tirer profit de ce succès pour commencer le dépôt électronique des dossiers en droit civil de la Cour supérieure de justice en 2017.

...j'aimerais faire part de ma vive appréciation de tout le personnel de la Cour. Leurs efforts quotidiens viennent appuyer nos travaux visant à assurer l'équité, l'efficacité et l'efficience du système de justice en Ontario.

La Cour divisionnaire continue d'administrer la justice de façon efficace et efficiente à titre de cour d'appel. Elle est unique à l'Ontario et fait preuve d'une excellence continue en matière de droit administratif. La Cour divisionnaire est une section d'appel de la Cour supérieure. Elle est la principale tribune pour le contrôle judiciaire des actions gouvernementales dans la province de l'Ontario. Elle entend également des appels prévus par la loi de décisions rendues par des tribunaux administratifs dans la province et a une certaine compétence à l'égard d'appels en matière civile et familiale. Elle est l'une des cours d'appel les plus actives au Canada. Le juge en chef et moi félicitons les juges de la Cour divisionnaire, qui réussissent à surmonter les défis considérables que leur pose une charge de travail aussi lourde.

Au sein du Comité des règles en matière civile, notre Cour s'est efforcée d'accroître l'efficacité et l'efficience des procédures civiles. Les *Règles de procédure civile* (règlement d'application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*) décrivent les procédures judiciaires de la Cour supérieure de justice et de la Cour d'appel. Les réalisations de ce comité en 2015 et 2016 sont décrites plus loin dans le présent rapport à la rubrique « Compétence en droit civil ».

En juillet 2016, la Cour supérieure de justice a lancé son propre système d'envoi des interdictions de publication. Ce système améliore l'ouverture des procédures du tribunal en fournissant aux parties qui souhaitent demander une ordonnance discrétionnaire d'interdiction de publication une méthode facile et efficace d'aviser les médias.

Enfin, j'aimerais faire part de ma vive appréciation de tout le personnel de la Cour. Leurs efforts quotidiens viennent appuyer nos travaux visant à assurer l'équité, l'efficacité et l'efficience du système de justice en Ontario.

J'espère que vous apprécierez la teneur du présent rapport pour 2015 et 2016.

Cordialement,



Frank N. Marrocco,
Juge en chef adjoint



Le juge en chef adjoint Frank N. Marrocco

MESSAGE DU JUGE PRINCIPAL DE LA COUR DE LA FAMILLE

Je suis très heureux de contribuer au rapport de la Cour supérieure de justice, et plus particulièrement d'y traiter de thèmes liés à la section de la Cour de la famille de notre Cour.

Les procédures en droit de la famille représentent une grande partie des nouveaux dossiers dans tous les emplacements de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Elles soulèvent des questions complexes d'ordre juridique, social et interpersonnel. Ces procédures ont une grande incidence sur la vie des enfants et des familles que nous desservons alors qu'ils affrontent ce qui est sans doute l'épreuve la plus difficile de leur vie. Comme il est mentionné dans le document intitulé *À l'écoute de l'Ontario : Rapport du Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario*¹, publié par le Barreau du Haut-Canada, les résidents de l'Ontario sont plus susceptibles d'être confrontés à un différend au sujet d'une relation familiale qu'à tout autre problème juridique grave. Dans son texte publié dans l'ouvrage *Middle Income Access to Justice*², publié en 2012, le professeur Nicholas Bala met en lumière les éléments qui distinguent les causes en droit de la famille d'autres procédures judiciaires :

[Traduction] « La plupart des causes des tribunaux sont rétrospectives et visent à mettre fin à une relation dans des conditions justes. Toutefois, les causes en droit de la famille, surtout celles touchant des enfants, sont tournées vers l'avenir [...] En droit de la famille, l'objectif principal est la restructuration des relations familiales et non la fin de ces relations. »

À titre de juge principal de la Cour de la famille, j'ai eu l'occasion de présider des causes en droit de la famille dans plusieurs tribunaux de la province. J'ai aussi voyagé partout en Ontario pour participer à plusieurs programmes de formation continue en droit de la famille et pour rencontrer des partenaires et intervenants du domaine des services de justice à la famille. Ces visites ont fortement contribué à ma compréhension des défis que nous continuons d'affronter dans ce domaine, tant au niveau provincial que local.

Au cours des deux dernières années, la Cour supérieure s'est efforcée d'améliorer notre gestion des dossiers visant la protection des enfants et des familles. Nous avons élaboré de nouvelles ressources judiciaires (par exemple, l'ouvrage de la juge Linhares de Sousa intitulé *Electronic Bench Book on Child Protection*) et de nouvelles ressources pour le public (par exemple, le *Guide du traitement des affaires de droit de la famille à la Cour supérieure de justice*).

...pour faire tout ce qu'elles peuvent, en fonction de leurs responsabilités et en collaboration avec d'autres personnes, pour apporter des changements concrets à notre système de justice en droit de la famille pour l'améliorer.

Nous avons également amélioré le contenu des directives de pratique de notre Cour en droit de la famille. De plus, nous avons mis en œuvre des pratiques exemplaires en matière de droit de la famille et de protection de l'enfance aux fins de contribuer à la résolution des problèmes d'accès à la justice.

La juge en chef Smith et moi avons consacré beaucoup d'énergie au soutien de l'élargissement de la Cour unifiée de la famille en Ontario, avec l'appui des procureurs généraux, actuels et anciens, de la juge en chef Lise Maisonneuve et de la juge principale et conseillère en droit de la famille de la Cour de justice de l'Ontario, Debra Paulseth, du juge en chef Strathy, des représentants du ministère du Procureur général, des avocats spécialisés en droit de la famille et des organisations en matière de droit de la famille.

J'ai également été membre du Comité de formation de la Cour supérieure de justice et participé à plusieurs programmes de formation différents à l'intention de nos juges, notamment notre nouveau séminaire créé en l'honneur de notre regrettée collègue, la juge Heidi Polowin. De plus, j'ai continué de faire partie du Comité des règles en matière de droit de la famille avec plusieurs collègues de notre Cour et des représentants de la Cour de justice de l'Ontario, du ministère du Procureur général et des avocats spécialisés en droit de la famille.

Avant de conclure, je souhaite réitérer la demande que j'ai formulée dans le rapport annuel précédent, soit que les personnes qui travaillent au sein du système de justice en droit de la famille se joignent à la Cour supérieure de justice et à d'autres partenaires pour faire tout ce qu'elles peuvent, en fonction de leurs responsabilités et en collaboration avec d'autres personnes, pour apporter des changements concrets à notre système de justice en droit de la famille pour l'améliorer. Je suis très heureux d'appuyer la juge en chef Smith alors que nous poursuivons ces efforts.

Enfin, je souhaite remercier tous les juges de notre Cour qui travaillent sans relâche sur les dossiers en droit de la famille. J'aimerais remercier également les membres de chaque comité de liaison avec les collectivités et de chaque comité des ressources communautaires ainsi que chaque membre de mon Comité consultatif pour leur dévouement remarquable à ce travail important.

Cordialement,



George Czutrin,
Juge principal de la Cour de la famille



Le juge principal de la Cour de la famille
George Czutrin



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION AU RAPPORT POUR 2015 ET 2016	1
01 À PROPOS DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE	5
JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE	6
PROTONOTAIRES CHARGÉS DE LA GESTION DES CAUSES	6
JUGES SUPPLÉANTS ET JUGES PROVINCIAUX DE LA COUR DES PETITES CRÉANCES	6
02 COMPÉTENCE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE	9
COMPÉTENCE EN DROIT CRIMINEL	9
COMPÉTENCE EN DROIT CIVIL	10
COMPÉTENCE EN DROIT DE LA FAMILLE	11
COUR DES PETITES CRÉANCES	12
COUR DIVISIONNAIRE	14
03 PRINCIPALES RÉALISATIONS ET INITIATIVES	16
IMPARTIALE	16
EFFICACE	22
OUVERT À TOUS	29
04 JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE	38
LES JUGES ET PROTONOTAIRES PAR RÉGION	38
JUGES À LA RETRAITE	46
IN MEMORIAM	47
05 STATISTIQUES RÉGIONALES	51



INTRODUCTION AU RAPPORT POUR 2015 ET 2016

La Cour supérieure de justice de l'Ontario a une vision. Cette vision se décrit en trois attributs simples et distincts que le tribunal aspire à soutenir :

UNE JUSTICE IMPARTIALE ET EFFICACE, OUVERT À TOUS.

Chacun de ces concepts possède des racines dans l'histoire et la compréhension moderne de la magistrature de notre système juridique canadien. Le présent rapport annuel vise à mettre ces concepts en lumière en survolant les activités et réalisations de la Cour supérieure en 2015 et 2016.

L'énoncé de vision résulte d'un long processus réfléchi dans le cadre duquel la Cour a demandé à ses juges de lui donner leur point de vue sur deux questions cruciales :

Quelles sont les principales caractéristiques que doit avoir une cour pour conserver la confiance du public et, surtout, pour bien servir le public?

Quels sont les principes sous-jacents qui permettront à cette Cour de décider où et comment elle doit déployer ses précieuses ressources judiciaires de la manière la plus efficace?

Dans le contexte de l'énoncé de vision et de ses trois principes, le tribunal présente le présent rapport, qui décrit ses réalisations et ses initiatives des deux dernières années. Dans le présent rapport, la Cour tente de démontrer qu'elle ne s'appuie pas sur ses succès passés ni sur sa réputation, mais qu'elle cherche activement à répondre aux besoins du public d'aujourd'hui de toutes les manières possibles conformément à son pouvoir judiciaire.

En plus d'inciter à la réflexion et de guider la Cour à l'échelle institutionnelle, l'énoncé de vision inspire et reflète les contributions et les réalisations de chaque membre de la Cour. La vision de la Cour se reflète et se réalise dans les services que ses juges fournissent quotidiennement, que ce soit dans la salle du tribunal, dans la salle de conférence ou dans les chambres. Que ce soit en révisant les observations écrites, la preuve et la documentation, en rédigeant des motifs ou en s'acquittant de tâches de gestion de cause ou d'administration judiciaire, la majorité du travail de nos juges s'accomplit hors des heures des tribunaux et loin du regard du public. C'est pourquoi le présent rapport présente des citations de certains membres de la Cour supérieure, qui donnent un aperçu des défis, des récompenses et de l'importance de leur fonction et du travail qu'ils accomplissent.

La vision de la Cour affirme ce que la Cour représente actuellement et ce qu'elle souhaite représenter à l'avenir. Il s'agit d'une vision qui a déjà marqué le cheminement de la Cour et influencé une grande partie des réalisations récentes de la Cour, lesquelles sont décrites dans le présent rapport. Cette vision continuera de guider et d'appuyer la Cour dans sa planification de l'avenir.

A large, modern courthouse building with a prominent glass facade reflecting the sky. The building has multiple stories and a mix of materials including glass, concrete, and brick. In the foreground, there is a paved plaza with a few people walking. To the right, there are flagpoles with the Canadian and Ontario flags. A sign in the foreground provides the address and name of the building in multiple languages.

SECTION 1 À PROPOS DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

Waterloo Region Courthouse | Palais de justice de la région de Waterloo

85 rue Frederick Street
Waterloo Region Courthouse
Palais de justice de la région de Waterloo
Superior Court of Justice | Cour supérieure de justice
Ontario Court of Justice | Cour de justice de l'Ontario

À PROPOS DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

Les origines de la Cour supérieure de justice remontent aux années 1700, à l'époque où le système juridique anglais a été importé en Ontario (alors appelé le Haut-Canada), et plus loin encore, aux premiers tribunaux d'Angleterre, dont l'autorité sur les mesures du gouvernement était décrite dans la *Magna Carta* il y a plus de 800 ans.

La Cour supérieure de justice telle qu'on la connaît aujourd'hui a été établie en 1990, lorsque des modifications apportées à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* ont créé un grand tribunal supérieur de première instance en Ontario en fusionnant la Haute Cour de justice de l'Ontario avec la Cour de district et la Cour des successions. Ce nouveau tribunal supérieur de première instance, qui est le plus grand et le plus actif au Canada, a été appelé Cour de l'Ontario (Division générale). En 1999, la Cour de l'Ontario (Division générale) a changé de nom et elle est devenue la Cour supérieure de justice.

La structure et l'administration de la Cour supérieure de justice sont une fonction de la constitution canadienne, qui divise la responsabilité des cours supérieures provinciales, comme la Cour supérieure de justice, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Conformément à la constitution, le procureur général nomme les juges de la Cour supérieure, leur fournit une formation judiciaire et paie leur salaire. Le procureur général de la province doit appuyer tous les aspects de l'administration de la Cour supérieure. De plus, le principe d'indépendance judiciaire exige que tous les aspects de l'administration judiciaire qui touchent à la fonction judiciaire, comme la mise au rôle et l'affectation des tâches, demeurent la responsabilité de la magistrature.

Une grande partie de la responsabilité de protection de l'indépendance de la magistrature incombe à la juge en chef, qui a le pouvoir légal de diriger et de superviser les séances de la Cour supérieure et l'affectation des tâches judiciaires. De plus, la responsabilité générale de la juge en chef de protéger l'indépendance institutionnelle du tribunal l'oblige à communiquer avec les gouvernements fédéral et provincial et plusieurs autres participants du système de justice et à assurer la liaison avec eux.

La Cour supérieure siège dans plus de 50 emplacements et est divisée en huit régions administratives. Un juge principal régional dirige chaque région. Il exerce les pouvoirs et s'acquitte des devoirs de la juge en chef, à titre de délégué. Cela signifie qu'il est chargé d'établir le rôle des juges et de répartir les dossiers dans sa région.

La direction de la Cour supérieure de justice comprend la juge en chef, le juge en chef adjoint, huit juges principaux régionaux et le juge principal de la Cour de la famille. Ces 11 juges forment le Conseil des juges principaux régionaux, qui conseille la juge en chef sur les questions de politique et de gouvernance qui touchent l'administration de la Cour.

JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

Les juges de la Cour supérieure sont nommés en vertu de l'article 96 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Le gouverneur général effectue ces nominations, sur les conseils du cabinet fédéral et les recommandations du ministre de la Justice et du procureur général du Canada. Le ministre présente ses recommandations après avoir obtenu les conseils d'un Comité consultatif de la magistrature fédérale ayant examiné tous les candidats.

Tout candidat à la magistrature doit être avocat et avoir pratiqué le droit pendant au moins 10 ans et il doit maîtriser le droit et avoir des qualités personnelles, des compétences professionnelles, des habiletés et une expérience de vie qui sont pertinentes à la fonction de juge. Après sa nomination à la Cour supérieure, un juge peut demeurer en poste jusqu'à l'âge obligatoire de la retraite, soit 75 ans.

PROTONOTAIRES CHARGÉS DE LA GESTION DES CAUSES

Les protonotaires chargés de la gestion des causes sont des fonctionnaires judiciaires nommés à l'échelle provinciale qui ont le pouvoir d'entendre certaines causes en droit civil et de prendre des décisions relativement à ces causes, notamment des motions et des conférences préparatoires. Les protonotaires chargés de la gestion des causes peuvent également instruire des procès et conduire des renvois en matière hypothécaire et des renvois généraux en vertu de la *Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction*, fournir des services de résolution de différends et agir à titre de registraires en matière de faillite en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Dans le cadre d'un projet pilote mené à Ottawa conformément aux *Règles en matière de droit de la famille*, les protonotaires chargés de la gestion des causes entendent également certains dossiers en droit de la famille. Avant leur nomination, les protonotaires sont des avocats chevronnés ayant au moins 10 années d'expérience en droit.

La Cour supérieure compte actuellement seize protonotaires chargés de la gestion des causes. Quatorze d'entre eux siègent à Toronto et deux siègent à Ottawa. Les protonotaires qui siègent à Toronto se déplacent aussi dans les régions du Centre-Est et du Centre-Ouest pour mener des conférences préparatoires et entendre des motions au civil.

[Traduction] « Le rôle de protonotaire existe dans cette province depuis 1837. On nous demande néanmoins souvent ce qu'il signifie. En plus d'assurer l'audition et le règlement des causes en vertu de la Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction et de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, les protonotaires gèrent les instances civiles et ils jugent les motions et les conférences préparatoires. Étant donné que la majorité des causes civiles se règlent sans devoir recourir à un procès, les protonotaires jouent un rôle crucial dans l'exercice de la justice en temps opportun et à faible coût. Les protonotaires actuels sont honorés de poursuivre une tradition vieille de 180 ans et d'offrir un service judiciaire de grande qualité aux Ontariennes et Ontariens. »

Protonotaire Barbara McAfee,
protonotaire responsable de l'administration, région de Toronto

JUGES SUPPLÉANTS ET JUGES PROVINCIAUX DE LA COUR DES PETITES CRÉANCES

Les juges suppléants sont des avocats chevronnés nommés afin de présider les instances de la Cour des petites créances. Ils sont nommés pour un mandat par le juge principal régional de la région dans laquelle ils exerceront leur présidence, avec l'approbation du procureur général. Il y a actuellement quelque 360 juges suppléants en Ontario.

Conformément à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, les instances devant la Cour des petites créances peuvent être entendues et jugées par un juge provincial affecté à la Cour provinciale (Division civile) avant le 1er septembre 1990. Deux juges provinciaux travaillent actuellement à la Cour des petites créances sur une base journalière.



SECTION 2
**COMPÉTENCE DE LA COUR
SUPÉRIEURE DE JUSTICE**

COMPÉTENCE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

La Cour supérieure de justice est unique parmi les tribunaux de la province puisqu'elle est une cour de « compétence inhérente », c'est-à-dire qu'elle ne tire pas son existence de la législation, contrairement aux autres cours de la province. La Cour supérieure de justice possède une compétence inhérente sur les affaires de droit pénal, de droit civil et de droit de la famille résultant des traditions de common law d'Angleterre. Cette compétence inhérente de la Cour l'autorise à entendre toute cause qui ne relève pas spécifiquement d'un autre niveau de tribunal. La Cour est également investie de la compétence que lui confèrent les lois fédérales et provinciales.

COMPÉTENCE EN DROIT CRIMINEL

La Cour supérieure de justice est une cour supérieure de compétence criminelle. La Cour a le pouvoir de juger des actes criminels en vertu du Code criminel et d'autres lois fédérales, comme la Loi *réglementant certaines drogues et autres substances*. Toutefois, en règle générale, la Cour supérieure ne juge que les actes criminels les plus graves, tels que les meurtres, les homicides involontaires coupables, le trafic de stupéfiants, les vols qualifiés et d'autres infractions contre la sécurité de l'État, ou les tentatives ou complots en vue de commettre de telles infractions. Une personne accusée de l'une de ces infractions subira son procès devant un juge de la Cour supérieure, avec ou sans jury.

La Cour supérieure procède également aux examens d'audiences de mise en liberté sous caution tenues devant la Cour de justice de l'Ontario et entend des appels de décisions rendues dans le cadre de procédures sommaires instruites par la Cour de justice de l'Ontario.

Conformément au *Code criminel*, la Cour supérieure a le pouvoir d'établir les règles régissant les instances criminelles devant la Cour supérieure. Le Comité des règles en matière criminelle de la Cour supérieure de justice prodigue des conseils à la juge en chef au sujet de ces règles. Le juge Bruce Durno préside le comité; les autres membres du comité sont nommés par la juge en chef en consultation avec les présidents et les juges principaux régionaux.

Le nombre de nouvelles instances criminelles introduites à la Cour supérieure de justice a atteint **3 184** en 2015 et **3 171** en 2016.

Les Statistiques régionales dans la Section 4 du présent rapport indiquent le nombre de nouvelles instances criminelles introduites en Cour supérieure dans chaque région au cours des deux derniers exercices.

COMPÉTENCE EN DROIT CIVIL

La Cour supérieure de justice instruit toutes les instances civiles en Ontario, y compris les litiges commerciaux, les affaires de préjudice corporel, les affaires de faillite et d'insolvabilité et les litiges relatifs à des testaments et des successions. La Cour supérieure a aussi une certaine compétence pour entendre des appels aux termes de diverses lois. Les *Règles de procédure civile* régissent généralement les instances à la Cour supérieure.

Les *Règles de procédure civile* sont établies par le Comité des règles de procédure civile, sous réserve de l'approbation du procureur général. Le Comité des règles de procédure civile compte 29 membres. Parmi les 16 membres venant de la magistrature, huit sont des juges nommés par la juge en chef de la Cour supérieure de justice. Afin de promouvoir les perspectives régionales, sont prises en compte dans les modifications proposées aux règles de procédure civile, les juges principaux régionaux de sept régions sont membres de ce comité.

Les *Règles de procédure civile* décrivent les procédures judiciaires que les parties à un litige en droit civil devant la Cour supérieure de justice et la Cour d'appel doivent suivre. De nombreuses modifications des règles qui sont entrées en vigueur en 2015 ont été élaborées à la suite d'un examen des règles mené par notre tribunal en 2014. Ces modifications comprenaient notamment des ajustements aux règles de rejet administratif pour cause de retard, l'exigence que les demandes d'autorisation d'appel à la Cour divisionnaire soient entendues par écrit, l'établissement du pouvoir d'un juge d'ordonner une conférence préparatoire avant le procès et l'ajout d'une nouvelle règle sur le lieu relatif à la tenue des actions hypothécaires. D'autres modifications des règles présentées en 2016 et qui entreront en vigueur en 2017 comprennent des modifications visant à permettre le dépôt électronique pour les affaires civiles et des modifications visant à optimiser les procédures d'autorisation d'appel de la Cour divisionnaire.

En plus de ces règles, la Cour supérieure de justice est dotée de directives de pratique régissant la manière dont les procédures civiles sont menées. Cela comprend une directive de pratique provinciale s'appliquant à tous les emplacements ainsi qu'au moins une directive de pratique pour chaque région de la province. Il est possible de consulter ces directives de pratique sur la page « Directives de pratique et politiques » du site Web de la Cour supérieure de justice.

Le nombre de nouvelles instances civiles introduites à la Cour supérieure de justice a atteint **74 111** en 2015 et **72 667** en 2016.

(Ces chiffres ne comprennent pas les quelque 20 000 causes de succession non contestées qui sont instruites en Ontario chaque année ni les causes instruites par la Cour des petites créances ou la Cour divisionnaire, qui sont décrites dans les sections qui suivent du présent rapport.)

Les Statistiques régionales dans la Section 4 du présent rapport indiquent le nombre de nouvelles instances civiles introduites en Cour supérieure dans chaque région au cours des deux derniers exercices.

COMPÉTENCE EN DROIT DE LA FAMILLE

Comme le droit de la famille fait intervenir des lois fédérales et provinciales, la compétence sur les instances familiales en Ontario est partagée entre la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario dans la plupart des palais de justice. Les deux tribunaux jugent des causes qui concernent les pensions alimentaires pour les enfants et les conjoints, ainsi que les droits de garde et de visite. Conformément à la législation fédérale, la Cour supérieure a compétence exclusive sur les causes de divorce et de partage de biens. Aux termes de la législation provinciale, les affaires touchant à la protection de l'enfance et à l'adoption doivent être entendues à la Cour de Justice de l'Ontario.

Dans 17 des 50 emplacements où siège la Cour supérieure, cette compétence partagée a été unifiée conformément à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, par la création de la Cour de la famille, une section de la Cour supérieure. À tous ses emplacements, la Cour de la famille instruit toutes les affaires familiales, y compris les divorces, le partage des biens, les pensions alimentaires, la garde et le droit de visite, la protection de l'enfance et les adoptions. La Cour de la famille a été établie dans le cadre d'un projet pilote à Hamilton en 1977. Elle était appelée à ce moment la Cour unifiée de la famille; c'est la raison pour laquelle la Cour de la famille est encore appelée par ce nom à l'occasion. Depuis ce temps, des emplacements de la Cour de la famille ont été ouverts à St. Catharines, Barrie, London, Kingston, Napanee, Ottawa, Perth, Brockville, L'Orignal, Cornwall, Perth, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Bracebridge, Peterborough et dans la région de Durham.

Au fur et à mesure de l'évolution de ce système et de l'expansion de la Cour de la famille dans divers endroits, la philosophie et l'approche propres aux instances en droit de la famille ont changé. Dans le passé, les guerres disgracieuses à coup d'affidavits étaient la norme dans ce domaine. Toutefois, depuis le 1er juillet 2004, toutes les instances en droit de la famille instruites par la Cour supérieure de justice ou la Cour de justice de l'Ontario ont été assujetties aux mêmes *Règles en matière de droit de la famille*. Les mêmes procédures, formulaires et étapes s'appliquent aux deux tribunaux. Depuis, nous avons vu l'approche évoluer vers un système qui met l'accent sur la gestion des causes et qui favorise la conclusion de règlements, aboutissant ultimement à une démarche moins antagoniste pour résoudre les litiges dans le domaine du droit de la famille.

Le Comité des règles en matière de droit de la famille, établi conformément à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, élabore les règles de pratique et de procédure en droit de la famille en Ontario, sous réserve de l'approbation du procureur général. Les membres de ce comité sont nommés par la Cour supérieure de justice, la Cour de justice de l'Ontario et le ministère du Procureur général et comptent des représentants de ces organismes ainsi que des avocats spécialisés en droit de la famille.

Les Statistiques régionales dans la Section 4 du présent rapport indiquent le nombre de nouvelles instances en droit de la famille introduites en Cour supérieure dans chaque région au cours des deux derniers exercices.

COUR DES PETITES CRÉANCES

La section de la Cour des petites créances de la Cour supérieure de justice est un tribunal extrêmement actif, traitant près de la moitié de toutes les poursuites civiles en Ontario. En 2015 et 2016 (comme par les années passées), plus de 45 % de toutes les instances civiles jugées en Ontario ont été instruites à la Cour des petites créances.

Le nombre de nouvelles instances en matière de petites créances introduites a atteint **62 925** en 2015 et **59 885** en 2016.

La Cour des petites créances fournit une tribune efficace et abordable aux Ontariennes et Ontariens pour présenter ou défendre des poursuites civiles ne dépassant pas 25 000 \$ en dommages-intérêts ou en dommages matériels. Les *Règles de la Cour des petites créances* prévoient des procédures rationalisées, ce qui permet de juger les causes à un coût et dans un délai moindres pour les parties au litige que ceux associés aux instances instruites à la Cour supérieure.

Habituellement, des juges suppléants entendent et jugent les instances devant la Cour des petites créances. Les juges suppléants sont des avocats chevronnés nommés par le juge principal régional avec l'approbation du procureur général. Les juges nommés au niveau provincial peuvent aussi juger les instances à la Cour des petites créances. En date du 31 décembre 2016, l'effectif de la Cour des petites créances était de 360 juges suppléants et de deux juges nommés au niveau provincial et mandatés sur une base journalière.

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* prévoit la création d'un Conseil des juges suppléants pour la Cour des petites créances. Le Conseil des juges suppléants est présidé par le juge en chef adjoint Frank Marrocco; il s'acquitte des fonctions suivantes :

- examiner et approuver les normes de conduite des juges suppléants fixées par la juge en chef;
- examiner et approuver un plan de formation continue des juges suppléants élaboré par la juge en chef;
- faire des recommandations sur des questions concernant les juges suppléants.

Dans chaque région, le juge principal régional délègue la responsabilité de superviser la Cour des petites créances à un juge de la Cour supérieure, qui agit à titre de juge et chef de l'administration de la Cour des petites créances pour cette région. Le Comité des juges et chefs de l'administration de la Cour des petites créances comprend des représentants de la magistrature provenant des huit régions de la Cour supérieure. De 2014 à juin 2016, le comité était présidé par le juge principal régional James Turnbull; en juin 2016 le juge principal régional Peter Daley a assumé le rôle de président. Les juges administratifs se rencontrent au moins deux fois par année afin de discuter de questions liées à la Cour des petites créances.

En 2015 et 2016, le nombre de nouvelles poursuites civiles introduites à la Cour supérieure a dépassé le nombre de poursuites introduites à la Cour des petites créances dans l'ensemble de la province. Toutefois, au cours de cette même période, cinq régions ont eu plus de poursuites introduites à la Cour des petites créances que de poursuites civiles introduites à la Cour supérieure (régions du Centre-Est, du Centre-Ouest, de l'Est, du Nord-Est et du Nord-Ouest).

Les Statistiques régionales dans la Section 4 du présent rapport indiquent le nombre de nouvelles instances civiles introduites à la Cour des petites créances au cours des deux derniers exercices.

COUR DIVISIONNAIRE

La Cour divisionnaire est une section d'appel de la Cour supérieure. Elle tient lieu de première tribune pour le contrôle judiciaire de l'action gouvernementale en Ontario. Elle entend les appels prévus par la loi à l'encontre de décisions rendues par des tribunaux administratifs provinciaux partout en Ontario. De plus, la Cour divisionnaire a une compétence d'appel pour certaines affaires en matière civile et familiale. Les instances sont habituellement instruites par un comité formé de trois juges. Toutefois, dans certaines circonstances, un juge unique entend et tranche les appels.

À Toronto, la Cour divisionnaire siège tout au long de l'année. Dans les sept autres régions judiciaires de l'Ontario, la Cour divisionnaire entend des causes à divers moments de l'année.

La Cour divisionnaire est l'un des tribunaux d'appel les plus actifs au Canada : **1 463** nouvelles instances ont été introduites en 2015 et **1 394** l'ont été en 2016.

Les Statistiques régionales dans la Section 4 du présent rapport indiquent le nombre de nouvelles instances introduites à la Cour divisionnaire au cours des deux derniers exercices.

Malgré sa charge de travail lourde et complexe, la Cour divisionnaire continue de mettre les audiences au rôle rapidement.

La Cour divisionnaire continue de profiter d'une direction exceptionnelle. En 2015, la juge Harriet Sachs a dirigé l'équipe administrative de la Cour divisionnaire, en collaboration avec le juge en chef adjoint Marrocco. Au milieu de l'année 2016, le juge Ian Nordheimer a assumé cette fonction. L'équipe administrative et le personnel de la Cour divisionnaire coordonnent les audiences à Toronto et dans le reste de la province.

En février 2016, la Directive de pratique pour les instances à la Cour divisionnaire de la Cour supérieure a été modifiée afin d'inciter les parties à déposer des versions électroniques des documents déposés pour appuyer les motions d'autorisation d'appel résultant d'une décision interlocutoire d'un juge en vertu de la règle 62.02 des *Règles de procédure civile*. Ces modifications reposent sur des changements à la règle 62.02 apportés en 2015, exigeant que ces motions se fassent par écrit afin de favoriser l'efficacité dans l'affectation et la prise de décisions de ces motions. D'autres modifications des règles présentées en 2016, qui entreront en vigueur en 2017, rendront les procédures d'autorisation d'appel de la Cour divisionnaire encore plus efficaces.



SECTION 3
**PRINCIPALES RÉALISATIONS
ET INITIATIVES**

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET INITIATIVES

En 2015 et 2016, la Cour supérieure de justice a travaillé activement dans le but d'obtenir et de présenter les réalisations et initiatives décrites ci-après. Ces réalisations visaient à concrétiser l'énoncé de vision de la Cour : **une justice impartiale et efficace, ouvert à tous**.

IMPARTIALE

L'indépendance judiciaire constitue le fondement de la confiance du public dans un système de justice juste et objectif. On reconnaît généralement que le principe d'indépendance judiciaire compte deux volets. Le premier volet se rapporte au juge et au fait qu'il est impératif que le juge soit et paraisse libre de décider chaque affaire de manière honnête et impartiale, en se fondant sur le droit et la preuve, sans pression ni influence externe et sans craindre d'interférence dans les affaires qu'il préside. Le deuxième volet de l'indépendance judiciaire est l'indépendance institutionnelle qui se rapporte à la nécessité de la séparation des pouvoirs entre la magistrature et les pouvoirs exécutifs et législatifs du gouvernement. Cette séparation est indispensable pour préserver la confiance du public dans le système de justice canadien. À l'échelle institutionnelle, l'indépendance judiciaire comprend des enjeux comme veiller à la sécurité et à l'intégrité de l'information judiciaire et faire en sorte que les juges disposent des ressources et du soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches judiciaires de façon juste et efficace.

Voici quelques exemples d'initiatives et de réalisations de la Cour supérieure en 2015 et 2016 visant à préserver l'indépendance si cruciale au travail que les juges accomplissent.

[Traduction] « Je suis pleinement conscient de la signification de l'écharpe rouge que je porte dans l'esprit des gens. Ils me confient ce qui est le plus important et le plus précieux pour eux, y compris leurs enfants, parce qu'ils croient que je serai juste et impartial, que je les écouterai et que je prendrai une décision dans leur dossier en me fondant uniquement sur ce que j'entendrai dans cette affaire et sur le droit. Nous ne devons jamais considérer que cette confiance va de soi. »

Juge Ronald Kaufman,
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice,
région du Centre-Est

PROGRAMME DE CLÉRICATURE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

Depuis sa création, il y a vingt ans, le programme de cléricature de la Cour supérieure de justice a cru, tant par son ampleur que par son nombre. Chaque année, ce programme attire des candidats hautement qualifiés des facultés de droit de l'ensemble du Canada. Le personnel du programme compte 25 clercs. Collectivement, ils appuient plus de 330 juges des huit régions judiciaires de l'Ontario.

Les clerks de la Cour fournissent aux juges un soutien essentiel en effectuant des recherches et des analyses juridiques et en vérifiant les ébauches de jugement de chaque volet de la compétence de fond de la Cour.

Grâce à leur stage, les clerks reçoivent un mentorat officiel et informel de la magistrature. Le programme offre aux clerks une occasion sans pareille de parfaire leurs connaissances dans tous les domaines du droit, de peaufiner leurs compétences en recherche juridique et en plaidoiries orale et écrite et d'en apprendre davantage sur les tribunaux du point de vue judiciaire.

Le Comité de la cléricature donne des conseils à la juge en chef sur les questions liées au recrutement des clerks et à l'affectation des mentors de la magistrature aux clerks, et veille à ce que le programme de formation des clerks réponde aux exigences en matière de stage du Barreau du Haut-Canada. En 2016, le Comité de la cléricature était coprésidé par les juges Barbara Conway et Wendy Matheson. Il comptait parmi ses membres de la magistrature les juges Bruce Thomas et Steve Coroza.

BUREAU DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION POUR LE SECTEUR JUDICIAIRE

La sécurité de l'information du secteur judiciaire est un élément crucial de l'indépendance judiciaire. L'Organisme de technologie de l'information pour le secteur judiciaire (OTIJ) se consacre à l'intégrité et à la sécurité de l'information de la Cour supérieure.

Créé conformément à une entente conclue entre le ministère du Procureur général et les trois Cours de l'Ontario, l'OTIJ est dirigé par le juge en chef de chaque cour, par l'entremise des adjoints exécutifs juridiques du bureau de chaque juge en chef. Au sein de la Cour supérieure, le Comité de la technologie de l'information de la CSJ prodigue des conseils à la juge en chef Smith sur les plans, politiques et propositions en matière de technologies de l'information qui touchent la Cour supérieure. Relativement aux questions touchant les trois Cours, l'OTIJ reçoit des directives du Comité directeur des juges en chef en matière de technologie de l'information du Comité de la technologie de l'information des trois Cours de justice de l'Ontario, qui compte des représentants de la magistrature dans les trois Cours de l'Ontario.

Par l'intermédiaire de l'OTIJ, le tribunal possède le contrôle sur l'information du secteur judiciaire, qui est séparée de l'information du ministère ou du gouvernement conformément au *Plan d'action du Conseil canadien de la magistrature en matière de sécurité des renseignements judiciaires*. Par ailleurs, l'OTIJ joue un rôle crucial relativement à l'information technique et à l'analyse et en prodiguant des conseils à la Cour sur les initiatives technologiques. L'OTIJ offre également de la formation en matière de technologie à la magistrature, y compris des séminaires sur la sécurité dans les technologies de l'information.

En 2015 et 2016, l'OTIJ a fourni un soutien technique essentiel pour un certain nombre d'initiatives de la Cour supérieure, notamment la mise sur pied de son système d'envoi des interdictions de publication, la relance de l'intranet de la Cour supérieure de justice, la création d'un nouveau site

Web pour les juges suppléants, la mise en œuvre d'une nouvelle base de données pour les conférences judiciaires et la création d'un nouvel outil de mise au rôle de la Cour supérieure de justice.

COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES

Pour s'acquitter efficacement de leurs tâches judiciaires, les juges ont besoin d'un accès sécuritaire et rapide à la jurisprudence, aux analyses juridiques importantes et à un grand nombre de publications et d'autres ressources et outils. Le Comité des bibliothèques de la juge en chef consulte et conseille le chef des Services des bibliothèques juridiques (SBJ) au sujet des besoins en matière de recherche et d'information juridiques de la Cour supérieure de justice.

Le comité était présidé en 2015 par le juge principal régional James Turnbull, qui a été remplacé par le juge principal régional Robbie Gordon en 2016. Le comité travaille avec les SBJ pour s'assurer que les besoins de la magistrature en matière de recherche juridique, d'information et de formation sont remplis. Le comité comprend des juges provenant de l'ensemble de la province et un protonotaire chargé de la gestion des causes.

Le Comité des bibliothèques a repris de la vigueur au cours des deux dernières années, alors que les SBJ ont dirigé la transition en cours des ressources documentaires du papier vers le numérique. Pour gérer la transition numérique, le comité a piloté la création d'un plan à plusieurs volets permettant aux SBJ de moderniser la prestation des services des bibliothèques et de créer un programme de formation judiciaire afin de veiller à ce que les juges puissent utiliser efficacement les outils en ligne.

INTRANET DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

En 2016, le Cabinet du juge en chef, le Bureau de technologie de l'information pour le secteur judiciaire (BTISJ) et les SBJ ont entrepris collectivement un projet visant à actualiser l'intranet de la Cour supérieure de justice. Le nouvel intranet de la Cour supérieure de justice, lancé en novembre 2016, constitue une ressource électronique centralisée pour les juges ainsi que les secrétaires judiciaires et les clerks qui les appuient.

Le nouvel intranet offre des ressources juridiques, comme des cahiers d'audience, des articles et d'autres outils pour chaque domaine de travail de la Cour. Il comporte également des pages consacrées à des enjeux éventuellement applicables à toutes les procédures de la Cour, notamment la préparation de jugements, les mesures d'adaptation pour les personnes handicapées, les parties se représentant elles-mêmes, les intérêts des personnes des Premières Nations et les autochtones, et les services en français. La plupart des documents publiés sur l'intranet de la Cour supérieure de justice ont été créés par des juges de la Cour à l'intention de leurs collègues de la magistrature.

L'intranet contient également des renseignements sur la gouvernance, les politiques et l'administration de la Cour supérieure. L'intranet présente des pages portant sur des sujets importants, comme la sécurité et les technologies de l'information du point de vue de la magistrature.

Le fait d'offrir ces ressources sur un seul site bien organisé et doté de

fonctions de recherche avancée et d'autres caractéristiques conviviales permet d'offrir aux juges et aux personnes qui les appuient un accès immédiat, à jour et facile aux ressources d'information dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités judiciaires cruciales.

COMITÉ DE SÉCURITÉ

Le Comité de sécurité de la Cour supérieure de justice s'occupe de toutes les questions liées à la sécurité des juges et des protonotaires dans leurs fonctions officielles et personnelles. Le mandat du comité est d'évaluer l'état des mesures de sécurité existantes afin de déceler les lacunes et d'élaborer et de promouvoir des programmes de sécurité qui règlent certaines vulnérabilités.

Le Comité de sécurité continue de travailler étroitement avec les partenaires en matière de sécurité de la Cour, le Bureau de la sécurité pour le secteur de la justice et les services policiers locaux. Au cours de la période visée par le présent rapport, le Comité de sécurité a examiné les comités locaux de sécurité des tribunaux (CLST) de tous les emplacements de la Cour. Les CLST exercent des fonctions consultatives auprès du chef de police local et ils se rencontrent régulièrement pour régler les problèmes de sécurité locaux. Selon les commentaires reçus des CLST, le Comité de sécurité a évalué l'état des mesures de sécurité existantes et a transmis ses constatations à la juge en chef.

Le Comité de sécurité a continué de sensibiliser la magistrature au sujet de la sécurité en élaborant une présentation vidéo qui a ensuite été affichée sur l'intranet sécurisé des juges avec d'autres ressources en matière de sécurité à l'intention des juges, des protonotaires et des juges suppléants. Le comité a aussi collaboré avec le BTISJ au sujet de mesures de sécurité relatives aux technologies de l'information.

FORMATION JURIDIQUE

En plus de nommer les juges de la Cour supérieure de justice, le gouvernement fédéral finance aussi la formation juridique. Malgré le fait que le financement provienne du gouvernement fédéral, le contenu de la formation juridique et sa prestation relèvent exclusivement de la magistrature afin de respecter les principes de base d'indépendance judiciaire et d'impartialité.

Chaque année, la Cour supérieure organise deux séminaires de formation à l'intention de tous les juges du tribunal. Les séminaires annuels au printemps et à l'automne sont administrés et coordonnés par l'intermédiaire de l'Institut national de la magistrature (INM), un organisme sans but lucratif indépendant dirigé par des juges pour appuyer la formation judiciaire. Les séminaires portent sur une large gamme de sujets, notamment le droit substantiel et procédural dans tous les volets d'activités de la Cour et sur les enjeux liés au contexte social plus étendu dans lequel les juges s'acquittent de leurs fonctions judiciaires. Le Comité de formation de la juge en chef s'occupe de l'élaboration du contenu de ces séminaires. La juge en chef nomme directement trois membres du comité et trois sont nommés selon les recommandations de l'Association des juges de la Cour supérieure de l'Ontario. En 2015 et 2016, les membres du Comité de formation comptaient la juge en chef Heather Smith, la juge principale

régionale Michelle Fuerst, le juge principal de la Cour de la famille George Czutrin, la juge Giovanna Toscano Roccamo, la juge Helen Rady, le juge Paul Perell et la juge Deena Baltman.

En outre, les huit régions de la Cour supérieure tiennent chacune une réunion annuelle, établie conformément à l'article 52 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, qui comprend un volet de formation juridique. Ces programmes sont élaborés et administrés par la magistrature de chaque région.

Outre ces programmes spécifiques à chaque cour, les juges de la Cour supérieure assistent également à un certain nombre de conférences de formation juridique. Par exemple, tous les juges récemment nommés de la Cour supérieure assistent à des séminaires complets à l'intention des nouveaux juges nommés à l'échelle fédérale, organisés par l'INM et l'Institut canadien d'administration de la justice. On incite aussi les juges à assister à des conférences de formation nationales et internationales organisées par des organisations judiciaires ou d'autres groupes juridiques, afin de renforcer leur expertise dans certains domaines de la loi.

FORMATION DES PROTONOTAIRES

Les protonotaires chargés de la gestion des causes assistent à deux conférences de formation par année approuvées par la juge en chef. Les conférences se tiennent le printemps et l'automne. Le comité de direction de la Masters' Association of Ontario décide du sujet des conférences. En 2015 et 2016, le comité de direction de l'association était composé des protonotaires Graham, Abrams, MacLeod et Short. La protonotaire Mills a remplacé le protonotaire MacLeod après sa nomination à titre de juge de la Cour supérieure de justice en juin 2016.

Les conférences portent sur divers sujets liés au droit substantiel et procédural et d'autres enjeux relatifs aux fonctions des protonotaires. En 2015 et 2016, ces conférences ont notamment abordé les thèmes suivants : les parties qui se représentent elles-mêmes, les poursuites pour préjudices corporels causés par des accidents de véhicule, le droit du travail, les recours collectifs, les questions liées à l'assurance, les motifs de décision et la technologie.

Les protonotaires assistent aussi à des cours de formation complémentaire pendant l'année. Ces cours comprennent de la formation intensive en français, des cours de rédaction de jugement, des séminaires sur le droit de la construction et d'autres cours sur les domaines du droit sur lesquels les protonotaires travaillent.

FORMATION DES JUGES SUPPLÉANTS

Les séminaires Caswell sont un séminaire de formation tenu sur une base annuelle à l'intention des juges suppléants de la Cour des petites créances de chaque région. Créés en 2002, ces séminaires ont été renommés *Séminaires Caswell pour les juges suppléants* en 2003 en l'honneur de la regrettée juge Moira Caswell, ancienne juge et chef de l'administration de la Cour des petites créances qui a fortement contribué à la formation des juges suppléants.

Les séminaires Caswell sont organisés par le Conseil des juges suppléants, dont le mandat comprend l'examen et l'approbation d'un plan de formation continue des juges suppléants établi par la juge en chef. Chaque année, les séminaires Caswell abordent une large gamme de sujets sur le droit substantiel et procédural qui sont pertinents pour les procédures de la Cour des petites créances. Ces séminaires comprennent habituellement des présentations de juges de la Cour supérieure, d'avocats, de fournisseurs de services et d'autres professionnels.

CAHIER D'AUDIENCE ÉLECTRONIQUE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les affaires de protection de l'enfance représentent une grande partie du travail de la Cour. Le règlement rapide, approprié et efficace de ces dossiers est crucial et demeure l'une des principales priorités de la Cour supérieure. En 2015, la Cour supérieure a mis en œuvre de nouvelles pratiques exemplaires sur les dossiers de protection de l'enfance intitulées *The Child Protection Best Practices*. Ces pratiques exemplaires traitent de la mise au rôle, de l'affectation et de la conduite de chaque étape d'un dossier de protection de l'enfance.

Afin d'appuyer davantage les juges qui président des dossiers de protection de l'enfance, la juge Maria Linhares de Sousa, de la Cour de la famille d'Ottawa, a préparé un nouveau cahier d'audience électronique intitulé *Electronic Bench Book on Child Protection*. Ce cahier d'audience est une ressource complète pour les juges qui président ou gèrent des dossiers de protection de l'enfance. Il décrit chaque étape d'un dossier de protection de l'enfance. Il examine également les enjeux procéduraux et substantiels pouvant se présenter dans ce domaine et renvoie à des dispositions législatives, à la jurisprudence et à d'autres ressources. Le cahier d'audience intègre également les pratiques exemplaires de la Cour supérieure en matière de protection de l'enfance (*The Child Protection Best Practices*) et comporte une section sur la manière dont les dossiers de protection de l'enfance sont gérés. Publié pour la première fois en octobre 2015, le cahier d'audience a été actualisé en octobre 2016.

[Traduction] « Il est difficile de concevoir un sujet plus important de la compétence de la Cour supérieure touchant directement les vies des familles et des enfants que les dossiers de droit de la famille dans lesquels des enfants sont en danger. »

Juge Maria Linhares DeSousa,

Introduction, Superior Court of Justice for Ontario Electronic Bench Book on Child Protection (octobre 2015).

SÉMINAIRE HEIDI POLOWIN SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2016, la Cour supérieure a lancé un nouveau séminaire annuel sur la protection de l'enfance à l'intention des membres de la Cour en l'honneur de la regrettée juge Heidi Polowin. Avant sa disparition soudaine en mai 2016, la juge Polowin présidait des dossiers de droit civil, de droit de la famille et de protection de l'enfance à Ottawa. Elle a déployé des efforts considérables pour élaborer l'approche de la Cour relativement aux dossiers de protection de l'enfance.

Le premier séminaire annuel Heidi Polowin sur la protection de l'enfance s'est tenu en novembre 2016 dans le cadre de la réunion réglementaire de la Cour de la famille. Présidé conjointement par les juges Mark Shelston et Paul Nicholson, le premier séminaire Heidi Polowin sur la protection de l'enfance a connu un succès retentissant. Il s'agit d'une merveilleuse façon d'honorer les contributions révolutionnaires de la juge Polowin à ce secteur crucial de la Cour.

[Traduction] « Une partie fondamentale de notre apport au système à titre de juges est l'indépendance et la discipline nous permettant de rejeter toute influence externe au moment de rendre une décision sur un dossier. Pour ce faire, je me prépare, je m'assure de garder l'esprit ouvert et j'effectue une analyse indépendante de chaque dossier en tentant de comprendre et de résoudre le dossier par moi-même. Mes décisions résultent de la manière dont les faits et le droit se rencontrent dans mon esprit. »

Juge Fred Myers, Cour supérieure de justice, région de Toronto

JUSTICE EFFICACE

Le deuxième principe de l'énoncé de vision est l'engagement de la Cour supérieure de justice envers une « justice efficace ». Le principe de l'efficacité touche la *rapidité* des procédures judiciaires ainsi que la *compréhension des besoins du public*. Les Ontariennes et les Ontariens ont le droit de s'attendre à ce que leur système de justice soit efficace, accessible et transparent pour le public et qu'il s'adapte aux besoins évolutifs de la société.

Pour la Cour supérieure de justice, la prestation d'une justice réceptive a notamment été réalisée par l'élaboration et la mise en œuvre de processus visant à assurer le traitement rapide et fructueux de chaque événement judiciaire, la conception d'un système judiciaire moderne et la recherche de solutions aux défis et aux changements qui surviennent dans le contexte juridique.

[Traduction] « L'insolvabilité de Nortel était un dossier énorme. Vers la fin du dossier, la Cour a dû affecter des actifs d'une valeur de 7,3 milliards de dollars à diverses successions. Il fallait établir le montant qu'allait recevoir chaque succession ainsi que le montant à verser aux retraités, aux personnes atteintes d'une incapacité de longue durée ou aux personnes ayant des demandes de règlement matière de santé. Des dizaines de milliers de demandeurs attendaient notre décision. Les employés et les retraités sont sévèrement touchés si une société échoue. En fin de compte, un nombre énorme de personnes sont touchées par ce que nous faisons. C'est une chose que je garde toujours en tête. »

Juge Frank Newbould, chef d'équipe judiciaire, rôle commercial, Cour supérieure de justice, région de Toronto

[Traduction] « Le travail que nous effectuons est un service au public. J'en suis toujours consciente. Il ne faut surtout pas se tromper. Nous ne pouvons tout simplement pas nous présenter au tribunal en nous

disant que nous allons faire notre possible. Ça ne suffit pas. Il faut toujours donner le meilleur de nous-même, chaque jour. C'est très valorisant. »

Juge Louise Gauthier, Cour supérieure de justice, région du Nord-Est

PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE DROIT DE LA FAMILLE ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Au cours des deux dernières années, sous la gouverne du juge principal de la Cour de la famille George Czutrin et grâce à de précieux commentaires de juges en droit de la famille de toute la province, la Cour supérieure a élaboré et mis en œuvre de nouvelles pratiques exemplaires en matière de droit de la famille et de protection de l'enfance.

Les principes directeurs des pratiques exemplaires de la Cour en matière de droit de la famille et de protection de l'enfance comprennent les exigences suivantes : i) tous les dossiers où des enfants sont en danger doivent être réglés rapidement; ii) faire progresser le règlement du dossier et être aussi productif que possible à chaque étape d'un dossier en droit de la famille; iii) le traitement rapide des événements judiciaires, surtout au début d'un dossier en droit de la famille.

Conformément aux pratiques exemplaires de la Cour supérieure en matière de protection de l'enfance, le tribunal doit déployer tous les efforts raisonnables pour respecter les échéanciers réglementaires obligatoires relatifs pour rendre une décision définitive au sujet des soins à l'enfant, particulièrement les échéanciers de l'article 70 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*.

Ces pratiques exemplaires régissent la mise au rôle, l'affectation et la conduite des dossiers en matière de protection de l'enfance et de droit de la famille. Elles guident chaque centre et chaque juge de la Cour supérieure sur la meilleure manière de gérer ces dossiers importants, qui constituent une grande partie du travail de la Cour. L'atteinte de ces pratiques exemplaires nécessitera une collaboration continue entre les deux niveaux de gouvernement, les avocats en droit de la famille, les organismes d'aide à l'enfance et les fournisseurs de services communautaires.

DIRECTIVES DE PRATIQUE EN DROIT DE LA FAMILLE

Un autre exemple des efforts déployés pour améliorer les processus de la Cour de la famille est l'amélioration des directives de pratique à l'échelle provinciale et régionale relativement aux procédures en droit de la famille. Les nouvelles directives de pratique en droit de la famille intègrent les pratiques exemplaires en matière de droit de la famille et de protection de l'enfance et apportent de la cohérence, de la transparence et de la rigueur à la conduite des dossiers en droit de la famille de la Cour supérieure.

En fournissant aux parties à un litige des directives claires sur les exigences à chaque étape d'un dossier en droit de la famille, elles peuvent se préparer en vue de chaque comparution devant le tribunal. Ainsi, leur dossier avance aussi rapidement et efficacement que possible vers son règlement.

MISE EN ŒUVRE DES PRATIQUES EXEMPLAIRES EN DROIT CIVIL

Les pratiques exemplaires en droit civil élaborées grâce à l'examen des pratiques exemplaires de la Cour supérieure et dans le cadre du Civil Review Project de la région du grand Toronto mené par le juge principal régional Geoffrey Morawetz ont continué d'être mises en œuvre et améliorées en 2015 et 2016.

À Toronto, les changements apportés dans le cadre d'un projet pilote en 2014 ont permis d'améliorer l'efficacité de la mise au rôle. Ils ont donc été intégrés de manière permanente aux pratiques de mise au rôle au civil à l'aide d'une nouvelle directive de pratique en juillet 2015. Ces mesures comprenaient la création du tribunal de pratique civile pour aider à la mise au rôle de motions ou procès particulièrement complexes ou à cibler les dossiers qui bénéficieraient de la gestion de causes.

D'autres régions ont adopté de nouvelles directives de pratique intégrant les pratiques exemplaires en droit civil élaborées par le tribunal et présentant des directives claires et complètes pour la mise au rôle et la gestion de procédures civiles, notamment la région du Centre-Sud (juin 2016), la région du Sud-Ouest (août 2016) et la région du Centre-Est (janvier 2017).

À Ottawa, une « remise en état » de la gestion des dossiers civils a été lancée en mai 2015. Les initiatives présentées dans le cadre de cette remise en état, comme un tribunal de gestion de procès et un tribunal de conférence rapide de dossier, ont été accueillies avec enthousiasme par les avocats civils d'Ottawa et se sont poursuivies en 2016. À Hamilton, un projet pilote présenté en juin 2014 visant à fournir aux parties à un litige civil une intervention rapide afin d'encourager un règlement rapide lorsque cela est pertinent a continué de donner de très bons résultats. En effet, plus de 90 % des dossiers faisant partie du projet pilote ont été réglés.

ÉLARGISSEMENT DES RESPONSABILITÉS DES PROTONOTAIRES CHARGÉS DE LA GESTION DES CAUSES DANS LES RÉGIONS DU CENTRE-EST ET DU CENTRE-OUEST

En 2012, le tribunal a lancé un projet pilote dans le cadre duquel des protonotaires chargés de la gestion des causes se rendaient à Newmarket (région du Centre-Est), ainsi qu'à Brampton et à Milton (région du Centre-Ouest) une semaine par mois pour mener des conférences préparatoires dans des causes de procédure simplifiée. Ce projet pilote a été prolongé en février 2015. Les responsabilités des protonotaires de ces centres ont été élargies pour ajouter les conférences préparatoires et les motions au civil relevant de la compétence d'un protonotaire; en outre, le temps qu'ils passent dans chaque région a été prolongé à deux semaines par mois. Grâce au succès de ce prolongement, le temps consacré par les protonotaires dans les régions du Centre-Est et du Centre-Ouest sera augmenté une fois de plus dans le calendrier du tribunal en 2017.

DEMANDES D'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Dans l'arrêt *Carter c. Canada (Procureur général)*, 2016 CSC 4, publié le 15 janvier 2016, la Cour suprême du Canada a déclaré qu'à compter du 6 février 2016, des demandes pouvaient être présentées aux cours supérieures provinciales pour obtenir une exemption à l'application des dispositions du *Code criminel* prohibant l'aide médicale à mourir jusqu'au dépôt attendu de modifications au *Code criminel*.

Certes, dans sa décision antérieure, *Carter c. Canada (Procureur général)*, 2015 CSC 5, la Cour suprême avait fourni quelques lignes directrices sur les critères de demandes semblables. Cependant, la Cour supérieure a reconnu la nécessité de clarifier le processus devant être suivi par les personnes cherchant à demander l'autorisation de la Cour supérieure pour obtenir une aide médicale à mourir. Le tribunal a également reconnu qu'en raison de leur nature, il était essentiel que ces demandes soient mises au rôle rapidement pour obtenir une décision.

Le 29 janvier 2016, la Cour supérieure a publié un avis de pratique sur les demandes judiciaires d'aide médicale à mourir. L'avis de pratique présentait des lignes directrices de nature procédurale à l'intention des avocats et des parties. Il énumérait également les preuves exigées pour une telle demande, conformément à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Carter*. Premier en son genre au Canada, l'avis de pratique constituait un modèle pour la rédaction des procédures des tribunaux des autres provinces visant de telles demandes.

La Cour a également réagi de manière équitable, efficace et efficiente dans la mise au rôle et la détermination de 13 demandes urgentes présentées pendant les semaines suivantes. Chaque demande a été entendue en moins de sept jours. Les juges qui ont entendu ces demandes ont présenté des motifs réfléchis et rapides pour justifier leur décision, moins de 24 heures après la tenue de l'audience.

RÉPONSE À L'ARRÊT *R. c. JORDAN*

La Cour supérieure de justice a pu profiter de son robuste système de gestion de causes criminelles, adopté en 2006 en réponse au rapport des juges David Watt et Bruce Durno intitulé *Nouvelles approches en matière de procès criminels : Rapport du Comité consultatif du juge en chef en matière de procès criminels devant la Cour supérieure de justice* (en anglais seulement).

Néanmoins, après la publication en juillet 2016 de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *R. c. Jordan*, 2017 CSC 27, la Cour supérieure a répondu à l'appel destiné à tous les participants du système de justice, y compris les tribunaux, leur demandant de s'assurer de rendre rapidement leurs décisions dans les causes criminelles. La Cour a immédiatement commencé à réévaluer et à raffiner ses processus afin d'améliorer son efficacité. Le 1er septembre 2016, le tribunal a mis en œuvre une nouvelle directive de pratique. Cette nouvelle directive régit les demandes présentées en vertu du paragraphe 11b) de la *Charte* de manière à ce qu'elles soient mises au rôle et traitées de manière équitable et efficiente.

Le tribunal a adopté de nouvelles procédures sur les renseignements et les actes d'accusation afin de réduire les délais et de veiller à ce que les juges disposent de l'information dont ils ont besoin pour surveiller et gérer activement les causes jusqu'à la décision. Un groupe de travail judiciaire a examiné les règles et les formulaires en droit pénal du tribunal afin de renforcer la gestion des causes pénales (y compris les conférences préparatoires judiciaires) et la gestion des procédures. La Cour supérieure a également travaillé à l'échelle institutionnelle avec d'autres partenaires du système de justice afin de trouver des manières de collaborer pour assurer

des décisions justes et rapides au criminel. Les partenaires du tribunal dans cette initiative comprennent la Cour de justice de l'Ontario, la Division des services aux tribunaux et la Division de la modernisation du ministère du Procureur général, les procureurs de la Couronne fédéraux et provinciaux et les avocats spécialisés dans la défense.

EFFECTIF JUDICIAIRE

Le rôle des tribunaux de la Cour supérieure de justice est établi près d'un an à l'avance, compte tenu de l'effectif judiciaire actuel et anticipé de chaque région. Pour cette raison, les postes à pourvoir peuvent causer des problèmes importants pour le tribunal. À divers moments en 2015 et 2016, des postes à pourvoir ont imposé une grande pression dans plusieurs régions du tribunal. Pendant ces périodes, les juges de la Cour supérieure ont fait un travail exceptionnel pour gérer la charge de travail du tribunal et pour répondre aux besoins du public malgré les difficultés causées par les postes à pourvoir, par exemple en reportant des congés et des périodes où ils ne devaient pas siéger, en allongeant leur rôle, leurs listes de conférences et leur charge de travail et en se déplaçant pour présider d'autres tribunaux, dans leur région ou non.

Il est crucial de pourvoir les postes judiciaires rapidement au sein de notre tribunal pour qu'il puisse répondre à ses obligations envers les Ontariennes et les Ontariens. La Cour supérieure possède depuis longtemps une politique visant à pourvoir les postes bien à l'avance pour que les nominations judiciaires se fassent rapidement et en douceur. On s'attend à ce que les juges donnent, dans la mesure du possible, un avis au moins six mois avant le retrait ou l'élection d'un poste surnuméraire qui créera un poste à pourvoir au sein du tribunal. Cet avis est transmis au ministre de la Justice fédéral, qui est chargé de présenter des recommandations en vue de la nomination au conseil des ministres fédéral pour que le poste à pourvoir soit anticipé et donc comblé dans les plus brefs délais.

COMITÉ DE MODERNISATION

La Cour supérieure s'engage à moderniser le système judiciaire et ses processus. Il s'agit d'un objectif partagé avec le ministère du Procureur général, qui est responsable de l'administration de la justice conformément à la constitution. En 2015, la juge en chef a annoncé l'initiative de modernisation du tribunal. Elle a ainsi mis sur pied le Comité de modernisation pour qu'il puisse travailler avec le ministère sur les questions liées à la modernisation. L'ancien juge principal régional James Turnbull était le premier président du Comité de modernisation, qui était aussi composé du juge principal régional Geoff Morawetz (Toronto), de la juge principale régionale Michelle Fuerst (Centre-Est) et du juge principal de la Cour de la famille George Czutrin. Le juge principal régional Geoff Morawetz en est l'actuel président.

L'approche du tribunal relativement à la modernisation est fondée sur le principe de base que la modernisation doit trouver un équilibre entre l'évaluation des besoins en dotation du tribunal et les technologies d'une salle d'audience moderne. Au moment de la confirmation du ministère qu'il partageait cette approche globale, le Comité de modernisation a commencé une série de discussions fructueuses avec le sous-procureur général adjoint affecté à la Division des services aux tribunaux du ministère et sa

nouvelle Division de la modernisation, qui se sont poursuivies tout au long du deuxième semestre de 2016.

En tenant compte du fait que le ministère allait évaluer un nouveau modèle de dotation du tribunal dans le cadre de son initiative de modernisation du tribunal, le Comité de modernisation a présenté des rapports énumérant toutes les fonctions essentielles au sein du personnel *avant, pendant et après* une procédure, dans tous les domaines de travail du tribunal. Ces rapports complets, élaborés avec l'aide de représentants de l'Association des juges de la Cour supérieure de l'Ontario, abordaient les fonctions essentielles du personnel pour les procédures civiles et criminelles, les procédures en droit de la famille et en protection de l'enfance et les procédures de la Cour divisionnaire. Ces rapports constituaient et constitueront la base de toutes les discussions avec le ministère en matière de modernisation.

Le Comité de modernisation s'est attaqué à plusieurs questions constituant des conditions préalables à la modernisation de la salle d'audience. Parmi celles-ci se trouvent l'entrée de données exactes pour chaque procédure et un bon plan de formation du personnel du tribunal. Le Comité de modernisation a cerné les nombreuses technologies dont une salle d'audience moderne a besoin. Notamment, le Comité de modernisation a établi les priorités du tribunal en matière de technologie et a fixé l'échéancier de livraison nécessaire pour s'assurer que l'approche globale de modernisation de la Cour supérieure est fructueuse pour les juges, les avocats, les parties aux litiges, les jurés, les témoins et le public.

PROGRAMME DES AGENTS DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les agents de règlement des différends (ARD) sont des avocats chevronnés spécialisés en droit de la famille. Ils sont nommés par le juge principal régional local conformément aux règles 17(9) et 17(9.1) des *Règles en matière de droit de la famille*, afin de présider des conférences relatives à des causes.

Lancé sous forme de programme pilote à Toronto en 1995, le programme des ARD est maintenant en œuvre à Brampton et Milton (Centre-Ouest), Newmarket, Barrie et Durham (Centre-Est), Hamilton et St. Catharines (Centre-Sud) et London (Sud-Ouest). Dans les lieux où le programme des ARD est offert, la première comparution relative à une demande de modification d'ordonnance se fait devant un ARD, plutôt qu'un juge. L'ARD rencontre les parties afin de déterminer les questions pertinentes, d'explorer des pistes de règlement et d'établir si le dossier est prêt à être soumis à un juge. Il peut également aider les parties à établir un calendrier pour la divulgation et pour les prochaines étapes de l'instance.

Même si chacun de ces programmes fonctionnait au départ sur une base bénévole, un financement est actuellement offert pour tous les programmes des ARD, sauf ceux de London et St. Catharines. Le programme est actuellement un projet pilote pour ces deux sites et leur financement devrait commencer à l'automne 2017. La Cour supérieure souhaite transmettre sa reconnaissance sincère aux ARD qui ont fourni leurs services bénévolement pendant plusieurs années et au ministère du Procureur général pour avoir financé le projet d'ARD afin d'en assurer la viabilité à long terme.

AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DU TRIBUNAL

Chaque année, la juge en chef Smith a transmis au ministère du Procureur général une liste de projets visant des installations par ordre de priorité et accompagnée de commentaires de chaque juge principal régional. L'un des critères principaux pour l'établissement des priorités est la question de savoir si le projet visant les installations est nécessaire pour permettre aux juges du tribunal de s'acquitter de leurs fonctions de nature constitutionnelle.

Ce processus a conduit le tribunal à constater qu'un certain nombre d'emplacements judiciaires nécessitaient des agrandissements ou des améliorations importantes parce qu'ils manquaient de salles d'audience, d'installations pour le jury, de salles de conférence ou de règlement et de chambres ou parce qu'ils présentaient de sérieuses lacunes en matière de sécurité. Des annexes modulaires ont été achevées en 2014 au palais de justice de Barrie et Newmarket, ce qui a permis d'atténuer la pression à ces deux emplacements. Le gouvernement de l'Ontario s'est aussi engagé à combler d'importantes lacunes dans deux emplacements de la Cour supérieure de justice parmi les plus actifs, soit ceux de Brampton et de Toronto.

À Brampton, le gouvernement a accepté de construire une annexe au palais de justice existant. Cette construction permettra d'ajouter des salles d'audience criminelles, des salles d'audience sans jury et d'autres salles de conférence et de règlement. Ce nouvel espace comblera un besoin hautement nécessaire. Pendant ce temps, certaines causes de Brampton sont transférées dans d'autres centres à proximité lorsque des salles d'audience sont disponibles.

À Toronto, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à déplacer les causes en droit de la famille hors de l'immeuble situé à 393, avenue University dans de nouvelles salles d'audiences sécuritaires qui seront construites dans le palais de justice existant situé au 361, avenue University. Le gouvernement de l'Ontario a aussi accepté de regrouper les activités en droit civil de la Cour supérieure au 330, avenue University. Cette mesure optimisera les ressources internes et réduira la confusion pour les parties à des litiges et les avocats. Le tribunal attend avec impatience l'achèvement de ces deux projets.

Pendant plusieurs années, la Cour a ciblé le nouveau palais de justice de Milton parmi ses priorités. La juge en chef estime sincèrement que le gouvernement de l'Ontario annoncera bientôt l'approbation de ce projet, qui est grandement nécessaire pour desservir la collectivité canadienne affichant la plus grande croissance.

RESSOURCES À L'INTENTION DES JUGES SUPPLÉANTS

Les juges suppléants offrent des services judiciaires à des dizaines de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens qui se présentent devant la Cour des petites créances chaque année et qui se représentent souvent eux-mêmes. Pour aider les juges suppléants à s'acquitter de leurs fonctions judiciaires, un certain nombre de ressources ont été élaborées à leur intention. En 2015, un nouveau site Web pour les juges suppléants, dédié et sécurisé, a été lancé. Le site Web contient des renseignements sur le Conseil des juges

suppléants et son mandat, les normes de conduite des juges suppléants, les documents de formation, les renseignements en matière de sécurité et d'autres ressources utiles, y compris de nouveaux modèles de jugement créés pour les procédures de la Cour des petites créances. En plus d'être un outil et une ressource, le site Web peut également être utilisé pour afficher des nouvelles et de l'information intéressante à l'intention des juges suppléants.

Le *Small Claims Court Judicial Reference Guide* a été créé en 2016 dans le but de fournir aux juges suppléants un répertoire centralisé et utile contenant des politiques et des lignes directrices en matière de procédure pour la Cour des petites créances. Le guide a été distribué à tous les juges suppléants et affiché sur le site Web du Conseil des juges suppléants.

OUVERT À TOUS

« Même le système de justice le plus avancé du monde constitue un échec s'il ne permet pas aux citoyens d'obtenir justice. L'accès à la justice revêt par conséquent une importance primordiale. »

La très honorable Beverley McLachlin, C.P.,

juge en chef du Canada, 2007, « Les défis auxquels nous faisons face »³

Le troisième principe de l'énoncé de vision de la Cour supérieure de justice est que la Cour doit être « ouvert à tous ». Ce principe compte deux éléments distincts, le premier étant *l'ouverture et la transparence*. Le principe de la publicité des débats en justice a été décrit comme l'une des caractéristiques d'une société démocratique⁴. La transparence et la responsabilité qui en résultent sont cruciales pour assurer l'intégrité du système judiciaire et renforcer la confiance du public envers les tribunaux et le système de justice.

Le second élément de ce principe est *l'accès à la justice*. Il s'agit d'un enjeu dont l'importance fondamentale est universellement reconnue. Toutefois, cet élément n'est pas toujours facile à définir parce qu'il comporte plusieurs volets. L'accès à la justice, c'est aussi déceler et éliminer les obstacles à l'accès au système judiciaire, qu'ils soient physiques, juridiques, financiers, linguistiques ou culturels. Il faut rendre la justice rapide et abordable en s'assurant que les processus judiciaires soient efficaces et efficients et que chaque événement judiciaire soit fructueux. Il faut faire en sorte que le système judiciaire soit convivial en simplifiant les processus judiciaires et en rendant l'information accessible et compréhensible pour tout le monde. Pour assurer l'accès à la justice dans une société diverse, il faut aussi que tous les membres du public sachent que, s'ils ont besoin du système de justice, ils seront entendus, respectés et traités de manière juste. Pour ce faire, les processus judiciaires doivent respecter les questions d'ordre culturel et les juges doivent avoir les compétences et la sensibilité nécessaires pour se détacher de leur point de vue personnel et entendre et juger les causes de façon équitable et impartiale.

En 2015 et 2016, la Cour supérieure de justice a travaillé de manière créative et avec diligence, dans sa sphère de compétence et en collaboration avec d'autres partenaires du système de justice, afin d'améliorer l'ouverture

des procédures de la Cour et d'améliorer l'accès à la justice. Un certain nombre de ces initiatives et réalisations sont décrites dans la présente section.

[Traduction] « La raison d'être du système de justice est de servir le public. Nous, les juges, sommes donc des agents publics. Nous sommes là pour servir, pas pour être servis. Ce principe comporte plusieurs aspects. Nous avons l'obligation de nous assurer que toutes les personnes qui se présentent devant les tribunaux, avec ou sans avocat, sont traitées avec dignité et respect, avec patience et compassion. Il faut également que tous aient une bonne occasion de se faire entendre. Je considère qu'il s'agit d'un aspect crucial de notre rôle et du maintien de la confiance du public dans l'administration de la justice. »

Juge Renee Pomerance,

juge et chef de l'administration locale (Windsor), région du Sud-Ouest

SYSTÈME D'ENVOI DES INTERDICTIONS DE PUBLICATION

Les médias jouent un rôle essentiel pour préserver l'ouverture des procédures de la Cour parce qu'ils sont « les yeux et les oreilles » du public. Pour aider les médias à s'acquitter de ce rôle important, la Cour supérieure de justice a lancé un système d'envoi des interdictions de publication en juillet 2016. Le juge en chef adjoint Frank Marrocco et le juge Ian Nordheimer ont dirigé cette initiative avec l'appui du Cabinet de la juge en chef et du BTISJ.

Le système d'envoi des interdictions de publication améliore l'accès à la justice et la transparence des procédures de la Cour parce qu'il clarifie le processus que les parties doivent suivre si elles ont l'intention de demander au tribunal d'imposer une interdiction de publication dans le cadre d'une procédure. Le nouveau service d'avis du tribunal offre aux parties un moyen gratuit et efficace d'informer les médias qu'une demande d'interdiction de publication a été présentée.

Grâce à ce système, une personne qui demande une interdiction de publication au cours d'une procédure de la Cour supérieure doit signifier et déposer un avis de requête ou de motion par écrit. La partie qui en fait la demande doit aussi envoyer un avis aux médias à l'aide du service d'envoi des interdictions de publication en remplissant et en soumettant le formulaire d'Avis de requête en interdiction de publication (sur le site Web du tribunal). Le tribunal envoie ensuite l'avis aux membres des médias à l'aide de la liste d'envoi aux médias des interdictions de publication de la Cour supérieure de justice.

Depuis son lancement, en juillet 2016, plus d'une centaine de représentants des médias de l'Ontario se sont inscrits sur cette liste. Des avis d'interdiction de publication ont été envoyés dans tous les domaines de travail du tribunal.

COURS UNIFIÉES DE LA FAMILLE

En avril 2016, la procureure générale de l'époque, l'honorable Madeleine Meilleur, la juge en chef Smith et la juge en chef Lise Maisonneuve de la Cour de justice de l'Ontario ont entamé des discussions au sujet de la possibilité d'élargir les Cours unifiées de la famille en Ontario. Actuellement, il y a des Cours unifiées de la famille dans 17 des 50 emplacements de la Cour supérieure de justice.

L'unification des procédures en droit de la famille en une Cour unifiée de la famille, alors qu'elles seraient normalement divisées entre la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario, est avantageuse pour les parties à un litige familial. Elle permet d'éviter la confusion et le doublement, d'améliorer la cohérence et la gestion des causes en droit de la famille et de regrouper les services cruciaux de première ligne. Ces services aident les familles à comprendre leurs options et à faire des choix éclairés. Ils permettent aussi de rendre les procédures en droit de la famille plus rapides et efficaces.

Les deux juges en chef ont exprimé leur soutien envers l'élargissement des Cours unifiées de la famille si les ressources nécessaires sont disponibles. Les gouvernements fédéral et provincial ont fait part de leur intérêt à l'égard de cette mesure. Le procureur général actuel de l'Ontario, l'honorable Yasir Naqvi, a confirmé son soutien relatif à l'élargissement de la Cour de la famille. Par conséquent, un groupe de travail a été mis sur pied. Il compte des représentants du ministère du Procureur général, de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario. Son mandat était de trouver des sites pour une expansion immédiate, surtout dans les centres où il n'y avait pas d'obstacle à l'expansion, et d'élaborer un plan d'expansion pour tous les autres sites en Ontario. L'objectif est de procéder à l'élargissement dans toute la province d'ici 2025.

Le groupe de travail rédige actuellement une proposition à l'intention du gouvernement fédéral. La proposition devrait nommer des sites pour l'établissement immédiat des Cours unifiées de la famille si un nombre adéquat de membres supplémentaires de la Cour de la famille est nommé.

[Traduction] « Une chose est certaine : lorsqu'une partie se présente devant nous, qu'elle se représente elle-même ou non, elle souhaite que la question soit réglée le même jour. Elle veut mettre fin au litige. Elle pense sans arrêt à sa comparution devant le tribunal et elle est anxieuse et nerveuse. Elle veut tout simplement que la question soit réglée. J'essaie de faire en sorte que chaque comparution soit valable. Même si nous ne pouvons pas tout arranger, je tente de régler un ou deux petits problèmes pour que les parties n'aient pas l'impression d'avoir perdu leur journée ou que les efforts qu'elles ont déployés pour se préparer, déposer leurs documents et se présenter devant le tribunal n'ont pas été vains. Un juge doit faire preuve de compassion. Nous avons un impact sur la vie d'une personne. Nous ne nous contentons pas de gérer la loi. C'est aussi de la psychologie. Je veux que chaque personne qui se présente devant moi rentre chez elle en se disant qu'une chose a été accomplie. »

Juge Johanne Lafrance-Cardinal,

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, région de l'Est

GUIDE DU TRAITEMENT DES AFFAIRES DE DROIT DE LA FAMILLE

En 2016, la Cour supérieure a publié le nouveau *Guide du traitement des affaires de droit de la famille à la Cour supérieure de justice*. Des avocats spécialisés en droit de la famille et des membres de l'Aide juridique Ontario et d'Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO) ont aidé le tribunal

relativement à ce travail. Le Groupe d'action sur l'accès à la justice (TAG)⁵ a aussi offert son soutien. Ce guide complet, clair et facile à comprendre, résume les exigences établies dans les *Règles en matière de droit de la famille* et les directives de pratique de la Cour supérieure pour chaque étape d'un dossier en droit de la famille.

Le guide est publié sur le site Web de la Cour supérieure; il sera bientôt offert dans les Centres d'information sur le droit de la famille partout en Ontario.

INITIATIVE STEPS TO JUSTICE

La Cour supérieure de justice est fière d'être partenaire du nouveau site Web public innovateur Steps to Justice (<https://stepstojustice.ca/fr>). Lancé grâce au soutien du TAG, Steps to Justice aborde diverses questions de droit, y compris le droit de la famille. Steps to Justice diffère des autres sites Web qui offrent des renseignements d'ordre juridique. Il se présente sous forme de questions-réponses d'une manière conviviale et son contenu juridique fait l'objet d'un processus d'examen exhaustif avant d'être affiché.

Le nouveau site permet aux parties à des litiges de trouver plus facilement des réponses claires à leurs questions d'ordre juridique. Il leur suggère les prochaines étapes et leur indique où ils peuvent trouver d'autres renseignements.

PROJET PILOTE POUR LES DEMANDES ROWBOTHAM EN DROIT CRIMINEL

La Cour supérieure de justice était heureuse d'appuyer l'élaboration d'un projet pilote visant à harmoniser les demandes *Rowbotham* (soit les demandes d'avocat rémunéré par l'État pour des procédures criminelles). Le projet pilote avait été lancé par le juge John McMahon à Toronto. Il était préoccupé par le nombre de comparutions et de retards connexes dans les causes criminelles causés par les demandes *Rowbotham*, dont la plupart sont ultimement réglées à l'amiable.

Le projet pilote facilite les demandes *Rowbotham* en ciblant rapidement les causes qui seront probablement réglées à l'amiable et en adoptant un processus normalisé pour permettre à ces dossiers de se régler sans avoir à présenter une demande officielle à la Cour. Il a été conçu par la Division des relations avec les organismes et les tribunaux du ministère du Procureur général et Aide juridique Ontario, en consultation avec la Cour supérieure, la Division des services aux tribunaux, les procureurs de la Couronne et la Criminal Lawyers' Association.

Le projet pilote *Rowbotham* a été lancé en avril 2015 à la Cour supérieure à Toronto. En avril 2016, il a été implanté à Brampton. Compte tenu de son succès, le projet pilote a été élargi pour ajouter quatre autres sites à l'automne 2016 : Ottawa, Cornwall, Barrie et Hamilton. Il devrait s'appliquer à l'échelle de la province en avril 2017.

PROJET DE VIDÉOCONFÉRENCES DE LA CSJ

Le Projet de vidéoconférences de la Cour supérieure de justice, projet conjoint du tribunal, du Bureau de l'innovation du ministère du Procureur général et du Réseau vidéo pour la justice (division des Services tech-

nologiques pour la justice), a été lancé en juillet 2015. Le projet pilote visait certaines procédures en droit civil et en droit de la famille dans huit emplacements judiciaires, soit Toronto, Ottawa, Belleville, Oshawa, Newmarket, Sudbury, Cochrane et Timmins.

Le projet pilote était supervisé par le comité directeur de la Cour supérieure de justice en matière de vidéoconférences, dont le mandat est de trouver de quelle manière la technologie de vidéoconférence pourrait servir à améliorer l'accès à la justice. En se servant de la technologie existante, le projet pilote a rendu disponible un formulaire normalisé de demande de vidéoconférence dans le but d'harmoniser le processus permettant de demander, de planifier et de suivre une vidéoconférence. En raison de la portée limitée du projet pilote, seules quelques vidéoconférences ont été tenues. Toutefois, les avocats et les parties ayant pris part au projet pilote ont transmis des commentaires favorables et ont déclaré que la vidéoconférence leur avait permis de réaliser des économies de temps et d'argent considérables.

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE À LA COUR DES PETITES CRÉANCES

Le projet pilote du service de dépôt électronique de la Cour des petites créances a été lancé en août 2014 dans quatre emplacements judiciaires. Il a été implanté à l'échelle de la province en mars 2015. Les parties à des litiges devant la Cour des petites créances peuvent s'en servir pour déposer certains formulaires judiciaires et payer les frais en ligne en tout temps. Le service transmet les documents envoyés par les parties à un litige au système de suivi de cause du tribunal. Les créances rendues par voie électroniques et les jugements par défaut sont ensuite retournés au déposant par courriel, ce qui réduit le nombre de déplacements vers le bureau de la Cour. Alors qu'il ne visait au départ que les créances pour les sommes dues aux termes d'un contrat, le service a été élargi en avril 2016 pour accepter le dépôt électronique de tous les types de créances.

Il y a deux manières de déposer les documents par voie électronique :

- l'assistant aux formulaires guide les utilisateurs dans le processus de création et de dépôt des documents de la Cour des petites créances et de paiement des frais. Il s'agit d'une bonne option pour les personnes qui déposent des documents pour la première fois et qui ne connaissent pas vraiment le processus judiciaire et pour les personnes qui se représentent elles-mêmes;
- le dépôt rapide permet aux professionnels du secteur juridique et aux personnes qui déposent souvent des petites créances d'envoyer des formulaires déjà remplis.

En 2015, 28 % de toutes les créances déposées par des demandeurs auprès de la Cour des petites créances avaient été déposées en ligne. Ce pourcentage est passé à 48 % en 2016. Veuillez consulter le site www.ontario.ca/petitescreances pour de plus amples renseignements à ce sujet.

[Traduction] « La première partie du processus de la Cour des petites créances, la conférence en vue d'une transaction, est assez informelle. Les parties rencontrent un juge suppléant afin de parler de la cause et

elles en viennent souvent à un règlement à des conditions qui conviennent à toutes les parties. On voit couramment des parties quitter la conférence en vue d'une transaction en souriant et elles se serrent la main et remercient le juge suppléant pour son aide. Lorsque le dossier n'est pas réglé à la conférence en vue d'une transaction et qu'il passe à un procès, nos décisions sont prises rapidement, le même jour ou peu après. C'est important parce que nous savons que nos décisions ont une incidence sur la vie de ces personnes. Nous pouvons ainsi réduire le préjudice causé par la perte pécuniaire et le stress lié au litige. Notre travail a un impact direct et très positif sur la vie des gens. »

Juge suppléante Laura Ntoukas,

juge suppléante et chef de l'administration de la Cour des petites créances, région de Toronto

INITIATIVES SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS

La Cour supérieure de justice demeure engagée à la sensibilisation au sujet des droits judiciaires des parties francophones à un litige et à leur respect. Le tribunal a travaillé en collaboration avec les membres du Comité consultatif de la magistrature et du barreau sur les services en français du procureur général de l'Ontario afin de mettre en œuvre toutes les recommandations présentées dans son rapport de 2012 intitulé *Accès à la justice en français*⁶, et le rapport de suivi publié en 2015 *Améliorer l'accès à la justice en français : Une réponse au rapport Accès à la justice en français*⁷.

La juge Julie Thorburn, responsable judiciaire de la Cour sur les questions relatives aux services en français, est membre du Comité consultatif de la magistrature et du barreau. Elle a coprésidé son Comité directeur de mise en œuvre des recommandations, qui a produit le rapport de 2015. La juge Thorburn et la juge Johanne Lafrance-Cardinal sont membres du comité de mise en œuvre d'un projet pilote visant à offrir un accès fluide aux services en français au palais de justice d'Ottawa. Lancé en mai 2015 par le ministère du Procureur général en collaboration avec les trois tribunaux de l'Ontario, le projet pilote constituera un modèle pour l'offre de services en français en Ontario.

Le Cabinet de la juge en chef collabore toujours avec la ministre de la Justice et le commissaire à la magistrature fédérale afin de s'assurer que le tribunal ait un certain nombre de juges bilingues partout dans la province en nommant des juges qualifiés qui parlent français.

Tous les juges nouvellement nommés à la Cour supérieure reçoivent des renseignements sur les droits aux services en français dans le cadre de leur première orientation. De plus, chaque conférence de formation semestrielle comporte un atelier à l'intention des juges bilingues pour qu'ils puissent discuter des enjeux sur les services en français, élaborer des pratiques communes et rafraîchir leurs compétences sur la nouvelle terminologie et les nouvelles ressources juridiques en common law en français. La juge en chef continue d'appuyer la présence des juges de la Cour supérieure et des protonotaires chargés de la gestion des causes aux cours de formation avancés en français donnés chaque année et d'une durée d'une semaine qui sont parrainés par le commissaire à la magistrature fédérale.

« La cour supérieure de l'Ontario reconnaît que les limites du langage signifient les limites de son propre monde. L'offre active de services en français à la cour fait en sorte qu'avec préavis, les francophones reçoivent leurs services juridiques dans la langue officielle de leur choix, et que les services soient accessibles et de qualité comparable à celle des services offerts dans l'autre langue. Car il n'y a pas de justice sans avoir accès à la justice. »

Justice Julie Thorburn, Cour supérieure de justice, région de Toronto

JUSTICE AUTOCHTONE

En juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVRC) a publié son rapport final intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir* qui présentait 94 appels à l'action. Le rapport a été l'aboutissement du mandat de six ans de la CVRC qui visait à documenter les témoignages des survivants des pensionnats indiens dans l'ensemble du Canada. Les 94 appels à l'action visent à redresser les torts causés par les pensionnats et à faire avancer le processus de réconciliation au Canada.

L'honorable Erwin Stach, ancien juge de la Cour supérieure, est le délégué de la juge en chef au sein du Comité de mise en œuvre des recommandations de l'examen concernant la liste des jurés Debwewin. Ce comité a été mis sur pied en 2013 pour mettre en œuvre les recommandations présentées par l'honorable Frank Iacobucci dans le rapport intitulé *La représentation des Premières Nations sur la liste des jurés en Ontario*. En mars 2015, le comité a publié un rapport d'étape sur ses efforts visant à améliorer la représentation des membres des Premières Nations qui vivent dans une réserve sur les listes provinciales de jurés.

Écrit par le juge Patrick Smith de la Cour supérieure (région de l'Est), la première édition du cahier d'audience intitulé *Aboriginal Law: Bench Book* a été publiée en 2014. Il est mis à jour actuellement. Une version révisée sera publiée en 2017.

La Cour supérieure de justice a adopté le thème de la justice autochtone dans le cadre de sa conférence de formation de l'automne 2016. L'orateur principal était l'honorable Murray Sinclair, ancien président de la Commission de vérité et réconciliation. Le sénateur Sinclair avait également fait une présentation à l'occasion de la conférence du tribunal en 2011. La Cour était heureuse qu'il revienne après la publication du rapport de la commission et de ses appels à l'action. Le sénateur Sinclair a souligné le rôle de la formation en vue de la réconciliation. Il a demandé aux juges de garder en tête l'histoire des Autochtones qui se présentent devant eux et d'intégrer le concept de la réconciliation dans leur vie.

À la suite de l'appel du sénateur Sinclair pour un engagement plus actif de la magistrature envers la réconciliation, la juge en chef Smith et quatre autres juges de la Cour supérieure ont assisté en novembre 2016 au sommet Gladue tenu à Thunder Bay et organisé par la Division de la justice pour les Autochtones du ministère du Procureur général. Lors de cet événement, la juge en chef Smith a souligné l'importance du maintien du dialogue entre les tribunaux et les peuples autochtones pour faire progresser la réconciliation.

[Traduction] « L'un des facteurs qui ont une incidence sur la prestation de services de la Cour dans le nord de l'Ontario est notre réalité géographique. La région du Nord-Ouest est environ de la même taille que la France. Elle compte deux fuseaux horaires. Les conditions météorologiques peuvent empêcher les gens de se rendre au tribunal, particulièrement ceux qui ne résident pas à Thunder Bay, Fort Frances ou Kenora. Plusieurs Premières Nations de la région n'ont pas accès aux routes et les vols sont très chers. À Thunder Bay, nous avons la technologie nécessaire pour la vidéoconférence et la téléconférence avec les parties de l'extérieur. De plus en plus de Premières Nations se dotent de l'infrastructure nécessaire pour accéder à ces réseaux. Grâce à cette technologie avancée, il devrait être possible pour les personnes qui vivent dans des collectivités éloignées de surmonter la distance et de participer aux procédures du tribunal. Les différends sur les revendications territoriales pourront être entendus plus souvent là où elles surviennent. Nous avons encore du chemin à faire pour pouvoir entendre les gens là où ils se trouvent et pour les atteindre»

Juge Helen Pierce, Cour supérieure de justice, région du Nord-Ouest

THE WALSH FAMILY LAW NEGOTIATION COMPETITION

En mars 2015, la Cour supérieure a lancé avec fierté le premier événement annuel intitulé Walsh Family Law Negotiation Competition. Ce concours de négociation à l'intention des étudiants en droit de la famille, menée avec le Walsh Family Law Moot, a été nommé en l'honneur de l'honorable George Walsh, ancien juge de la Cour supérieure qui a été un pionnier dans l'élaboration de notre approche actuelle à la résolution des causes en droit de la famille.

Des équipes de six facultés de droit de l'Ontario conduisent la négociation d'un différend en droit de la famille résultant d'une cause véridique devant des juges et des avocats chevronnés en droit de la famille. Ils en tirent une expérience concrète et réelle fondée sur la pratique actuelle en droit de la famille.

La Cour supérieure est heureuse de travailler avec l'Association of Family and Conciliation Courts-Ontario, des membres de la Cour de justice de l'Ontario et des avocats spécialisés en droit de la famille pour l'organisation de cet événement exceptionnel.

The image shows a modern, minimalist interior space. In the foreground, there is a reception desk with a dark, reflective top and a light-colored wooden base. Two black chairs are positioned behind the desk. The background features a wall made of large, light-colored stone tiles. A person in a dark jacket and pants is walking from left to right across the middle ground, slightly blurred. The ceiling is white with recessed lighting and a digital display showing the number '1149'. The overall atmosphere is clean and professional.

SECTION 4
**JUGES DE LA COUR
SUPÉRIEURE DE JUSTICE**

JUGES DE LA RÉGION DU CENTRE-EST



L'honorable Michelle K. Fuerst
Juge principale régionale

JUGES ET CHEFS DE L'ADMINISTRATION LOCAUX

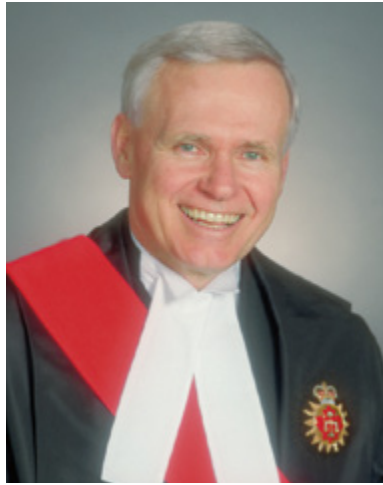
L'honorable M. L. Edwards, Newmarket
L'honorable D. S. Gunsolus, Lindsay
L'honorable G. M. Mulligan, Barrie
L'honorable A. R. Rowsell, Durham
L'honorable T. M. Wood, Bracebridge

JUGES DE LA RÉGION

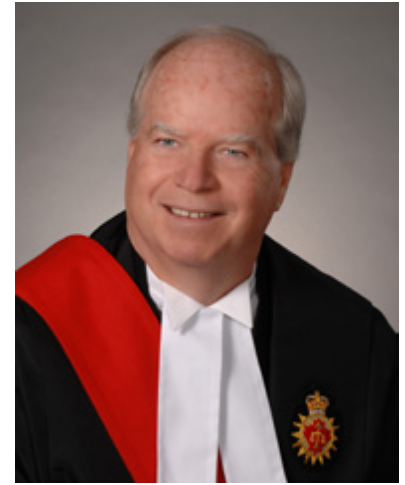
L'honorable S. Bale
L'honorable R. T. Bennett
L'honorable L. A. Bird
L'honorable R. C. Boswell
L'honorable R. Charney
L'honorable J. C. Corkery
L'honorable J. Di Luca
L'honorable G. P. Di Tomaso
L'honorable P. A. Douglas
L'honorable M. P. Eberhard
L'honorable J. E. Ferguson
L'honorable L. E. Fryer
L'honorable C. A. Gilmore
L'honorable B. A. Glass
L'honorable F. Graham
L'honorable S. E. Healey
L'honorable J. E. Hughes
L'honorable A. P. Ingram
L'honorable D. A. Jarvis
L'honorable R. P. Kaufman
L'honorable M. L. Lack
L'honorable S. Lavine
L'honorable B. G. A. MacDougall
L'honorable J. R. McCarthy
L'honorable J. P. L. McDermot
L'honorable H. A. McGee
L'honorable M. K. McKelvey
L'honorable J. S. McLeod
L'honorable E. B. Minden
L'honorable A. M. Mullins
L'honorable C. S. Nelson
L'honorable P. W. Nicholson
L'honorable H. K. O'Connell

L'honorable L. M. Olah
L'honorable E. A. Quinlan
L'honorable D. W. E. Salmers
L'honorable M. A. C. Scott
L'honorable J. B. Shaughnessy
L'honorable A. Sosna
L'honorable P. W. Sutherland
L'honorable D. R. Timms
L'honorable M. E. Vallee
L'honorable R. A. Wildman
L'honorable S. J. Woodley

JUGES DE LA RÉGION DU CENTRE-SUD



L'honorable James R. H. Turnbull
Juge principale régionale
jusqu'en juin 2016



L'honorable Harrison S. Arrell
Juge principale régionale
depuis octobre 2016

JUGES ET CHEFS DE L'ADMINISTRATION LOCAUX

L'honorable R. J. Harper, Brantford
L'honorable C. Lafrenière, Hamilton (FAMILLE)
L'honorable W. L. MacPherson, Simcoe
L'honorable T. Maddalena, Welland
L'honorable J. A. Milanetti, Hamilton
L'honorable R. J. Nightingale, Cayuga
L'honorable G. E. Taylor, Kitchener

JUGES DE LA RÉGION

L'honorable C. D. Braid
L'honorable D. A. Broad
L'honorable C. E. Brown
L'honorable G. A. Campbell
L'honorable K. A. Carpenter-Gunn
L'honorable D. L. Chappel
L'honorable D. L. Edwards
L'honorable P. J. Flynn
L'honorable C. S. Glithero
L'honorable A. J. Goodman
L'honorable D. J. Gordon
L'honorable J. R. Henderson
L'honorable R. A. Lococo
L'honorable T. R. Lofchik
L'honorable L. Madsen
L'honorable R. J. D. Mazza
L'honorable M. Jo McLaren
L'honorable M. D. Parayeski
L'honorable A. Pazaratz
L'honorable J. A. Ramsay
L'honorable R. B. Reid
L'honorable R. D. Reilly
L'honorable J. W. Scott
L'honorable A. Skarica
L'honorable J. W. Sloan
L'honorable P. R. Sweeny
L'honorable R. M. Thompson
L'honorable J. R. H. Turnbull
L'honorable L. M. Walters
L'honorable A. C. R. Whitten

JUGES DE LA RÉGION DU CENTRE-OUEST



L'honorable Francine Van Melle
Juge principale régionale
jusqu'en février 2015



L'honorable Peter A. Daley
Juge principale régionale
depuis février 2015

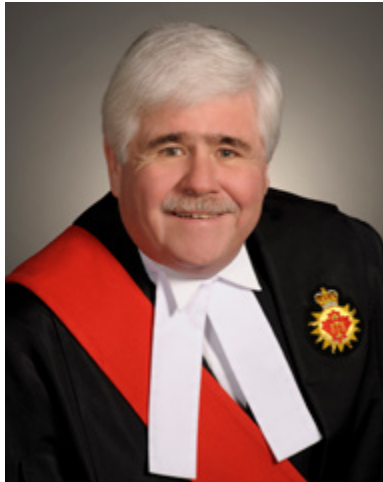
JUGES ET CHEFS DE L'ADMINISTRATION LOCAUX

L'honorable D. F. Baltman, Brampton
L'honorable K. D. Coats, Milton
L'honorable C. Conlan, Walkerton
L'honorable N. M. Mossip, Guelph
L'honorable B. J. Wein, Orangeville

JUGES DE LA RÉGION

L'honorable I. W. André
L'honorable K. N. Barnes
L'honorable T. A. Bielby
L'honorable I. S. Bloom
L'honorable S. A. Coroza
L'honorable F. Dawson
L'honorable M. J. Donohue
L'honorable S. B. Durno
L'honorable M. G. Emery
L'honorable J. M. Fairburn
L'honorable D. F. Fitzpatrick
L'honorable J. M. Fragomeni
L'honorable M. R. Gibson
L'honorable D. K. Gray
L'honorable S. C. Hill
L'honorable W. M. LeMay
L'honorable G. D. Lemon
L'honorable L. K. McSweeney
L'honorable G. M. Miller
L'honorable D. G. Price
L'honorable L. Ricchetti
L'honorable S. S. Seppi
L'honorable L. Snowie
L'honorable J. R. Sproat
L'honorable J. K. Trimble
L'honorable E. R. Tzimas
L'honorable J. Woollcombe

JUGES DE LA RÉGION DE L'EST



L'honorable James E. McNamara
Juge principale régionale

JUGES ET CHEFS DE L'ADMINISTRATION LOCAUX

L'honorable R. N. Beaudoin, Ottawa (Civile)
L'honorable A. Doyle, Ottawa (Famille)
L'honorable C. T. Hackland, Ottawa
(Cour des petites créances)
L'honorable M. S. James, Pembroke
L'honorable M. R. Labrosse, Ottawa
(Cour divisionnaire)
L'honorable J. LaFrance-Cardinal, Cornwall
L'honorable G. Mew, Napanee
(Criminelle et Civile)
L'honorable K. E. Pedlar, Brockville
L'honorable R. Pelletier, L'Orignal
L'honorable L. D. Ratushny, Ottawa (Criminelle)
L'honorable R. F. B. Scott, Picton
L'honorable M. P. Shelston, Ottawa (CFSA)
L'honorable W. U. Tausendfreund, Belleville
L'honorable G. W. Tranmer, Kingston
(Criminelle et Civile)
L'honorable A. C. Trousdale,
Kingston et Napanee (Famille)

JUGES DE LA RÉGION

L'honorable B. W. Abrams
L'honorable C. D. Aitken
L'honorable J. A. Blishen
L'honorable M. Z. Charbonneau
L'honorable S. Corthorn
L'honorable T. Engelking
L'honorable J. M. Johnston
L'honorable P. B. Kane
L'honorable S. J. Kershman
L'honorable L. Lacelle
L'honorable R. M. Laliberté
L'honorable R. T. Leroy
L'honorable M. T. Linhares de Sousa
L'honorable V. J. Mackinnon
L'honorable C. U. MacLeod
L'honorable H. K. MacLeod-Beliveau
L'honorable R. L. Maranger
L'honorable C. D. A. McKinnon

L'honorable H. R. McLean
L'honorable T. Minnema
L'honorable J. A. Parfett
L'honorable K. B. Phillips
L'honorable M. Quigley
L'honorable T. D. Ray
L'honorable C. Robertson
L'honorable P. Roger
L'honorable E. Sheard
L'honorable G. P. Smith
L'honorable R. J. Smith
L'honorable G. Toscano Roccamo
L'honorable B. R. Warkentin

PROTONOTAIRES

Protonotaire N. Champagne
Protonotaire M. T. Fortier

JUGES DE LA RÉGION DU NORD-EST



L'honorable Robbie D. Gordon
Juge principale régionale

JUGES ET CHEFS DE L'ADMINISTRATION LOCAUX

L'honorable R. G.S. Del Frate, Gore Bay
L'honorable E. E. Gareau, Sault Ste. Marie
L'honorable E. J. Koke, Parry Sound
L'honorable C. A. M. MacDonald, Cochrane et Timmins
L'honorable D. J. Nadeau, North Bay
L'honorable J. A. S. Wilcox, Haileybury

JUGES DE LA RÉGION

L'honorable R. D. Cornell
L'honorable M. G. Ellies
L'honorable L. L. Gauthier
L'honorable P. C. Hennessy
L'honorable N. M. J. Karam
L'honorable A. Kurke
L'honorable I. S. McMillan
L'honorable J. S. Poupore
L'honorable A. S. Rasaiah
L'honorable R. A. Riopelle
L'honorable P. U. Rivard
L'honorable R. Y. Tremblay
L'honorable G. T. S. Valin
L'honorable M. N. Varpio
L'honorable W. L. Whalen

JUGES DE LA RÉGION DU NORD-OUEST



L'honorable Douglas C. Shaw
Juge principale régionale
jusqu'en 2016

JUGES ET CHEFS DE L'ADMINISTRATION LOCAUX

L'honorable J. S. Fregeau, Fort Frances et Kenora
L'honorable D. C. Shaw, Thunder Bay

JUGES DE LA RÉGION

L'honorable F. B. Fitzpatrick
L'honorable W. D. Newton
L'honorable H. M. Pierce
L'honorable T. A. Platana

JUGES DE LA RÉGION DU SUD-OUEST



L'honorable Thomas A. Heeney
Juge principale régionale

JUGES ET CHEFS DE L'ADMINISTRATION LOCAUX

L'honorable J. M. W. Donohue, Goderich
L'honorable K. Gorman, St. Thomas et Woodstock
L'honorable D. A. Grace, London
L'honorable P. J. Henderson, London
(Family Court Branch)
L'honorable I. F. Leach, Stratford
L'honorable R. M. Pomerance, Windsor
L'honorable B. G. Thomas, Chatham et Sarnia

JUGES DE LA RÉGION

L'honorable D. R. Aston
L'honorable C. M. Bondy
L'honorable S. K. Campbell
L'honorable T. J. P. Carey
L'honorable J. A. Desotti
L'honorable M. A. Garson
L'honorable J. C. George
L'honorable P. Hebner
L'honorable P. B. Hockin
L'honorable J. P. R. Howard
L'honorable G. King
L'honorable D.M. Korpan
L'honorable L. C. Leitch
L'honorable M. McSorley
L'honorable A. K. Mitchell
L'honorable V. Mitrow
L'honorable J. N. Morissette
L'honorable K. W. Munroe
L'honorable T. L. J. Patterson
L'honorable H. A. Rady
L'honorable R. Raikes
L'honorable S. Rogin
L'honorable L. C. Templeton
L'honorable G. J. Verbeem
L'honorable H. A. Vogelsang

JUGES DE LA RÉGION DE TORONTO



L'honorable Geoffrey B. Morawetz
Juge principale régionale

JUGES ET CHEFS DE L'ADMINISTRATION LOCAUX

L'honorable S. E. Firestone, Civile
L'honorable B. T. Glustein, Cour des petites créances
L'honorable J. E. Kelly, Criminelle
L'honorable T. J. McEwen, Civile
L'honorable J. B. McMahon, Criminelle
L'honorable F. J. C. Newbould, Commerciale
L'honorable I. V. B. Nordheimer, Cour Divisionnaire
L'honorable P. M. Perell, Actions de classe
L'honorable S. M. Stevenson, Famille
L'honorable D. A. Wilson, Civile

JUGES DE LA RÉGION

L'honorable J. T. Akbarali
L'honorable S. Akhtar
L'honorable B. A. Allen
L'honorable T. L. Archibald
L'honorable N. L. Backhouse
L'honorable E. P. Belobaba
L'honorable C. J. Brown
L'honorable M. F. Brown
L'honorable K. L. Campbell
L'honorable P. J. Cavanagh
L'honorable V. R. Chiappetta
L'honorable R. A. Clark
L'honorable M. Code
L'honorable B. A. Conway
L'honorable D. L. Corbett
L'honorable K. B. Corrick
L'honorable B. L. Croll
L'honorable M. R. Dambrot
L'honorable J. F. Diamond
L'honorable G. R. Dow
L'honorable T. Ducharme
L'honorable T. M. Dunnet
L'honorable S. F. Dunphy
L'honorable M. D. Faieta
L'honorable M. D. Forestell
L'honorable E. E. Frank

L'honorable A. M. Gans
L'honorable N. E. Garton
L'honorable R. F. Goldstein
L'honorable S. R. Goodman
L'honorable G. A. Hailey
L'honorable A. L. Harvison Young
L'honorable S. G. Himel
L'honorable K. G. Hood
L'honorable C. Horkins
L'honorable F. P. Kiteley
L'honorable F. Kristjanson
L'honorable E. R. Kruzick
L'honorable T. R. Lederer
L'honorable S. N. Lederman
L'honorable W. Low
L'honorable I. A. MacDonnell
L'honorable W. M. Matheson
L'honorable J. D. McCombs
L'honorable F. E. McWatt
L'honorable R. E. Mesbur
L'honorable A. M. Molloy
L'honorable J. P. Moore
L'honorable E. M. Morgan
L'honorable F. Myers
L'honorable A. J. O'Marra
L'honorable B. P. O'Marra
L'honorable V. Paisley
L'honorable L. A. Pattillo
L'honorable M. A. Penny
L'honorable C. Perkins
L'honorable A. M. Pollak
L'honorable M. G. Quigley
L'honorable H. E. Sachs
L'honorable M. Sanderson
L'honorable G. F. Spiegel
L'honorable N. J. Spies
L'honorable E. M. Stewart
L'honorable D. G. Stinson
L'honorable K. E. Swinton
L'honorable E. F. Then
L'honorable J. A. Thorburn
L'honorable J. M. Wilson
L'honorable H. Wilton-Siegel
L'honorable K. P. Wright

PROTONOTAIRES

Protonotaire L. S. Abrams
Protonotaire C. Albert
Protonotaire R. Brott
Protonotaire R. Dash
Protonotaire A. T. Graham
Protonotaire J. Haberman
Protonotaire T. Hawkins
Protonotaire M. J. Jean
Protonotaire B. McAfee
Protonotaire J. E. Mills
Protonotaire R. A. Muir
Protonotaire L. A. M. Pope
Protonotaire D. E. Short
Protonotaire C. G. T. Wiebe

JUGES À LA RETRAITE

JAN. 1, 2015 – DEC. 31, 2016

JUGES DE LA RÉGION DU CENTRE-EST

BARRIE

L'honorable J. Robert MacKinnon (1993 – 2016)

L'honorable John McIsaac (1992 – 2015)

L'honorable Alfred Stong (1995 – 2015)

COBOURG

L'honorable Mary Jane Hatton (1999 – 2016)

NEWMARKET

L'honorable Sherrill Rogers (1999 – 2016)

DURHAM

L'honorable Peter Magda (1999 – 2016)

JUGES DE LA RÉGION DU CENTRE-OUEST

BRAMPTON

L'honorable Terrance O'Connor (1993 – 2015)

L'honorable A. Donald Mackenzie (1992 – 2016)

GUELPH

L'honorable John Belleghem (1992 – 2016)

L'honorable Cas Herold (1989 – 2016)

JUGES DE LA RÉGION DU CENTRE-SUD

BRANTFORD

L'honorable James Kent (1982 – 2016)

WELLAND

L'honorable C. Anne Tucker (2002 – 2015)

KITCHENER

L'honorable Peter Hambly (1999 – 2016)

ST. CATHARINES

L'honorable Joseph Quinn (1995 – 2016)

JUGES DE LA RÉGION DE L'EST

OTTAWA

L'honorable Paul Lalonde (1999 – 2015)

L'honorable John McMunagle (2010 – 2015)

L'honorable Douglas Rutherford (1991 – 2016)

L'honorable Alan Sheffield (1999 – 2016)

KINGSTON

L'honorable Douglas Belch (1998 – 2015)

PICTON

L'honorable Richard Byers (1988 – 2016)

JUGES DE LA RÉGION DU NORD-EST

SUDBURY

L'honorable J. Stephen O'Neill (1999 – 2015)

JUGES DE LA RÉGION DU NORD-OUEST

THUNDER BAY

L'honorable John DePencier Wright (1985 – 2015)

JUGES DE LA RÉGION DU SUD-OUEST

LONDON

L'honorable Alan Bryant (2003 – 2015)

L'honorable Mary Marshman (1995 – 2015)

WINDSOR

L'honorable Richard Gates (2003 – 2015)

STRATFORD

L'honorable Roland Haines (1991 – 2016)

JUGES DE LA RÉGION DE TORONTO

L'honorable Sandra Chapnik (1991 – 2016)

L'honorable Eugene Ewaschuk (1983 – 2015)

L'honorable Peter Jarvis (1991 – 2015)

L'honorable John Macdonald (1991 – 2016)

L'honorable Theodore Matlow (1981 – 2015)

L'honorable James Spence (1993 – 2015)

L'honorable Chris Speyer (1988 – 2016)

L'honorable W. Brian Trafford (1993 – 2016)

L'honorable John Wilkins (1993 – 2015)

L'honorable Kevin Whitaker (2010 – 2016)

IN MEMORIAM
JAN. 1, 2015 – DEC. 31, 2016



M. la juge Heidi Polowin
29 mai 1954 – 5 mai 2016

Date de nomination: 20 juin 2000
Région et Centre: l'Est / Ottawa

A modern, multi-story building with a glass and white facade. The building features large glass windows and white panels. In the foreground, there is a red bench, a red trash can, and a yellow fire hydrant. A person is riding a bicycle in the foreground, blurred. The sky is blue.

SECTION 5 **STATISTIQUES RÉGIONALES**

RÉGION DU CENTRE-EST

2015

POPULATION RÉGIONALE: ⁸

34,257 NOUVELLES INSTANCES

2,669,987

19% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,792,052)

Civile



10,109 (14%) SUR 74,111 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



338 (11%) SUR 3,184 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



12,050 (24%) SUR 49,801 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



11,559 (18%) SUR 62,925 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



201 (14%) SUR 1,463 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

2016

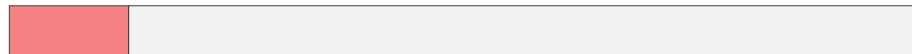
POPULATION RÉGIONALE:

34,797 NOUVELLES INSTANCES

2,708,047

19% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,959,890)

Civile



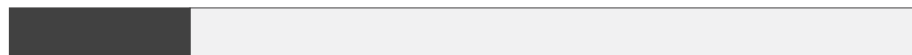
10,989 (15%) SUR 72,667 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



351 (11%) SUR 3,171 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



12,130 (25%) SUR 49,069 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



11,132 (19%) SUR 59,885 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



195 (14%) SUR 1,394 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

RÉGION DU CENTRE-SUD

2015

22,983 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

1,803,877

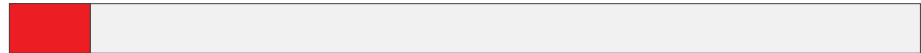
13% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,792,052)

Civile



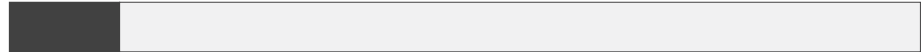
8,152 (11%) SUR 74,111 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



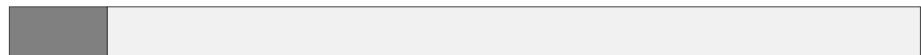
310 (10%) SUR 3,184 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



6,834 (14%) SUR 49,801 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



7,600 (12%) SUR 62,925 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



87 (6%) SUR 1,463 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

2016

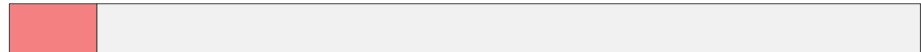
22,408 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

1,820,107

13% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,959,890)

Civile



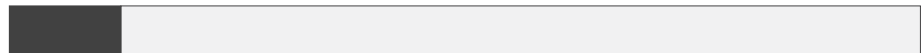
7,729 (11%) SUR 72,667 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



250 (8%) SUR 3,171 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



6,829 (14%) SUR 49,069 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



7,473 (12%) SUR 59,885 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



127 (9%) SUR 1,394 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

RÉGION DU CENTRE-OUEST

2015

29,975 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

2,446,096

18% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,792,052)

Civile



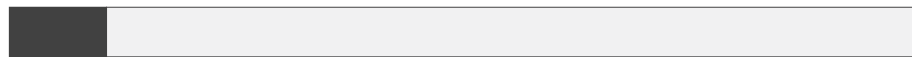
11,568 (16%) SUR 74,111 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



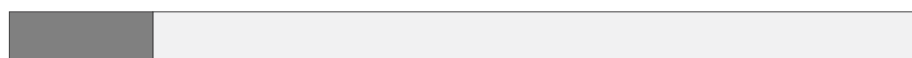
533 (17%) SUR 3,184 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



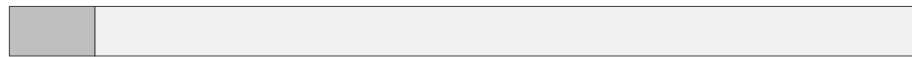
5,953 (12%) SUR 49,801 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



11,769 (19%) SUR 62,225 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



152 (10%) SUR 1,463 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

2016

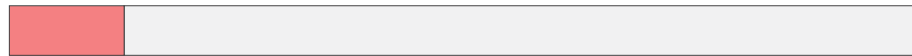
28,752 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

2,489,237

18% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,959,890)

Civile



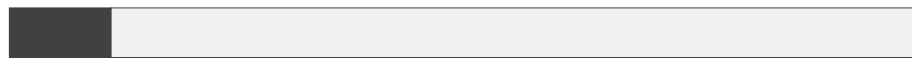
10,456 (14%) SUR 72,667 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



460 (15%) SUR 3,171 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



6,177 (13%) SUR 49,069 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



11,504 (19%) SUR 59,885 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



155 (11%) SUR 1,394 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

RÉGION DE L'EST

2015

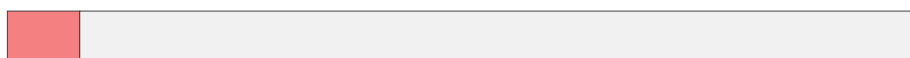
22,940 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

1,800,290

13% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,792,052)

Civile



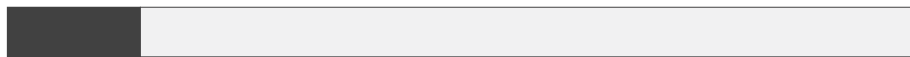
6,413 (9%) SUR 74,111 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



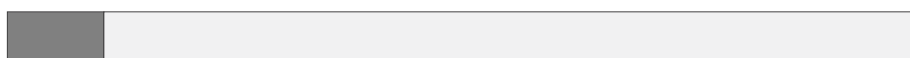
457 (14%) SUR 3,184 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



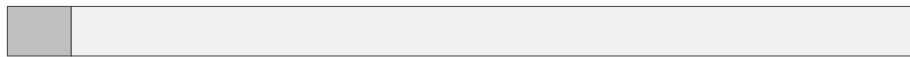
8,504 (17%) SUR 49,801 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



7,455 (12%) SUR 62,925 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



111 (8%) SUR 1,463 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

2016

22,630 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

1,818,919

13% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,959,890)

Civile



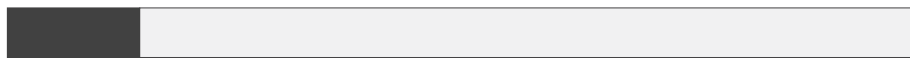
6,626 (9%) SUR 72,667 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



415 (13%) SUR 3,171 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



8,363 (17%) SUR 49,069 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



7,119 (12%) SUR 59,885 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



107 (8%) SUR 1,394 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

RÉGION DU NORD-EST

2015

7,390 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

558,765

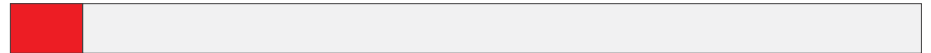
4% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,792,052)

Civile



2,470 (3%) SUR 74,111 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



275 (9%) SUR 3,184 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



1,540 (3%) SUR 49,801 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



3,072 (5%) SUR 62,925 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



33 (2%) SUR 1,463 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

2016

7,122 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

558,308

4% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,959,890)

Civile



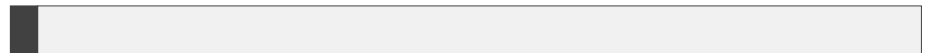
2,485 (3%) SUR 72,667 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



258 (8%) SUR 3,171 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



1,511 (3%) SUR 49,069 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



2,833 (5%) SUR 59,885 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



35 (3%) SUR 1,394 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

RÉGION DU NORD-OUEST

2015

2,676 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

239,087

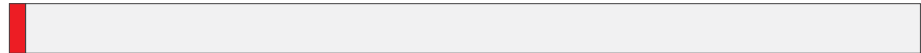
2% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,792,052)

Civile



804 (1%) SUR 74,111 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



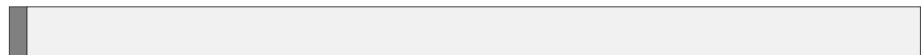
59 (2%) SUR 3,184 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



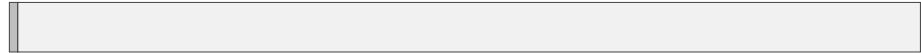
542 (1%) SUR 49,801 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



1,257 (2%) SUR 62,925 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



14 (1%) SUR 1,463 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

2016

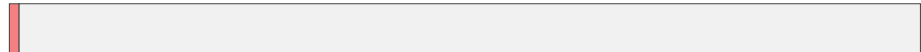
2,618 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

239,610

2% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,959,890)

Civile



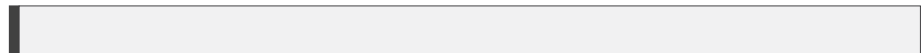
805 (1%) SUR 72,667 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



76 (2%) SUR 3,171 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



545 (1%) SUR 49,069 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



1,176 (2%) SUR 59,885 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



16 (1%) SUR 1,394 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

RÉGION DU SUD-OUEST

2015

18,117 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

1,447,452

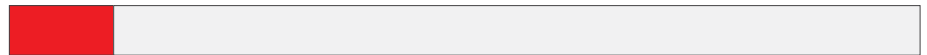
10% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,792,052)

Civile



6,160 (8%) SUR 74,111 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



413 (13%) SUR 49,801 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



5,738 (12%) SUR 49,801 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



5,724 (9%) SUR 62,925 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



82 (6%) SUR 1,463 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

2016

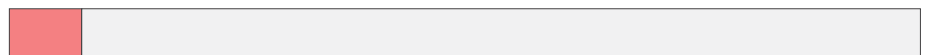
17,578 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

1,455,266

10% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,959,890)

Civile



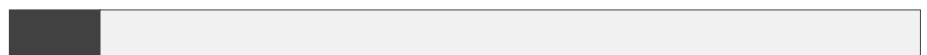
6,287 (9%) SUR 72,667 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



423 (13%) SUR 3,171 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



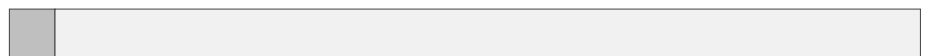
5,409 (11%) SUR 49,069 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



5,385 (9%) SUR 59,885 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



74 (5%) SUR 1,394 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

RÉGION DE TORONTO

2015

53,146 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

2,826,498

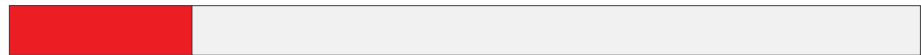
20% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,792,052)

Civile



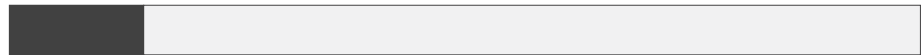
28,435 (38%) SUR 74,111 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



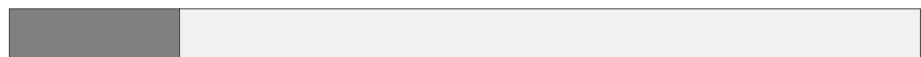
799 (25%) SUR 3,184 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



8,640 (17%) SUR 49,801 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



14,489 (23%) SUR 62,925 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



783 (54%) SUR 1,463 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

2016

50,281 NOUVELLES INSTANCES

POPULATION RÉGIONALE:

2,870,396

21% DE LA POPULATION DE L'ONTARIO (13,959,890)

Civile



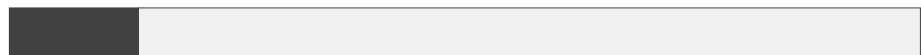
27,290 (38%) SUR 72,667 NOUVELLES INSTANCES CIVILES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Criminelle



938 (30%) SUR 3,171 NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Famille



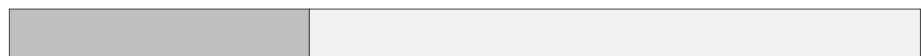
8,105 (17%) SUR 49,069 NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour des petites créances



13,263 (22%) SUR 59,885 NOUVELLES INSTANCES DES PETITES CRÉANCES DE LA CSJ DE L'ONTARIO

Cour divisionnaire



685 (49%) SUR 1,394 NOUVELLES INSTANCES À LA COUR DIVISIONNAIRE DE LA CSJ DE L'ONTARIO

NOUVELLES INSTANCES DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO

	2015	2016
Ontario	191,484	186,186
Centre-Est	34,257	34,797
Centre-Sud	22,983	22,408
Centre-Ouest	29,975	28,752
Est	22,940	22,630
Nord-Est	7,390	7,122
Nord-Ouest	2,676	2,618
Sud-Ouest	18,117	17,578
Toronto	53,146	50,281

NOTES FINALES ET DESCRIPTIONS DES PHOTOS

¹ Accessible en ligne à : www.lsuc.on.ca/fr/media/may3110_pblo_oclnreport_french_final.pdf

² *Middle Income Access to Justice* (2012), Université de Toronto, publié sous la direction de M. Trebilcock, A. Duggan et L. Sossin.

³ Accessible en ligne à : www.scc-csc.ca/court-cour/judges-juges/spe-dis/bm-2007-03-08-fra.aspx

⁴ *Vancouver Sun (Re)*, [2004] 2 RCS 332, par. 23.

Voir aussi *Société Radio-Canada c. Canada (Procureur général)*, 2011 CSC 2, par. 28.

⁵ Le TAG catalyse les solutions aux problèmes d'accès à la justice de l'Ontario en facilitant la collaboration entre les parties intéressées institutionnelles, politiques et communautaires. Il est financé par la Fondation du droit de l'Ontario avec le soutien du Barreau du Haut-Canada. Accessible à : www.theactiongroup.ca/fr/about

⁶ Présidé conjointement par le juge Paul Rouleau et l'avocat et vice-président de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario Paul Le Vay.

Accessible en ligne à : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/bench_bar_advisory_committee/

⁷ Présidé conjointement par la juge Julie Thorburn de la Cour supérieure de justice et par Maître Elizabeth Bucci, avocate de la Couronne à la Division des services aux tribunaux.

Accessible en ligne à : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/fls_report_response/index.html

⁸ All population statistics contained in the Annual Report are based on the Ontario Ministry of Finance – Ontario Population Projections (Spring 2016), 2011 Stats Can Census as at July 1, 2015.

Imprimé au Canada en 2017 par Lowe-Martin Group.

Graphisme réalisé par Timothy Belanger.

Toutes les photos réalisées par Shai Gill pour le ministère du Procureur général (Ontario).

Gauche de la table des matières: Palais de justice d'Ottawa.

Introduction : Palais de justice de la région de Waterloo.

Section 1: Palais de justice de la région de Waterloo.

Section 2: Osgoode Hall

Section 3: Palais de justice de la région de Waterloo.

Section 4: Palais de justice de la région de Durham.

Section 5: Palais de justice de la région de Durham.